



# SAINT-CLOUD



Nuit du 14 juillet 1971

N° 123 - NOUVELLE SÉRIE - SEPTEMBRE 1971



**PIERRE**  
**CHEMISIER-TAILLEUR**  
 90, bd de la République - 605-53-15

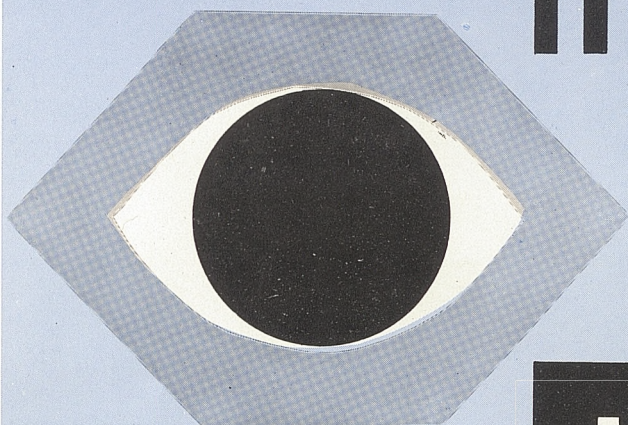
**BOURDOISEAU**

FOURREUR

1, place de l'Eglise

MOL. 53-85

# optique médicale



**J. MIGNARD**

PHARMACIEN / OPTICIEN

**2 ter RUE ROYALE, SAINT-CLOUD** TEL. 602-03-99

**Giraudet**  
**TAILLEUR - COUTURIER**

60, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 970-00-29



603 84-03

Centre de :

● **PEDICURIE MEDICALE**  
 par pédicure diplômée d'Etat

● **PODOLOGIE**  
 Semelles orthopédiques  
 par podologue D.E., conventionné S. S.

175, bd de la République, 92 - SAINT-CLOUD

**CABINET DE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE**

Conventionné Sécurité sociale et Organismes sociaux

160, BOULEVARD

DE LA REPUBLIQUE

92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 603-63-20

TRAITEMENT POST - CURE  
 SAUNA FINLANDAIS  
 DOUCHE FILIFORME  
 BAIN DE VARECH  
 BAIN DE BOUE

MASSAGES

MECANOTHERAPIE

**FOCH-PRESSING — TEINTURERIE**

Nettoyage à sec Maison fondée en 1895 Service  
 Libre-service **J. LE GOFF** Blanchissage

**Ameublement - Tapis**

11, av. du Maréchal-Foch - SAINT-CLOUD - Tél. 605-65-98

**ELECTRICITE GENERALE**  
 Signalisation lumineuse - Eclairage public

**R. TRILA**

196, boulevard de la République, 92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 603-69-74

Agréé E.D.F. et Qualifélec

## "REYMA"

PRET-A-PORTER COUTURE

*Vous présente sa collection  
Automne-Hiver 1971-1972  
parmi les meilleures marques ainsi que  
les Jerseys couture St-Joseph et Tricosa*

Habille jeune jusqu'au 52 et aux mesures

5, place du Pas - SAINT-CLOUD - Tél. 605-55-21

DÉMÉNAGEMENTS - TRANSPORTS

TOUTE LA FRANCE

Emballages - Garde-meubles - Messageries

**MARCEL LE CORRE**

29-31, rue du Général-Leclerc - 78 - BOUGIVAL

Visite et devis gratuit Tél.: 969-02-25

## Pianos R. Dieffen

VENTE - ACHAT - ACCORD - REPARATIONS - LOCATION

18, rue Preschez - SAINT-CLOUD - Tél. 605-94-31

Entretien gratuit après vente

Peinture - Papiers peints - Pose de vitres

**C. PAGEIX**

39, avenue du Maréchal-Foch - 92 - SAINT-CLOUD

Téléphone : 605-48-71

## VILLA HENRI IV

**HOTEL - RESTAURANT**

MENUS — CARTE — RECEPTIONS

43, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

605-40-50

## HUGUETTE JOBELIN

Décoration

Sélection tissus, papiers peints

Sièges - Canapés - Toute tapisserie - Meubles - Cadeaux

30, rue Royale - SAINT-CLOUD - Tél. : 602-03-20

CENTRE CHIRURGICAL

## Val d'Or - Saint-Cloud

16 et 16, rue Pasteur - SAINT-CLOUD - Tél. 825-59-66

ETABLISSEMENT CONVENTIONNE avec la Sécurité sociale  
et de nombreuses mutuelles (S.N.C.F. - E.D.F. - G.D.F. -  
Fédérations mutualistes - Anciens combattants - Etc.)

COUVERTURE - PLOMBERIE - CHAUFFAGE CENTRAL  
INSTALLATIONS SANITAIRES

**E<sup>T</sup>S A. DURIN**

76, avenue du Maréchal-Foch - SAINT-CLOUD

Tél. : 603-80-77

# Golf de Saint-Cloud

Librairie générale et classique

## "LES JEUNES"

*Papeterie de bureau*

80, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

Tél. 603-34-26

## TOUTE LA MUSIQUE

DISQUES - RADIO - TELE  
ELECTROPHONE - MAGNETOPHONE  
**AUDITORIUM HAUTE FIDÉLITÉ**

Instrument de musique

CRUMAR - FRAMUS - GIBSON - HOFNER - STAR  
HONHER - FBT - FENDER - MARSHALL - ROGERS, etc.  
(Neuf - Occasion)

Location

Sonorisation

Réparation

Tél. 605-44-49

80, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

# Les Bureaux de la Colline de Saint-Cloud

l'une des plus prestigieuses adresses du monde  
des affaires

- 60.000 m<sup>2</sup> de bureaux
  - 2.000 parkings
  - restaurant inter-entreprises
  - galerie marchande
- Construction en 3 tranches :  
les 2 premières entièrement souscrites et occupées  
par 40 grandes sociétés françaises et étrangères
- **VENTE**
  - CRÉDIT BAIL IMMOBILIER
  - LOCATION



RENSEIGNEMENTS ET VENTE :

**GÉNÉRALE IMMOBILIÈRE LAFONT** Tél. 602-05-60 +

Sur place : bureau témoin de 9 heures à 18 heures

# **DE BAECQUE BEAU ET CIE BANQUIERS**

## **A SAINT-CLOUD**

" parc de béarn " n° 4

TEL. 605-15-54

*Toutes opérations de Banque et de Bourse*

*Toutes opérations de crédit et de commerce extérieur*

*Conseil de patrimoine — Gestion de portefeuille titres*

### **BUREAUX OUVERTS**

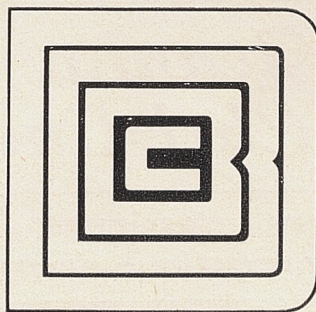
du **MARDI** au **VENDREDI** de 8 h 45 à 13 h et de 14 h 30 à 18 h 15

et le

**SAMEDI SANS INTERRUPTION** de 8 h 45 à 16 h 30

### **A PARIS**

au siège social  
9, rue rougemont  
824-60-84 +  
770-57-03 +



### **PARTOUT EN FRANCE**

auprès des guichets  
de leurs confrères amis  
lorsque vous êtes  
démunis d'argent

### Atelier de Dessin - Peinture - Céramique

ENSEIGNEMENT RAPIDE A LA PORTEE DE TOUS  
COURS — LECONS PARTICULIERES  
ENFANTS A PARTIR DE 7 ANS — ADULTES

Madame G. ROBIN, 102, bd de la République - 605-66-99

### LEÇONS PARTICULIÈRES ET COURS " GUITARE "

Annick ROBIN, Professeur de l'Ecole d'Art Martenot  
102, boulevard de la République - SAINT-CLOUD  
Pour rendez-vous MOL. 66-99

## SANDY

PRET A PORTER FEMININ  
FEMMES ET JUNIORS

LAURENT CINELLI	MANTEAUX
GUY LALANDE	ET ENSEMBLES
APOSTROPHE	ROBES
ADRIENNE LEMAUX	CHEMISIERS
GEORGES MEMMI	ET TRICOTS

1, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

CARTE BLEUE

## Sté BATICERAM

ENTREPRISE GENERALE  
DE BATIMENT

Maçonnerie - Béton armé  
Plâtrerie - Canalisations - Carrelages  
Mosaïques - Dallages - Sols plastiques  
Parquets collés

NEUF - TRANSFORMATION - ENTRETIEN

54, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD - Tél. : 825-39-77

*Dans un cadre rénové*

VOTRE OPTICIEN

# BOUCHETARD & Cie

9, rue Dailly - SAINT-CLOUD

Tél. : 602-03-49

Ancienne Maison TINLOT

*En libre choix*

Ouvert de 9 h à 19 h 30 sans interruption

LUNETTERIE MODERNE

VERRES DE MARQUE

VERRES DE CONTACT

## I. D. E. E.

Tél. 602-19-45

Bureaux de la colline de Saint-Cloud

## TRIPERIE FINE

Reprise par la propriétaire  
M<sup>ME</sup> P. MOISAN

7, rue de l'Eglise - SAINT-CLOUD

Tél. 602-04-03

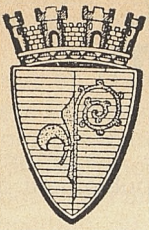


## Jeanine Rosset Christine Rosset

danse classique - danse moderne  
gymnastique correctrice - relaxation

82, boulevard de la République — SAINT-CLOUD

Téléphone : 602-20-37 et 567-54-41



LE MAIRE

—

1<sup>er</sup> Octobre 1971

*Le Conseil Municipal élu le 21 mars dernier va aborder, au cours des prochaines semaines, la deuxième étape de ses activités. Après avoir défini l'organisation des responsabilités en son sein et mis au point les méthodes de travail qui seront les siennes pendant six ans, il doit maintenant mettre en place les instruments d'une gestion moderne de la ville et entreprendre, avec la participation de tous, l'œuvre de rénovation qu'il s'est engagé à réaliser.*

*La première série de réunions des comités de quartiers et des commissions extra-municipales a permis de faire le point des problèmes qui se posent dans tous les domaines: déjà, le budget supplémentaire de 1971 va autoriser quelques dépenses nouvelles destinées à réaliser les équipements nécessaires (maison des jeunes, club-house pour les sportifs, travaux de voirie et d'électrification) et à financer l'achèvement de la piscine, de la salle omni-sports et de l'école maternelle.*

*Les nouvelles réunions qui vont avoir lieu en octobre et en novembre seront plus spécialement consacrées à l'élaboration du plan d'occupation des sols et à la préparation du programme de travaux d'intérêt collectif (groupes scolaires, équipements sociaux, culturels et sportifs) des prochaines années. Je souhaite que tous ceux qu'intéresse la vie de notre ville puissent participer à ces réunions, car c'est ensemble que nous devons construire l'avenir.*

*Le présent numéro du Bulletin Municipal tient compte des premières observations que vous avez bien voulu nous faire connaître. Pour qu'il constitue vraiment l'organe vivant et utile que nous avons l'ambition de réaliser, aidez-nous à l'améliorer et facilitez sa diffusion: une gestion municipale efficace ne peut résulter que d'une œuvre commune.*

*Woucade*

---

J.P. FOURCADE

## Séance du Conseil Municipal du 9 Juin 1971

L'an mil neuf cent soixante et onze, le mercredi neuf juin à vingt et une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-CLOUD se sont réunis, sous la présidence de M. FOURCADE, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

### Etaient présents :

M. FOURCADE, Maire ; M. BASSINET, Premier Adjoint ; M. CUNY, Deuxième Adjoint ; M. le Docteur TOTY, Troisième Adjoint ; M. MARCORELLES, Quatrième Adjoint ; Mme BRUNAU, Cinquième Adjoint ; M. LE LUHANDRE, Délégué ; Mme MOREAU, M. GAUDICHON, M. LOUGOVOY, M. CHARTIER, M. LEYMARIE, M. MELLINET, Mme FAUQUENOT, M. FRIES, Mme OLIVIER, M. VINSON, M. GUAY, M. le Docteur ARNAUD, M. VOIZARD, M. TORMOS, Mme BARTHELEMY, M. VALLEE, Mme OHRESSER, Mlle MESSEGER, M. HAINQUE, Conseillers municipaux.

Absent excusé : M. CHARLIER.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. CHARLIER à M. le Docteur ARNAUD.

M. HAINQUE a été désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

\*

M. le Maire présente les condoléances de l'Assemblée à Mme BARTHELEMY et à M. CHARLIER pour les deuils qui les ont affectés récemment.

Puis, le Conseil passe à l'ordre du jour.

### I - Procès-verbal de la séance du 21 avril 1971

Par suite d'une erreur matérielle, deux pages de la communication de Mme BRUNAU, lors de la délibération du 21 avril ont été omises.

A cette correction près, le Procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité.

### II - Communications de Maire et des Adjoints sur les problèmes de politique municipale et sur leurs activités

#### Communication de Monsieur le Maire

Depuis la dernière séance du Conseil Municipal, nous avons entrepris de faire le point de la situation que nous avons trouvée et nous avons, dans un certain nombre de secteurs, d'abord approfondi l'examen très précis des réalités et ensuite abordé un certain nombre de problèmes.

Je me propose de vous dire où nous en sommes pour ensuite évoquer les principales menaces qui

concernent notre ville, c'est-à-dire les projets sur l'hippodrome et les problèmes du doublement du tunnel de l'autoroute.

Nous avons, en premier lieu, fait le point en matière financière. Nous avons, à la dernière séance, évoqué longuement le problème de la piscine qui venait bouleverser les prévisions budgétaires de la ville de SAINT-CLOUD.

Depuis cette date, il a été possible de dresser le compte administratif de l'exercice 1970 qui donne la totalité des opérations de dépenses et de recettes de 1970.

Compte tenu des dépenses effectivement faites et des recettes encaissées, compte tenu des dépenses engagées ou restant à payer et des recettes annoncées restant à récupérer, notre situation budgétaire se caractérise pour 1970 par un excédent net de 1.300.000 F, ce qui représente 4 % de l'ensemble de notre budget, donc un excédent relativement faible.

Je rappelle que les dépenses supplémentaires que nous serons forcés d'engager pour la piscine s'élèvent à 1.500.000 F pour la seule finition des travaux, donc plus que l'excédent net de l'exercice 1970 et nous sommes en conflit avec les promoteurs pour 1.300.000 F, ce qui veut dire l'importance du problème de financement du centre sportif municipal par rapport à notre situation financière.

Parmi les priorités que nous avons commencé à dessiner, il y a, bien entendu, le problème du logement : M. MARCORELLES vous en parlera.

Il y a trois autres problèmes auxquels nous nous sommes consacrés de manière très approfondie.

Le premier concerne les commissions extra-municipales et les Comités de Quartiers : Monsieur BASSINET vous en parlera.

En second lieu, nous nous sommes occupés de préparer la rentrée scolaire 1971 pour que l'ensemble des enfants trouve en septembre des locaux et bâtiments correspondant aux services qu'ils sont en droit d'attendre.

Nous nous sommes enfin occupés des problèmes du commerce, notamment la rénovation nécessaire du Centre de SAINT-CLOUD, en commençant à prendre des contacts avec l'extérieur pour mettre en place l'étude générale de l'appareil commercial de SAINT-CLOUD, son adaptation aux besoins des consommateurs, afin que la rénovation se passe dans de bonnes conditions et que les réalisations commerciales correspondent davantage aux soucis de la population.

Je laisse aux adjoints qui vont parler après moi le soin de faire le point de ces questions dans le cadre de leurs compétences.

Je vais en venir aux menaces qui pèsent sur SAINT-CLOUD pour dire très vite où nous en sommes.



Concernant l'hippodrome, le propriétaire du sol a toujours le projet de bâtir quelques appartements, quand je dis quelques, c'est un euphémisme puisqu'il veut en faire 6.000 !

J'ai été pressenti officiellement par des promoteurs qui m'ont présenté des projets très brillants dont les deux caractéristiques étaient : une grande densité de constructions d'une très grande hauteur et la mise à la disposition du département de la moitié de l'espace vert actuel.

J'ai indiqué à ces émissaires la position du Conseil Municipal sur ces problèmes, à savoir notre refus d'accepter un permis de construire pour ce terrain dès lors que les conditions de circulation, de stationnement et la situation des équipements collectifs sont ce qu'elles sont. J'ai insisté sur la nécessité de protéger l'espace vert que constitue cet ensemble.

J'ai eu l'occasion de pouvoir discuter longuement de ces problèmes avec notre voisin, le maire de RUEIL, M. BAUMEL, et nous avons tous les deux fait la même réponse. Il semble qu'on ait décidé de ne pas passer au stade de l'établissement des dossiers de construction. Pour l'instant, cette affaire de l'hippodrome demeure donc à l'état de menace non concrétisée.

Je compte, à une prochaine séance du Conseil Municipal, ouvrir une discussion plus précise sur le problème de l'hippodrome afin de prendre une position publique.

En ce qui concerne le problème du deuxième tunnel de l'autoroute de l'Ouest, nous devons, pour la grande majorité d'entre nous, à l'amabilité de Monsieur le Conservateur du Domaine National, d'avoir pu voir de manière concrète les projets envisagés par la Direction de l'Équipement et nous avons pu nous rendre compte dans quelle mesure ce deuxième trajet du tunnel risquait de bouleverser toute la partie du parc qui se trouve à l'aplomb de la rue Laval et de tout le quartier qui borde le parc vers l'autoroute.

Pour l'instant, les études continuent et les décisions de fond n'ont pas été prises. Dès que nous aurons des indications plus précises de la part du Préfet et de la Direction de l'Équipement, nous aurons un débat, sans démagogie inutile et nous saurons alors dégager les intérêts majeurs de la ville, à la fois au niveau de la protection des espaces verts et du Parc National et au niveau des problèmes que ne manqueront pas de poser le tunnel et le doublement de l'autoroute actuelle.

C'est à la rentrée que nous verrons plus clair sur les projets et les intentions et que nous serons appelés à prendre une délibération.

Enfin, dernière chose, vous avez tous, de près ou de loin et tous d'une manière active, participé à la mise en place progressive des Comités de Quartiers et des Commissions Extra-Municipales.

Dans notre programme de 6 comités et 5 commissions extra-municipales, il reste une Commission extra-municipale d'urbanisme qui se tiendra le 22 juin.

Je crois que M. BASSINET, tout à l'heure, fera le point de la mise en place de ces instances de participation. Vous savez quelle est l'importance de ces comités et de ces commissions extra-municipales.

Elles devront, progressivement, se structurer, s'organiser en profondeur. Je tenais à vous remercier de la part que vous avez prise à ces travaux pour commencer à jeter les bases d'une véritable participation communale.

Voilà ce que je voulais dire sur les grands problèmes. Je compte maintenant donner la parole à chaque adjoint qui vous dira, dans le cadre de son activité, quelle a été son action depuis la dernière séance.

M. BASSINET, vous avez la parole.

#### **Communication de M. BASSINET Premier Adjoint**

M. BASSINET fait le point en ce qui concerne les Comités de Quartiers et les Commissions Extra-municipales.

##### **Les Comités de Quartiers :**

443 habitants de SAINT-CLOUD et 22 Conseillers ont participé aux six premières réunions.

À propos de l'organisation des réunions, les suggestions suivantes ont été faites :

- améliorer la diffusion des moyens d'information
  - en fixant très à l'avance les dates, heures et lieux des réunions ;
  - en augmentant le nombre des panneaux municipaux et en assurant leur protection.
- tenir les Comités de Quartiers au sein même des quartiers. M. BASSINET annonce qu'il a reçu l'autorisation de M. l'Inspecteur d'Académie d'utiliser certains locaux scolaires.

À propos du fonctionnement des réunions :

- diffuser les comptes rendus aux conseillers ;
- préparer les Comités de Quartiers par des réunions regroupant les conseillers municipaux qui en sont les animateurs.

##### **Les Commissions Extra-municipales :**

Les mêmes suggestions peuvent être faites en matière d'information.

M. BASSINET indique qu'il a été proposé :

- d'encarter une feuille d'inscription dans le prochain bulletin municipal ;
- de demander aux Clodoaldiens leurs suggestions pour l'établissement de l'ordre du jour ;
- de nommer pour chaque commission un secrétaire de séance ;
- de limiter l'ordre du jour à deux ou trois grandes questions.

M. BASSINET souligne que la mise en place des Comités de Quartiers et des Commissions Extra-municipales, deux mois après l'installation de la nouvelle municipalité, prouve que les engagements pris lors de la campagne électorale ont été tenus.

#### **Communication de M. CUNY Maire Adjoint, chargé de l'Urbanisme**

En ce qui concerne l'urbanisme à SAINT-CLOUD, je voudrais indiquer quels ont été les travaux pendant le mois écoulé, reprendre les principaux points de la précédente délibération du Conseil Municipal, c'est-à-dire celle du 21 avril, et voir comment ont été réalisées les instructions que vous avez données à la Municipalité.

Si vous vous souvenez, le premier point de ce que je vous avais exposé le 21 avril concernait trois permis de construire importants, l'un sur le terrain de la Princesse de Grèce, l'autre au centre de SAINT-CLOUD, rue Dailly, le troisième carrefour Magenta.

Je vous avais expliqué que le Conseil Municipal n'avait pas de pouvoir d'acceptation ou de refus du permis de construire, que c'était le Maire, en tant qu'agent de l'Etat, qui avait des décisions à prendre mais qu'il nous semblait que ces trois permis, s'ils étaient acceptés ensemble, engageaient largement l'urbanisation à SAINT-CLOUD, qu'il fallait trouver des moyens de surseoir à statuer pour éviter d'être engagés dans une voie qui serait contraire à nos options.

Comme nous l'avons dit à cette époque, dès le lendemain de votre délibération, le Maire a transmis trois avis défavorables pour ces permis et je voudrais dire un mot de la suite qui leur a été donnée.

En ce qui concerne le premier, le terrain de la Princesse de Grèce, il s'agissait de 228 logements + 31 chambres individuelles. Ce permis a fait l'objet d'un sursis à statuer du Préfet du département en date du 13 mai.

En ce qui concerne le second, c'est-à-dire celui de la rue Dailly qui représentait 86 logements et 2 chambres sur le terrain dans le tournant de la rue Dailly, ce permis, à la suite de notre avis défavorable, a fait l'objet d'un sursis à statuer de la part du Préfet en date du 14 mai.

En ce qui concerne le troisième, il faut reconnaître qu'il y a eu quelques difficultés ; il s'agissait de celui qui n'est pas loin du carrefour Magenta, permis de construire présentant 88 appartements. Pour ce permis de construire, dès le 4 mai, le Préfet des Hauts-de-Seine écrivait au Maire que, suite à notre délibération du Conseil Municipal, étant donné les faibles délais qu'il avait pour prendre une décision de sursis à statuer, notre position lui semblait difficilement acceptable dans son ensemble. Etant donné qu'il y avait nettement antérieurement dans la demande du permis de construire, il proposait une solution transactionnelle, c'est-à-dire autoriser la construction des immeubles qui étaient sur le boulevard de la République et surseoir à statuer sur celui de la rue Gounod.

Le Préfet, en date du 7 mai, a pris une décision conforme à ce qu'il avait écrit mais il ne restait que deux jours et pour une erreur ou un retard administratif, ce sursis à statuer n'a pas été transmis dans les délais, si bien que le promoteur, le lendemain, a demandé à la Direction Départementale de l'Équipement de lui envoyer une attestation indiquant qu'il n'avait pas reçu ce sursis à statuer à temps.

Compte tenu de la réglementation du permis de construire, cette attestation permet aujourd'hui au promoteur de construire sur ce terrain.

En bref, en ce qui concerne les trois permis de construire, nous avons satisfaction pleine et entière sur les deux plus importants. En ce qui concerne le troisième, il semble que l'affaire était bien engagée, mais compte tenu du délai trop court entre la délibération et la date limite de réponse (9 mai), une difficulté est apparue.

En ce qui concerne l'action même du Conseil Municipal, votre délibération sur le plan d'occupation des sols avait conduit à prendre comme base pour l'examen des permis de construire, le plan préparé par la Direction Départementale en l'assortissant d'un certain nombre de réserves, réserves de hauteurs, de coefficients d'occupation des sols, de telle façon que de nouveaux dépôts de permis de construire, tels que les trois précédents, ne soient plus possibles.

Je ne sais pas si cela durera mais pour l'instant nous n'avons pas de nouvelles demandes importantes sur SAINT-CLOUD pour de grandes constructions. Je crois que votre délibération a porté ses fruits et qu'elle a fait réfléchir un certain nombre de promoteurs, ce qui nous donne un certain temps pour établir un plan d'occupation des sols valable pour tous.

Juste un mot peut-être de quelques avant-projets que nous avons pu voir et des premières discussions que nous avons eues avec certains promoteurs ou organismes. J'en ai déjà d'ailleurs parlé dans quelques réunions de commissions de quartiers ; il y a un projet de construction H.L.M. aux alentours de la rue du 18-Juin, il y a un avant-projet I.L.N. sur les terrains S.N.C.F. entre le pont et le passage à niveau.

Je dois vous dire, en ce qui concerne ce permis, que je suis très réticent et je l'ai dit à la S.N.C.F.

Voilà les deux seuls projets notables que nous avons eu l'occasion de discuter depuis la dernière séance du Conseil Municipal. Bien entendu, il n'y a aucun dossier de déposé et aucun accord de quelque nature que ce soit.

Troisième point de notre délibération du 21 avril : il faut mettre très rapidement sur pied les organismes de la Commission Paritaire destinée à élaborer un plan d'occupation des sols et surtout faire que SAINT-CLOUD soit obligée administrativement d'établir ce plan d'occupation des sols.

Nous avons, suite à votre délibération, demandé cette mise en place des organismes et en date du 21 mai, le Préfet a répondu la lettre que je vais vous lire :

« Monsieur le Maire,

« A la suite de la parution du décret n° 70-1016 du 28 octobre 1970, sur les plans d'occupation des sols, il convient de doter votre commune de documents d'urbanisme dans le cadre de la Loi d'Orientation Foncière.

« A cette fin, je vous informe que je prescris par arrêté en date de ce jour, l'établissement du plan d'occupation des sols et la mise en vigueur des mesures de sauvegarde correspondantes.

« Par ailleurs, afin de constituer le groupe de travail prévu par l'article 4 du décret susvisé, je vous prie de bien vouloir me désigner les 3 ou 4 représentants élus de votre commune que vous désirez y voir siéger en dehors de vous-même.

« Ce groupe comprendra, en outre, M. le Directeur de l'Équipement qui conduira l'instruction sous mon autorité ainsi que des représentants des Services de l'Etat.

« Dès que l'avant-projet de plan d'occupation des sols étudié par vos services, la Direction de l'Équi-

pement et ledit groupe de travail, aura été mis au point, il sera communiqué aux représentants des services non représentés au sein de ce groupe de travail. Celui-ci examinera ensuite les avis recueillis.

« Il vous sera possible alors d'inviter votre Conseil Municipal à délibérer sur ledit projet pour me permettre de procéder à sa publication.

« Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments très distingués. »

Le Préfet,  
Claude BOITEL.

Autrement dit, maintenant que notre groupe de travail est constitué, il appartient au Maire de désigner les 3 ou 4 représentants de la commune qui participeront à la Commission. Il est bien entendu que la Commission Extra-municipale sera associée dès le départ et tenue au courant des négociations en cours.

Dernier point, mais je n'en dirai qu'un mot, car nous y reviendrons dans la suite de l'ordre du jour. Il existe un projet extrêmement important qui a pris une part notable de notre activité pendant le mois qui vient de s'écouler. Il s'agit des Pompes GUINARD.

Voilà, très sommairement, l'ensemble des travaux du mois écoulé.

Il reste au Maire à dire quelles sont les personnes qui feront partie du groupe de travail avec la Direction Départementale de l'Équipement.

**Communication de M. le Docteur TOTY  
Maire-Adjoint  
chargé de l'Enseignement, des Sports,  
de la Jeunesse et des Affaires Culturelles**

Ce soir, je me contenterai d'aborder un sujet tout à fait particulier, me réservant de rapporter au cours de la séance du mois de juillet sur les activités de mon département.

Pendant les dernières semaines, nous avons constitué des groupes de travail, véritables « tables rondes », au cours desquelles nous avons examiné avec les directeurs des écoles, les dirigeants sportifs, les associations de jeunes, les problèmes qui les concernent.

Ma collègue, Mme BRUNAU, vous parlera tout à l'heure de certains aménagements qui vont être faits, pour la rentrée, dans les écoles de la commune ; mais le problème le plus important que je vais aborder est celui de l'extension du C.E.S. de la rue Gounod.

Je voudrais schématiquement faire l'historique de cette affaire.

C'est le 15 septembre 1964, à la suite d'une délibération du Conseil Municipal, que le Maire de SAINT-CLOUD demande la création d'un C.E.S. nationalisé. Depuis cette époque, ce C.E.S. fonctionne dans des locaux disparates, les uns relativement acceptables (cela représente 9 classes), les autres notoirement vétustes et exigus, tandis que l'infrastructure en locaux sportifs et administratifs est pratiquement inexistante.

Pendant plusieurs années, les enseignants, les associations de parents d'élèves, les élus municipaux, envisagent l'extension des locaux, voire la recons-

truction, pour permettre le bon fonctionnement pédagogique. Mais de toute façon, il convient de construire à SAINT-CLOUD, pour répondre aux normes de l'Éducation Nationale qui prévoit 3 C.E.S. dans une ville de 30.000 habitants, un C.E.S. de 600 élèves dans ce secteur.

Cette extension est décidée par le Conseil Municipal le 9 février 1966, qui confie l'élaboration du projet à M. BENEZECH et la maîtrise de l'ouvrage à l'État. Ce projet prévoit l'établissement d'un C.E.S. pour 600 élèves, dont 450 demi-pensionnaires, en aménageant certains bâtiments anciens et en construisant un bâtiment nouveau conçu en matériaux traditionnels.

Ce C.E.S. rénové s'implantera donc sur le terrain de 4.210 m<sup>2</sup> fourni par la commune, rue Gounod.

La surface construite sera de 1.350 m<sup>2</sup> et la surface libre, pour la récréation des élèves, de 1.840 m<sup>2</sup>.

Le coût total actualisé le 1-1-1971 s'élève à 4.288.417 F dont 1.715.366 F que la commune doit inscrire à son budget, sa participation étant de 40 %.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. En fait, nous pourrions mettre en route, dans quelques semaines, la construction d'un établissement pour lequel la commission départementale de constructions scolaires a donné son agrément. Nous ne le souhaitons pas, surtout après avoir relu le rapport de l'urbaniste en chef chargé de l'étude du projet, rapport dans lequel sont formulées les réserves suivantes :

1°) des fondations spéciales sont à prévoir en raison de la nature hétérogène du sol. Remarquons combien il est difficile de prévoir le coût réel de ces fondations. Il peut y avoir des surprises, nous venons d'en avoir un exemple avec la piscine ;

2°) l'exiguïté du terrain ne permet que l'élaboration d'un parking de 16 voitures.

(Remarques : La situation du C.E.S. dans un secteur à forte densité de circulation posera des problèmes de parking et de stationnement provisoire aux enseignants, aux parents d'élèves et aux transports en commun (ce qui se passe au lycée de SAINT-CLOUD en est un exemple). L'embouteillage sera augmenté dans les rues déjà très encombrées).

3°) la surface du terrain ne permet pas l'installation d'un gymnase adapté à 600 élèves. Il faudra donc construire un gymnase plus petit et pallier cet inconvénient par l'utilisation du préau, d'où diminution de la surface de récréation déjà très exiguë ;

4°) quatrième réserve très importante : le coût de cet aménagement et de cette extension est plus élevé de 400.000 F que la construction complète d'un nouvel établissement.

Le rapporteur engage donc dans ses conclusions le comité à se prononcer en faveur d'une construction complète « qui, pour un même prix, sera mieux adaptée aux besoins ».

Telles sont les réserves formulées par le rapporteur de la commission des constructions scolaires et les commentaires qu'elles suggèrent.

Nous pouvons ajouter par ailleurs que cette extension ne donnera que 16 classes alors que les besoins sont de 21 classes et qu'il faudra reloger un jour dans le C.E.S. les élèves qui vont occuper provisoirement le C.E.G. de l'École du Centre.

Si l'on va plus au fond du problème, on constate

que, selon les normes de l'Education Nationale, un établissement de ce genre doit disposer au sol de 20 m<sup>2</sup> par élève, ce qui exigerait l'implantation du C.E.S. sur un terrain de 12.000 m<sup>2</sup>. Une telle surface n'étant pas disponible à SAINT-CLOUD au moment du dépôt du projet d'extension, c'est avec beaucoup de bienveillance que l'autorisation de construire a été donnée sur un terrain de 4.200 m<sup>2</sup>, soit 7 m<sup>2</sup> par élève, et parce qu'il fallait absolument rénover le C.E.S. existant et construire 300 places supplémentaires.

Quand on examine ce projet avec des yeux nouveaux, on ne peut s'empêcher d'envisager un certain nombre de solutions qui méritent d'être soumises à vos réflexions.

**La première** est la plus facile. On bâtit ce qui est prévu, c'est-à-dire l'aménagement et l'extension. Ce projet a le mérite d'exister et d'être financé. C'est la réponse théorique aux vœux de tous ceux qui souhaitent voir les enfants travailler le plus vite possible dans de meilleures conditions.

En fait, ces conditions seront mauvaises : pendant les travaux, 9 classes seulement seront maintenues dans les bâtiments non démolis, mais elles bénéficieront de pénibles conditions de travail (dans le bruit et la poussière des marteaux-piqueurs et des engins, etc...). Les autres élèves et l'Administration devront s'accommoder de baraquements implantés en bordure du chantier.

Pendant combien de temps ? les travaux peuvent durer 2 ans.

Si l'on examine les plans, on constate que l'articulation des nouveaux bâtiments avec les anciens est mauvaise.

— 600 élèves seront concentrés dans une surface de récréation de 1.800 m<sup>2</sup> ;

— 16 classes seulement seront construites alors qu'il en faut 21.

La **deuxième** solution consiste à raser tout ce qui est construit et bâtir un C.E.S. neuf de 600 places avec 21 classes. Mais cette construction neuve ne fera pas disparaître les inconvénients dus à l'exiguïté du terrain et à sa situation difficile. Et où logera-t-on les 350 élèves pendant les travaux ?

Voici maintenant la **troisième** possibilité : il paraît souhaitable et peut-être possible de construire un C.E.S. complet en matériau industrialisé sur un terrain nouveau. Nous avons pensé au lycée mais l'Education Nationale s'y oppose car on retrouve un problème de concentration d'élèves. Nous avons envisagé un instant l'extension sur le terrain du C.E.T. mais la superficie du terrain est incompatible avec une extension.

Il faut donc envisager un nouvel emplacement et un terrain qui pourrait avoir une surface globale telle qu'elle permettrait l'implantation d'une infrastructure bien adaptée. Même si les 20 m<sup>2</sup> par élève n'étaient pas atteints, on peut supposer que l'Education Nationale accepterait une surface de 12 à 14 m<sup>2</sup>, nettement supérieure à celle des 7 m<sup>2</sup> déjà admise.

Pendant la durée des travaux, les élèves seraient logés dans les locaux actuels, certes critiquables, mais à l'abri des perturbations.

On peut imaginer que les enseignants et les parents d'élèves feraient assaut de patience pendant la réalisation d'un établissement nouveau qui comblerait leurs souhaits de toujours.

Enfin, le prix de revient des bâtiments, nous l'avons déjà dit, serait égal, voire moins élevé, que l'aménagement et l'extension prévus.

Après les avantages, voici les critiques que suggère cette troisième possibilité.

Il faut trouver et acquérir un terrain. Dans quel délai et à quel prix ? l'achat de ce terrain n'aura-t-il pas une répercussion importante sur les charges des contribuables ? Notons toutefois que les 4.200 m<sup>2</sup> de la rue Gounod deviendront alors disponibles. Les mètres carrés pourraient être vendus, ce qui diminuerait les charges des contribuables, ou placés en réserve foncière et utilisés dans un autre but.

Sachons qu'il faudra obtenir ensuite l'agrément de l'Education Nationale pour une nouvelle implantation, mais aussi le report des crédits actuels. Ces démarches pourraient ne pas excéder quelques mois.

Pour conclure, nous devons faire un choix.

Faut-il continuer à replâtrer et construire à l'étroit sans perspective d'avenir, ou bien faut-il doter SAINT-CLOUD d'un établissement d'enseignement secondaire qui s'intégrera à un plan d'ensemble de rénovation de la ville ?

Les enseignants et les parents d'élèves souhaitent la construction d'un C.E.S. plus fonctionnel et moins coûteux que celui qui est prévu rue Gounod. En ce qui me concerne, je vous propose d'examiner ce problème avec beaucoup d'attention et je n'hésite pas à dire que dans cette affaire j'opte pour la solution de l'avenir.

#### **Communication de M. MARCORELLES Maire-Adjoint chargé des Affaires Sociales et du Logement**

Je serai bref. Deux mots d'abord concernant des questions évoquées au précédent Conseil Municipal ; j'essaierai ensuite de faire brièvement le point du problème du logement tel qu'il se présente à très court terme.

Lors d'un précédent Conseil Municipal, nous avons décidé de recruter une assistante sociale ; c'est en cours. Il y a plusieurs candidates. Je pense qu'au 1<sup>er</sup> octobre au plus tard, compte tenu du préavis que la candidate sera obligée de donner à son employeur, l'assistante municipale sera en place.

Deux mots sur le banquet de l'Amitié qui s'est déroulé le 22 mai, dans les locaux du restaurant d'entreprise des bureaux de la Colline de SAINT-CLOUD. Il y eut 300 convives environ. Tout s'est bien passé. Les anciens ont été un peu dépaysés par ce cadre nouveau très différent de celui auquel ils étaient habitués ; le spectacle prévu convenait parfaitement à ce public particulier.

Pour l'an prochain, il faudra prévoir un spectacle pour les pensionnaires de Lelégard.

Sur le plan financier, je signale que sur le budget du banquet il ne restera pas beaucoup d'argent pour

envoyer des colis. Le banquet a coûté plus cher que les autres années.

En ce qui concerne le problème du logement, nous avons consacré beaucoup de temps à faire l'analyse de la situation présente et essayé de résoudre les problèmes très complexes qui se présentent aujourd'hui sans avoir le temps de philosopher sur l'avenir. On peut cependant dire qu'il semble que pour l'im-médiat, le problème numéro un est d'essayer de transférer dans les appartements I.L.N. des gens logés dans les H.L.M. qui ont les moyens de payer des appartements I.L.N.

Il apparaît également un besoin urgent en studios H.L.M. pour le logement du personnel de l'hôpital, du Centre René Huguenin, des P.T.T., etc..., qui viennent de loin et travaillent dans des conditions difficiles, du fait de l'éloignement de leur lieu de travail. Il existe à SURESNES un foyer de jeunes filles où, moyennant un capital de 10.000 F, on peut avoir la disposition d'une chambre pendant 25 ans. Il y a peut-être là une solution au problème du logement de certaines jeunes filles ou jeunes femmes employées dans différents services de la ville.

Pour le logement, notre objectif, à court terme, est de reloger les cas dramatiques (25 environ), de loger un certain nombre d'enseignants et de répartir, de la manière la plus équitable, les logements de la rue Gounod qui seront terminés vers la fin de l'année.

Sur 88 logements, 75 %, c'est-à-dire 66, sont réservés à la commune ; mais sur ces 66, d'après les textes de 69, 30 % peuvent être exigés par le département. Si le département exige ces 30 %, il restera 46 logements à répartir. Je signale que s'il faut reloger tous les enseignants qui le demandent, il restera très peu d'appartements pour répondre aux quelque 300 demandes actuellement en cours d'instruction.

Nous devons favoriser au maximum les échanges de manière à essayer de résoudre, en priorité, les cas dramatiques qui ne peuvent pas se loger dans les I.L.N. trop chers.

Pour réaliser ces objectifs, nous avons cherché les moyens les mieux adaptés pour avoir une vue d'ensemble de la situation et en même temps pouvoir régler, avec le plus de précisions possibles, ce problème d'échanges à plusieurs. Ce n'est pas facile.

Nous avons dû établir la liste des logements à la disposition de la Municipalité, faire un fichier des occupants et un des demandés. Nous avons ensuite cherché quel était le meilleur moyen à mettre en œuvre pour avoir une vue d'ensemble de ce problème. Ayant donc fixé notre choix sur un système de planning, il a fallu le commander, le mettre en place, faire les fiches, cela a pris beaucoup de temps ; ce travail est presque achevé actuellement. Nous pensons donc, dans les semaines qui viennent, être en mesure de répondre avec précision et sans tarder à toute demande de renseignements concernant un dossier en cours.

Je signale que nous avons envoyé une lettre à certains demandeurs pour leur dire que, compte tenu de leurs moyens, du peu de logements dont nous

disposons, nous ne pensons pas pouvoir les aider à trouver un logement avant plusieurs années et qu'ils feraient bien de s'occuper eux-mêmes de leur problème. Solution de franchise, pas toujours très bien accueillie ni très bien comprise ; mais je crois qu'il fallait le faire pour que ces personnes n'attendent pas un appartement qui n'avait aucune chance de venir. Tels sont brièvement résumés les problèmes qui appellent d'urgence une solution et comment nous nous efforçons de les résoudre.

#### **Communication de Mme BRUNAU Maire-Adjoint**

#### **chargée des Travaux, de la Voirie, de la Circulation**

Le double carrefour de la rue Dailly est équipé de ses signaux. Ils ne fonctionnent pas encore car les services de l'Équipement ont pris du retard. Les essais auront lieu le 16 juin, ce qui, nous l'espérons, réduira les difficultés de circulation et libèrera un ou deux agents de police.

En ce qui concerne la piscine, on parle de la réception provisoire des travaux pour le 15 juin ; mais l'état actuel du chantier me fait craindre que ce ne soit pas possible.

L'entreprise LAFONT (entreprise en faillite, à laquelle la précédente Municipalité avait consenti un délai de 4 mois) étant elle-même encore en retard, retarde le travail des autres corps de métiers.

Le marché concernant le système de stérilisation de l'eau par le brome a été passé par l'ancienne Municipalité avec la Société DEGRESMONT. Cet appareil n'a été que très peu employé, en particulier à la piscine Carnot, mais nous nous sommes entourés du maximum de garanties et pour ne rien retarder, nous n'avons rien modifié de ce qui avait été prévu.

Les travaux du Centre Culturel sont presque terminés ; l'architecte, M. BENEZECH, a réussi à rendre aux sportifs leur salle de judo le 15 mai dernier.

Nous avons choisi d'installer une chaudière au gaz en remplacement de la chaudière au charbon, la Municipalité encourageant les promoteurs à utiliser le gaz pour limiter la pollution de l'air et le Gaz de France nous accordant des conditions d'exploitation satisfaisantes.

Le chantier de l'école maternelle avait pris du retard. Ce retard est rattrapé, en partie grâce au fait que nous avons arrêté les travaux de la Salle des Fêtes, en partie grâce à un effort particulier de l'architecte et des entrepreneurs. Il y a eu de nouvelles difficultés au moment de la pose des châssis, le serrurier ayant tardé à tenir ses promesses. La situation est maintenant telle que, sauf imprévu, les délais seront tenus et l'école ouverte pour la rentrée.

Par ailleurs, nous devons engager différentes tranches de travaux dans les groupes scolaires.

A l'école du Centre, les toilettes à la Turque, qui datent de 1932 et ne sont pas chauffées, seront remplacées mais les bâtiments de l'école du Centre comportant des différences de niveau sensibles, il n'est pas facile de trouver une solution économique permettant un raccordement au chauffage.

Pour l'école maternelle de Montretout, nous étudions le changement de l'installation du chauffage à la vapeur dont le principe est actuellement interdit pour raisons de sécurité.

En ce qui concerne la voirie, nous allons, grâce aux Comités de Quartiers, essayer d'agir avec le plus de justice possible. Nous allons être obligés de faire peu de choses dans chaque quartier car il reste peu de crédits ; nous tiendrons donc compte des urgences recensées par les Comités de Quartiers.

Je rappelle que l'avenue Chevrillon qui borde le Parc de Béarn, doit être refaite entièrement, chaussée et trottoirs.

En ce qui concerne le Parc de Béarn, il avait été prévu que le mail devait être remis à la ville, en même temps que la sente des Milons. Nous souhaiterions qu'il soit mis à la disposition de la population pour les vacances, malgré le retard important avec lequel la remise est proposée et les réserves qui risquent d'être faites.

Nous avons demandé aux architectes qu'ils bordent leur chantier de la Colline de SAINT-CLOUD d'une palissade réglementaire qui protégera les commerçants et les riverains de la poussière et un peu du bruit.

Nous avons obtenu aussi qu'une partie de la surface qui devait être rendue à la ville à la fin du chantier pour élargir la rue Royale nous soit rendue dès maintenant. Il est évident que nous ne nous en tiendrons pas là et que nous continuerons par tous les moyens de tenter d'améliorer une situation bien difficile pour les riverains.

J'en arrive maintenant à la Salle des Fêtes dont nous avons arrêté provisoirement les travaux.

Ayant poursuivi notre étude du projet et du chantier, nous en sommes arrivés à conclure qu'il faut arrêter définitivement ces travaux et changer complètement de programme. En effet, depuis notre dernière réunion du Conseil, nous avons appris que la rue Hébert pourrait un jour être élargie en encorbellement sur le terrain de sports de l'école du Centre et le long de la Salle des Fêtes dont elle ferait sauter les vestiaires.

Nous avons là un argument de plus pour ne pas poursuivre des travaux qui nous entraîneraient loin sur le plan financier et ne nous donneraient pas satisfaction quant à leur utilisation future. Nous avons donc pensé à une autre solution.

La précédente Municipalité avait inscrit au budget une somme de 150.000 F pour la construction d'un Club-house en bordure du stade du quai Carnot. Elle avait déjà prévu 950.000 F environ pour la Salle des Fêtes.

Il apparaît qu'avec l'ensemble de ces deux sommes, après que l'on en ait soustrait le coût des travaux exécutés et la somme nécessaire à la démolition de la Salle des Fêtes, il reste environ 900.000 F, somme avec laquelle nous pourrions construire en préfabriqué, une Maison de Jeunes convenable à l'emplacement actuel de la Salle des Fêtes et quai Carnot, un Club-house acceptable, ce qui permettrait très rapidement aux jeunes et aux sportifs d'avoir ce qu'ils réclament et au Conseil d'Administration de la Maison de Jeunes, qui a établi un programme très précis, de se remettre au travail. En attendant, nous

essaierons de lui donner plus de place dans l'actuel Centre Culturel.

Ma conclusion sera de vous demander, M. le Maire, de bien vouloir, si le Conseil en est d'accord, prononcer l'arrêt définitif des travaux de la Salle des Fêtes et nous autoriser à nous livrer à l'étude approfondie de la mise en place d'une Maison de Jeunes et d'un Club-house préfabriqués.

#### **Arrêt définitif des travaux de transformation de la Salle des Fêtes Municipale Résiliation des marchés**

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 21 avril 1971, le Conseil Municipal a décidé d'arrêter provisoirement les travaux de transformation de la Salle des Fêtes Municipale afin de procéder à une étude approfondie sur la rentabilité des dits travaux en comparaison des avantages qui en découleraient, sur le déroulement des manifestations artistiques de SAINT-CLOUD, sur l'utilisation comme Maison de Jeunes.

Depuis cette réunion, une étude technique et financière a été faite conjointement par Mme BRUNAU, adjoint délégué aux travaux, et M. LE LUHANDRE, délégué aux finances.

Il en ressort que le coût des travaux est hors de proportion avec le service rendu, et il semble, qui plus est, que l'utilisation de certaines salles de réunions pour une Maison de Jeunes ne serait certainement pas acceptée par la Commission Départementale de Sécurité.

Dans ces conditions, il pense que le projet doit être abandonné et qu'une autre solution doit être envisagée, après démolition de l'actuel hangar en cours de transformation.

Le Conseil, à l'unanimité,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et celui de Mme BRUNAU qui précise en outre que la démolition du bâtiment actuel permettrait de procéder à l'élargissement de la rue Hébert,

Considérant que les travaux de transformation de la Salle des Fêtes n'apporteront pas de solution valable pour le déroulement des manifestations artistiques, ni pour les activités d'une Maison de Jeunes,

Considérant qu'une solution de remplacement peut être étudiée en réalisant une sérieuse économie sur la dépense actuellement engagée,

Considérant qu'en application de l'article 57 du cahier des clauses administratives générales annexé au code des marchés publics, le représentant légal de la collectivité peut, avec l'accord de l'assemblée délibérante, résilier unilatéralement par décision notifiée par lettre recommandée ou par voie administrative, tout marché, à toute époque de son exécution, soit en totalité, soit en partie sans qu'il y ait faute du titulaire, et sans avoir à justifier sa décision ;

Vu l'accord de M. le Vice-Président Rapporteur de la Commission des Finances,

Demande :

1°) que les travaux de transformation de la Salle des Fêtes Municipale soient arrêtés définitivement et que les marchés passés avec les entreprises ci-après

désignées en vertu d'un procès-verbal d'adjudication en date du 14 novembre 1970, approuvé par M. le Préfet des Hauts-de-Seine le 19 janvier 1971, à savoir :

Entreprise ESTEVES à SAINT-CLOUD pour le lot n° 1 : maçonnerie ;

Entreprise HUET à SAINT-CLOUD pour le lot n° 2 : menuiserie, charpente ;

Entreprise TRILA à SAINT-CLOUD pour le lot n° 3 : électricité ;

Entreprise CIRASSE à SAINT-CLOUD pour le lot n° 4 : plomberie, sanitaire ;

Entreprise DELARFEUX à SAINT-CLOUD pour le lot n° 5 : peinture ;

Entreprise SAUVAGET à SURESNES pour le lot n° 6 : chauffage central ;

Entreprise Les Serruriers réunis à GARCHES pour le lot n° 7 : menuiserie métallique ;

Entreprise S.I.A.F.O.M. à PARIS (9<sup>e</sup>) pour le lot n° 8 : faux plafonds ;

Entreprise ALLEMAND à BOULOGNE pour le lot n° 9 : revêtement de sols ;  
soient résiliés ;

2°) que les travaux exécutés à la date du 21 avril 1971, date de la décision d'arrêt provisoire des travaux, soient réglés aux entreprises après vérification des mémoires par l'architecte d'opération, ainsi que les honoraires d'architecte afférents à ces travaux ;

3°) que les marchés de compensation sur des travaux communaux à décider par le Conseil Municipal soient accordés aux entreprises en dédommagement de la résiliation de leurs marchés.

### Communication de M. LE LUHANDRE

#### Délégué

Je serai le plus bref de tous, je n'ai pas de communication particulière à faire, j'interviendrai un peu plus tard pour présenter le compte administratif.

### III — Délibérations

#### Compte Administratif de l'exercice 1970

##### M. le Maire

Je laisse la présidence à M. BASSINET car il est de tradition que le Maire se retire quand le Conseil Municipal étudie le compte.

##### M. BASSINET

Je donne la parole à M. LE LUHANDRE pour commenter les opérations de l'exercice 1970.

##### M. LE LUHANDRE

M. le Premier Adjoint, Mesdames, Messieurs,

Vous avez dû recevoir déjà le projet de compte administratif. Vous l'avez regardé. Vous avez devant vous une note de présentation et une note qui donne des chiffres importants faisant ressortir l'excédent réel de fin d'année.

Le Compte Administratif fait ressortir les résultats d'exécution du budget de l'année 1970 : Budget Primitif, Budget Supplémentaire et autorisations spéciales.

Les prévisions globales étaient de : 27.904.242,72 F pour les recettes et les dépenses.

Les recettes effectivement encaissées ou à réaliser s'élèvent à 27.960.050,53 F faisant ressortir un dépas-

sement de 55.807,81 F par rapport aux prévisions et les dépenses à 26.525.317,13 F, inférieures de 1.378.925,59 F aux prévisions.

Le pourcentage d'exécution du budget est donc supérieur à 100 % en recettes et s'établit à 95 % en dépenses.

Comparés aux résultats du budget de l'année 1969, ces chiffres représentent une augmentation de 3.970.205,48 F pour les recettes, soit : 16,50 %, et de 3.649.315,12 F pour les dépenses, soit près de 16 %.

Les tableaux ci-joints montrent en ce qui concerne les recettes effectivement encaissées et les dépenses mandatées, leur évolution entre 1969 et 1970.

En ce qui concerne les recettes, il faut remarquer l'augmentation importante du produit de la taxe sur les salaires (+ 760.000), des « frais d'exploitation » (due essentiellement au relèvement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, + 211.000), des subventions (+ 1.047.000 F), des frais d'exploitation (+ 760.000) et des centimes (+ 414.000).

Pour les dépenses, il faut noter l'augmentation très importante des travaux neufs en cours (+ 2.283.000) et des travaux d'entretien (+ 501.000).

Par contre, le chapitre « biens meubles et immeubles » du budget d'investissement subit une diminution très sensible (925.000) due au fait qu'en 1969, il avait été procédé à une acquisition importante de terrains (1.030.000) pour une opération d'urbanisation carrefour Milons - 18-Juin.

Le Conseil, à l'unanimité,

Approuve le Compte Administratif de l'exercice 1970, faisant ressortir un excédent d'actif de 1.363.041,25.

Monsieur le Maire reprend alors la Présidence.

#### Avis sur le compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur Municipal de Saint-Cloud pour les opérations de l'exercice 1970

Après lecture du rapport de M. le Vice-Président Rapporteur de la Commission des Finances,

Le Conseil, à l'unanimité,

Emet un avis favorable à l'approbation du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur Municipal de la ville de SAINT-CLOUD, pour les opérations de l'exercice 1970, sous réserve de l'apurement de ce compte par la Cour des Comptes.

#### Emprunt de 750.000 F pour construction d'un complexe piscine gymnase à Saint-Cloud

**Article 1<sup>er</sup>.** — En vue de financer la construction du complexe sportif piscine gymnase, la ville de SAINT-CLOUD, représentée par son Maire, émettra, dans les conditions prévues par le décret n° 53-709 du 9 août 1953 et par les décrets qui l'ont complété ou modifié, un emprunt obligatoire de 750.000 F, amortissable en quinze années, représenté par des obligations « Villes de France ».

**Article 2.** — Conformément à l'article 3 du décret n° 54-464 du 15 février 1954, une convention sera passée entre la ville de SAINT-CLOUD et la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales. Cette convention précisera notamment :

— les caractéristiques en vigueur lors du placement des obligations « Villes de France » émises en représentation de l'emprunt qui seront celles résultant de l'arrêté interministériel prévu à l'article 3 susvisé du décret n° 54-164 du 15 février 1954 ;

— le prix auquel ces obligations auront été émises, prix fixé par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances ;

— les sommes que, compte tenu des caractéristiques des obligations, la ville de SAINT-CLOUD devra verser chaque année à la Caisse d'Aide pour lui permettre d'assurer le service de l'emprunt ainsi que les dates auxquelles ces sommes seront exigibles.

**Article 3.** — Après placement de l'emprunt par les soins de la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales, celle-ci versera à la ville de SAINT-CLOUD le produit des souscriptions aux obligations, déduction faite de la commission de placement.

**Article 4.** — Le Conseil Municipal de SAINT-CLOUD, représenté par son Maire, M. FOURCADE, s'engage, pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement à la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales des sommes prévues à l'article 2 ci-dessus.

**Article 5.** — Toute somme non payée à la date de son exigibilité portera, à titre de pénalité, intérêt de plein droit au taux de l'emprunt majoré de trois unités.

**Article 6.** — La ville de SAINT-CLOUD ne pourra pas, pendant toute la durée de l'emprunt, exiger que la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales accepte le remboursement anticipé de tout ou partie du capital restant dû.

**Article 7.** — La ville de SAINT-CLOUD, représentée par son Maire, prendra à sa charge et assurera directement le paiement de tous impôts présents et futurs à l'exception de ceux que la loi mettrait obligatoirement à la charge des porteurs. Elle s'engage en particulier à assurer directement le règlement de la contribution pouvant être due chaque année au titre de la prime de remboursement et à acquitter les droits et frais pouvant résulter de l'emprunt.

**Article 8.** — Après avoir pris connaissance d'une part des dispositions générales concernant les emprunts « Villes de France » et d'autre part des conditions actuelles de réalisation de ces emprunts, la ville de SAINT-CLOUD donne pouvoir à M. le Maire en vue de passer avec la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales, la convention prévue à l'article 3 du décret n° 54-164 du 15 février 1954.

#### **Emprunt complémentaire pour le financement des travaux de terrassement et de drainage exceptionnels nécessaires pour la terminaison du complexe gymnase piscine**

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un accord de principe pour contracter un autre emprunt de 750.000 F, soit directement par la Caisse des Dépôts et Consignations, soit par son intermédiaire, pour financer les travaux de terrassements et de drainage exceptionnels, conséquence du terrain choisi pour la construction de la piscine en bordure de l'aqueduc de l'Avre.

Le Conseil, à l'unanimité,

Vu l'avis conforme de M. le Vice-Président Rapporteur de la Commission des Finances ;

Donne mission à M. le Maire pour rechercher un ou plusieurs emprunts complémentaires pour le financement des travaux de terrassement et de drainage exceptionnels nécessaires pour la terminaison du complexe piscine gymnase.

#### **Institution de la taxe communale de publicité**

Prévue par les articles 205 à 215 du Code Municipal, dont la teneur a été envoyée à chaque Conseiller Municipal, cette taxe serait prise à l'initiative du Conseil. Elle frappe les affiches sur papier ordinaire ou sur tout autre support.

**Exonération** pour les affiches administratives, les affiches à portée sociale (Croix-Rouge, Caisse d'Épargne, emprunts publics) et les affiches et panneaux publicitaires des spectacles.

**Recouvrement** par timbres mobiles ; prise en charge par le Receveur Municipal, ce qui nécessitera la création d'une régie de recettes.

Cela permettra de restreindre l'affichage sauvage puisque cette apposition entraînerait les sanctions prévues pour infractions et non paiement de la taxe communale sur la publicité.

Le Conseil, à l'unanimité,

Décide le principe de l'institution de la taxe communale de publicité sous réserve d'une étude approfondie de la Commission des Finances.

M. LEYMARIE parlant en son nom et au nom de MM. MELLINET et TORMOS, formule des réserves au sujet de cette taxe.

#### **Relèvement du taux de la taxe locale d'équipement**

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 18 octobre 1968, le Conseil Municipal a fixé au taux de 3 % la taxe locale d'équipement perçue au profit de la commune, avec une disposition ramenant à 1 % le taux en faveur des constructions édifiées par les offices publics et les sociétés d'habitations à loyers modérés.

Un décret ministériel du 26 février 1971 donne compétence au Préfet pour approuver les demandes des Conseils Municipaux décidant de porter à 5 % (taux maximum) le montant de cette taxe. La ressource ainsi créée n'est pas négligeable. Elle ne prendra effet que pour 1972 puisque selon les dispositions de la loi foncière de 1967, elle ne peut faire l'objet d'aucune modification avant l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la date de son entrée en vigueur.

Le Conseil, à l'unanimité,

Entendu l'exposé de M. le Maire et les conclusions favorables de M. le Vice-Président Rapporteur de la Commission des Finances ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 octobre 1968, prise en application des dispositions de la loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967 et du décret n° 68-838 du 24 septembre 1968 portant dispositions transitoires pour l'application des articles 62 à 78 de ladite loi ;

Décide de porter à 5 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1972 le taux de la taxe locale d'équipement perçue au profit de la commune et de maintenir la disposition ramenant à 1 % le taux applicable pour les construc-



tions édifiées par les offices publics et les sociétés d'habitations à loyers modérés ;

Demande à M. le Préfet des Hauts-de-Seine de vouloir bien approuver la présente délibération conformément aux dispositions du décret ministériel du 26 février 1971.

### **Réalisation de la zone d'aménagement concerté « République Saint-Cloud »**

#### **Examen du plan d'aménagement de la zone**

Le Conseil, à l'unanimité,

Vu les précédentes délibérations en date du 2 décembre 1969, 10 avril 1970, 19 octobre 1970,

Vu l'arrêté de création de Z.A.C. en date du 24 décembre 1970 ;

Demande à M. le Maire de poursuivre les négociations engagées avec la S.C.I. République Saint-Cloud, sur la base du projet de convention signé entre son prédécesseur et M. GUINARD.

Le Conseil Municipal prend acte de ce que le dossier de réalisation de Z.A.C. en date du 5 juin 1971 prévoit :

- 200 logements Crédit Foncier ;
- la cession à la commune de la halte garderie ;
- la cession au département d'un terrain pour l'aménagement du carrefour ;
- la cession à la commune de l'allée d'entraînement.

Il demande que ce dossier soit précisé ou modifié, notamment sur les points suivants :

- Les hauteurs des immeubles ne devront pas être supérieures à celles du Parc de la Bérengère ;
- Une partie des commerces devra être réservée en priorité aux commerçants de SAINT-CLOUD ;
- Le groupe scolaire devra être rapproché du boulevard de la République ;
- L'allée d'entraînement sera conservée et livrée équipée à la commune ;
- Le montant du prêt devra être suffisant pour la construction du groupe scolaire ;
- Les modifications des circulations au voisinage de la Z.A.C. seront étudiées avec la Direction Départementale de l'Équipement ;
- Les plans de réalisation devront être suffisants pour que l'on puisse se rendre compte de l'organisation de la zone, c'est-à-dire des densités, des espaces verts, des circulations internes et de la situation des parkings. Il sera attaché une importance particulière à l'échéancier de réalisation des équipements publics.

### **Expropriation de terrain et demande de déclaration d'utilité publique pour construction d'un Collège d'Enseignement Secondaire**

Le Conseil, à l'unanimité,

Vu l'exposé de M. le Dr TOTY et de M. CUNY, Maires-Adjoints ;

Considérant qu'il est urgent d'acquérir un terrain d'une superficie d'environ 9.000 m<sup>2</sup> en vue de la construction d'un nouveau C.E.S. ;

Considérant qu'un terrain de cette superficie est actuellement en vente aux nos 62 de la rue Gounod et 16, boulevard de la République ;

Décide :

d'acquérir à l'amiable ou par voie d'expropriation un terrain d'une superficie de 9.728 m<sup>2</sup> sis 62, rue Gounod et 16, boulevard de la République à SAINT-CLOUD, terrain indiqué au plan.

Demande, en vue de cette acquisition, la déclaration d'utilité publique nécessaire à la réalisation du projet présenté.

### **Plan d'occupation des sols Réservation pour services publics d'un terrain sis 62, rue Gounod et 16, boulevard de la République**

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant d'acquérir par voie amiable ou par expropriation les terrains sis 62, rue Gounod et 16, boulevard de la République, en vue de la construction d'un C.E.S. ;

Le Conseil, à l'unanimité,

Décide :

d'inscrire au plan d'occupation des sols, pour Services Publics (Éducation Nationale), le terrain sis 62, rue Gounod et 16, boulevard de la République, d'une superficie de 9.728 m<sup>2</sup>.

### **Convention avec la S.N.C.F. et le Ministère de l'Équipement au sujet du déplacement de la gare du pont de Saint-Cloud**

La proposition de convention à signer entre l'État, la S.N.C.F. et la commune concerne le déplacement de la gare du pont de SAINT-CLOUD.

La commune intervient seulement pour une subrogation de droit puisqu'elle avait exproprié la parcelle de terrain sur laquelle est édiflée la gare, par ordonnance rendue par M. le Président du Tribunal en mars 1941. L'indemnité n'ayant jamais été fixée par suite de la guerre, aucune prise de possession n'a été faite.

M. le Vice-Président Rapporteur de la Commission des Finances donne lecture de ses observations :

« La Commission a examiné la convention qui doit intervenir entre la S.N.C.F., l'État et la Ville, au sujet du déplacement de la gare du pont de SAINT-CLOUD.

« Elle estime qu'en raison des incidences diverses de cette opération, la convention devra être étudiée par les responsables des Commissions de l'Urbanisme et des Transports.

« Estimant par conséquent ne pas devoir prendre position sur le fond, la Commission a néanmoins demandé le rejet des clauses entraînant une charge financière pour la commune tel que le relogement des agents ou l'entretien de la passerelle actuellement prévue dans le projet S.N.C.F., ces charges étant à son avis sans fondement. »

Le Conseil, à l'unanimité,

Entendu les observations de M. le Vice-Président Rapporteur de la Commission des Finances ;

Autorise le Maire à signer une convention avec la S.N.C.F. et le Ministère de l'Équipement au sujet du déplacement de la gare du pont de SAINT-CLOUD, sous réserve que le coût financier concernant le relogement des agents et l'entretien de la future passerelle soit à la charge de la S.N.C.F.

**Location d'un appartement  
situé dans un immeuble communal  
38, avenue du Maréchal-Foch**

**en faveur du corps local de Sapeurs-Pompiers**

Un logement étant devenu disponible dans l'immeuble qui servait de caserne aux sapeurs-pompiers communaux avant la réforme administrative qui a rattaché SAINT-CLOUD au régiment de sapeurs-pompiers de PARIS, il a paru logique de consentir une location en faveur du chef de corps local.

Par lettre du 3 juin 1971, le Commandant de la Brigade des sapeurs-pompiers de PARIS a donné son agrément à la prise en charge de ladite location.

Le Conseil, à l'unanimité,

Vu l'avis favorable de M. le Vice-Président Rapporteur de la Commission des Finances ;

Autorise le Maire à signer un contrat de location d'un appartement sis dans un immeuble communal 38, avenue du Maréchal-Foch à SAINT-CLOUD, en faveur du chef de corps local de sapeurs-pompiers selon un loyer mensuel actuel calculé d'après la surface corrigée, se montant à 269,85 F.

La prise en charge de cette location est acceptée par la Préfecture de PARIS, Direction de l'Architecture et des Affaires Domaniales, 2, rue Lobau à PARIS (4<sup>e</sup>).

**Demande du Président du Syndicat Intercommunal  
pour l'assainissement de la Vallée du Rû  
de Vaucresson,**

**pour frais de raccordement au collecteur du Syndicat,  
pour les « Bureaux de la Colline de Saint-Cloud »**

M. le Maire indique que le Président du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la vallée du rû de VAUCRESSON a demandé quel était le débiteur qui devait régler les frais de raccordement des « Bureaux de la Colline de SAINT-CLOUD » au collecteur du Syndicat.

Le montant de ces frais est de 166.100 F.

Le Conseil, à l'unanimité,

Vu l'avis de M. le Vice-Président Rapporteur de la Commission des Finances, qui fait remarquer que la Commission estime qu'il s'agit d'une dépense spécifique indépendante de la rénovation de la place Clemenceau et qu'en conséquence il incombe à la S.A. « Les Bureaux de la Colline de SAINT-CLOUD » d'en effectuer le règlement ;

Se range à l'avis ainsi formulé et refuse de prendre en charge la dépense de 166.100 F due au Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la vallée du rû de VAUCRESSON pour frais de raccordement des « Bureaux de la Colline de SAINT-CLOUD » au collecteur du Syndicat.

**Décision de principe pour la création  
d'une crèche municipale industrialisée**

M. MARCORELLES, Maire-Adjoint, communique que le Gouvernement a décidé d'attribuer à la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, une somme de 100 millions de nouveaux francs pour construction de crèches industrialisées.

Cette somme de 100 millions est valable pour toute la durée du VI<sup>e</sup> Plan.

Le prix d'une crèche industrialisée est d'environ un million de francs.

La C.N.A.F. participerait pour 50 % et il serait possible d'obtenir une subvention du département pour 25 %. Il resterait donc 25 %, soit environ 250.000 F, à la charge de chaque commune.

Il y a intérêt à prendre une position très rapide mais jusqu'ici les dossiers soumis à la C.N.A.F. n'ont été pris en considération que si la mairie est propriétaire du terrain (une expropriation en cours ne semble pas valable) et si un plan de financement précis a été préalablement établi et approuvé.

Le Conseil, à l'unanimité,

Prend une décision favorable de principe pour la création d'une crèche municipale industrialisée.

**Subvention d'équilibre pour l'exercice 1970  
accordée à la Croix-Rouge Française  
pour crèche à domicile**

M. le Maire expose que selon les conventions passées confiant la gestion du service de crèche à domicile à la Croix-Rouge Française, la ville s'est engagée, sur justificatif, à prendre en charge le déficit de gestion par l'octroi d'une subvention d'équilibre, soit 18.824,37 F, pour l'exercice 1970.

Le Conseil, à l'unanimité,

Entendu l'avis favorable de M. le Vice-Président Rapporteur de la Commission des Finances qui demande cependant qu'une étude soit effectuée sur les prix de journée pratiqués dans les communes avoisinantes et réserve son opinion jusqu'à plus ample information sur les conditions actuelles d'exercice ;

Décide de verser une subvention d'équilibre au titre de l'exercice 1970, de 18.824,37 F, au Comité Local de la Croix-Rouge Française ;

somme qui fera l'objet d'une inscription au budget supplémentaire de l'exercice 1971.

**Redevance à payer à la S.N.C.F. pour passage  
de canalisation d'égout sous l'ancienne propriété  
de la Princesse de Grèce, rue du Mont-Valérien**

La ville de SAINT-CLOUD étant devenue, par suite d'une cession gratuite de terrain, propriétaire d'un lot de 1.700 m<sup>2</sup> rue du Mont-Valérien, la S.N.C.F. demande qu'une convention soit passée pour autorisation de déversement dans le fossé du chemin de fer des eaux pluviales provenant de cette propriété.

Le montant de la redevance est fixé à 150 F avec effet du 1<sup>er</sup> avril 1969.

La convention proposée est identique à celles déjà en vigueur pour des servitudes analogues au profit de la ville.

Le Conseil, à l'unanimité,

Accepte de verser une redevance de 150 F annuellement à la S.N.C.F. pour passage de canalisation de déversement d'eaux pluviales provenant de l'ancienne propriété de la Princesse de Grèce, rue du Mont-Valérien, dans le fossé du chemin de fer au PK 13 + 311 de la ligne de PARIS à VERSAILLES R.D.,

et autorise le Maire à signer la convention qui aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 1969.

La dépense en résultant fera l'objet d'une inscription spéciale lors de l'établissement du budget supplémentaire de l'exercice 1971.

**Personnel communal  
Création de deux emplois de commis  
et d'un emploi de sténodactylographe**

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir créer deux emplois de commis et un emploi de sténodactylographe, par suite de l'extension de certains services et de la réorganisation partielle des services administratifs de la mairie.

M. le Maire précise, en outre, que ces créations n'entraîneront pas de dépenses supplémentaires en raison des crédits laissés disponibles par plusieurs emplois vacants non pourvus.

Le Conseil, à l'unanimité,

Sur le rapport de M. le Maire,

Vu l'avis de M. le Vice-Président Rapporteur de la Commission des Finances,

Décide la création de :

— 2 emplois de commis à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1971, portant l'effectif total de 11 à 13 emplois ;

— 1 emploi de sténodactylographe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1971, portant l'effectif total de 4 à 5 emplois.

Précise que les dépenses correspondant à la rémunération de ces nouveaux agents seront imputées sur les crédits ouverts aux articles concernés au chapitre 931 du budget primitif 1971 où les disponibilités du fait d'emplois demeurés vacants, permettent d'éviter toute inscription supplémentaire.

**Personnel communal  
Transformation d'un emploi de secrétaire  
documentaliste à temps incomplet  
en emploi à temps complet**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un emploi de secrétaire documentaliste à temps incomplet avait été créé par délibération du 12 février 1970 avec fixation de l'échelle indiciaire de référence et de la durée de carrière de cet emploi.

Par suite de l'extension de certains services et de la réorganisation générale des services administratifs de la mairie, l'agent chargé d'étudier la documentation importante que l'on reçoit, ainsi que de la répartir aux services intéressés, nécessite son emploi à temps complet.

M. le Maire propose au Conseil Municipal la transformation de cet emploi à temps incomplet en un emploi à temps complet.

Le Conseil, à l'unanimité,

Après avoir entendu M. le Maire,

Décide de transformer à compter du 15 juin 1971 l'emploi de secrétaire documentaliste à temps incomplet en emploi de secrétaire documentaliste à temps complet assorti de l'échelle indiciaire et de la durée de carrière prévue pour cet emploi par la délibération du 12 février 1970 ;

Précise que les conditions de recrutement seront les mêmes que celles fixées par la délibération précitée ;

Précise, en outre, que l'incidence financière de cette transformation sera imputée sur les articles correspondants du chapitre 931 « Personnel permanent » dont les crédits inscrits au budget primitif 1971 seront complétés, en cas de besoin, au budget supplémentaire 1971.

**Renouvellement du contrat de mise en concession  
des cantines scolaires**

M. le Maire expose aux membres de l'Assemblée que la convention liant la ville à la Société de Gestion d'Hôtels et Restaurants pour l'exploitation des cantines scolaires est arrivée à expiration légale. Il faut donc en passer une autre.

Il indique qu'en 1970, 120.000 repas ont été servis. Les menus sont bien étudiés, équilibrés et sains. Par ailleurs, la qualité des aliments est excellente.

La Société de Gestion d'Hôtels et Restaurants à qui est confiée depuis plusieurs années l'exploitation en régie de nos cantines donne entière satisfaction.

M. le Maire propose donc de renouveler ce contrat qui comporte une formule d'augmentation des prix basée sur l'indice du taux de salaire horaire, toutes activités, base 100 en 1956 et l'indice des prix des produits alimentaires (série Région parisienne) base 100 en 1962.

Cependant, cette formule de réajustement du prix du repas ne sera pas appliquée cette année en partant du coût antérieur.

D'un commun accord, après étude du marché, la S.G.H.R. et la ville ont arrêté les prix suivants :

— du 13 septembre 1971

au 31 décembre 1971 . . . . . 4,40 F

— du 1<sup>er</sup> janvier 1972 au 30 juin 1972 .. 4,44 F

Le crédit calculé forfaitairement pour le goûter des enfants des garderies municipales est fixé à 0,90 F par goûter.

M. le Maire considérant les avantages indéniables de ce contrat, surtout sur le plan de la qualité des repas, demande au Conseil Municipal de renouveler la convention.

Le Conseil, par 26 voix et 1 abstention, celle de Mme MOREAU,

après l'avis favorable de M. le Vice-Président Rapporteur de la Commission des Finances ;

Autorise le Maire à renouveler le contrat de mise en concession des cantines scolaires passé avec la Société de Gestion d'Hôtels et Restaurants, 60, rue Caumartin à PARIS, étant entendu que la ville se réserve le droit de dénoncer trimestriellement la convention conclue et que d'autre part le concessionnaire consultera les commerçants de SAINT-CLOUD pour les fournitures de denrées alimentaires.

**Désignation de membres du Conseil  
pour constituer la Commission des marchés publics**

Le Conseil, à l'unanimité,

Vu le Code des marchés publics,

Désigne MM. LE LUHANDRE, LOUGOVOY, FRIES, GUAY, VOIZARD et TORMOS pour constituer la Commission d'adjudication.

**Désignation de 4 membres du Conseil pour siéger  
à la Commission Paritaire des Marchés Forains**

Le Conseil, à l'unanimité,

Désigne MM. GAUDICHON, CHARTIER, Madame OLIVIER, M. VINSON, pour le représenter au sein de la Commission Paritaire des Marchés Forains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 10 juin à 1 heure.

## Séance du Conseil Municipal du 12 Juillet 1971

L'an mil neuf cent soixante et onze, le lundi douze juillet, à vingt et une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de SAINT-CLOUD se sont réunis, sous la présidence de M. FOURCADE, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

### Etaient présents :

M. FOURCADE, Maire  
M. CUNY, deuxième adjoint  
M. le Docteur TOTY, troisième adjoint  
M. MARCORELLES, quatrième adjoint  
M<sup>me</sup> BRUNAU, cinquième adjoint  
M. GAUDICHON, M. CHARTIER, M. LEY-MARIE, M. MELLINET, M. GUAY, M. le Dr ARNAUD, M. VOIZARD, M. TORMOS, M<sup>me</sup> BARTHELEMY, M. CHARLIER, M<sup>me</sup> OHRESSER, M<sup>lle</sup> MESSENGER, M. HAINQUE, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** MM. BASSINET, premier adjoint, M. LE LUHANDRE, délégué, M<sup>me</sup> MOREAU, M. LOUGOVOY, M<sup>me</sup> FAUQUENOT, M. FRIES, M<sup>me</sup> OLIVIER, M. VINSON, M. VALLEE, conseillers municipaux.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. BASSINET à M. FOURCADE,  
M. LE LUHANDRE à M<sup>me</sup> BRUNAU,  
M<sup>me</sup> MOREAU à M. MARCORELLES,  
M. LOUGOVOY à M<sup>lle</sup> MESSENGER,  
M<sup>me</sup> FAUQUENOT à M. le Dr TOTY,  
M. FRIES à M. CUNY,  
M<sup>me</sup> OLIVIER à M. CHARLIER,  
M. VINSON à M. GAUDICHON.

M. HAINQUE a été désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

\*

M. le Maire signale que M. VOIZARD, Conseiller Municipal, Président de la Section Départementale de l'Association des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes, Membre du Conseil Départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, a été désigné en tant que membre du Comité Départemental du Comité National du « Mémorial du Général de GAULLE » et le félicite au nom de l'Assemblée.

Puis, le Conseil passe à l'ordre du jour.

### I - Procès-verbal de la séance du 9 juin 1971.

Adopté à l'unanimité sans observation.

### II. - Communication du Maire et des Adjoints sur les problèmes de politique municipale et sur leurs activités.

#### Monsieur le Maire

M. le Maire indique que M. le Préfet a accepté l'ouverture d'une enquête administrative, demandée par le Conseil Municipal, en chargeant la direction du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports et la Direction des Affaires Départementales des Finances d'entreprendre une étude conjointe concernant le complexe gymnase-piscine.

Il fait le point des questions qui concernent la ville de SAINT-CLOUD.

Trois problèmes sont plus particulièrement à retenir :

- l'hippodrome,
- le doublement du tunnel de l'autoroute,
- la construction d'un hôpital psychiatrique.

En ce qui concerne la question de l'hippodrome, M. le Maire se réjouit de voir les menaces s'estomper. A la suite du refus du Conseil Municipal d'accepter une cession du terrain qui entraînerait une disparition des espaces verts, le propriétaire des sols semble avoir renoncé à ses projets. L'appui de la ville de RUEIL et du District de la Région Parisienne a renforcé la position de la ville de SAINT-CLOUD.

En ce qui concerne le doublement du tunnel de l'autoroute, la décision prise consiste à créer deux tunnels de trois voies chacune. La solution qui a été retenue associe un tunnel et un viaduc. M. le Maire constate qu'un tel ensemble constituerait pour la ville un élément de bruit et de pollution qui ne peut pas être accepté. M. le Maire indique qu'il entreprend des démarches pour exposer ce point de vue. Sur sa demande, le Conseil s'élève contre la construction d'un viaduc en raison du bruit et de la mutilation du parc de SAINT-CLOUD qu'il entraînerait.

M. le Maire fait part au Conseil de la proposition du département des Hauts-de-Seine concernant la création d'un hôpital psychiatrique départemental à SAINT-CLOUD. M. le Maire regrette l'empressement avec lequel avait été réclamée la construction de cet hôpital et fait remarquer que la situation financière de l'hôpital de SAINT-CLOUD rend difficile une installation d'une pareille importance. Au surplus, la construction d'un hôpital spécialisé regroupant tous les malades du département des Hauts-de-Seine entraînerait des problèmes accrus en matière de logement du personnel, de circulation et de stationnement.

Toutefois, le financement de la construction de cet établissement étant à la charge de l'Etat, de la Sécurité Sociale et du département, M. le Maire considère qu'il n'est pas possible de refuser complètement cette proposition.

Une position intermédiaire peut être étudiée, consistant, tout en refusant l'installation d'un ensemble départemental, à accepter deux unités — l'une consacrée aux vieillards, l'autre aux jeunes — qui seraient rattachées à l'hôpital de SAINT-CLOUD.

#### M. CUNY, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme

M. CUNY expose au Conseil les réalisations routières envisagées au cours du VI<sup>e</sup> Plan et intéressant la commune de SAINT-CLOUD ainsi que l'état d'avancement des études concernant le plan d'occupation des sols.

#### 1<sup>o</sup>) Réalisations routières.

Sans parler du doublement du tunnel de l'autoroute qui a fait l'objet d'une déclaration de M. le Maire, les réalisations envisagées sont les suivantes :

a) **Autoroute.** — Le pont en biais sur la Seine comprendra deux fois deux voies ; sa mise en service est prévue pour 1974. Des entrées et des sorties vers ou venant de la province sont prévues ; par contre, pour rejoindre le boulevard périphérique, il faudra traverser BOULOGNE. Il est envisagé une synchronisation des feux sur le boulevard de la Reine qui ne recevra plus la circulation venant de l'autoroute.

b) **Voie sur berge.**

En direction de **SURESNES**, le programme comprend quatre voies plus des parkings et des trottoirs. Les expropriations sont en cours. La réalisation est prévue au VI<sup>e</sup> Plan mais les délais ne sont pas précisés.

En direction de **SEVRES**. — En principe, on ne touchera pas aux arbres du Parc en prenant l'emprise nécessaire sur les voies S.N.C.F. Les délais de réalisation sont inconnus.

c) **Rocade rue de la Porte-Jaune, rue du Camp-Canadien.** — Cette rocade n'est pas inscrite au VI<sup>e</sup> Plan mais est envisagée au VII<sup>e</sup>. Il n'y a pas d'expropriations prévues dans des délais proches mais le Département pourrait éventuellement racheter les propriétés à vendre.

2<sup>o</sup>) **Plan d'occupation des sols.**

L'arrêté prescrivant l'établissement du plan d'occupation des sols à SAINT-CLOUD qui avait été signé le 21 mai a été publié dans les journaux du département.

Une première réunion officieuse du groupe de travail ad hoc, composé de représentants de la commune (MM. FRIES, GUAY, MELLINET, VOIZARD, CUNY) et des services départementaux intéressés, a eu lieu. Les objectifs de la commune tels qu'ils avaient été précisés lors de la première réunion extramunicipale d'urbanisme, ont été exposés à la Direction Départementale de l'Équipement. Une nouvelle réunion aura lieu en septembre, pour examiner les remarques de cette administration.

**M. le Docteur TOTY, Maire-Adjoint  
chargé de l'Enseignement, des Sports,  
de la Jeunesse et des Affaires Culturelles**

M. le Dr TOTY indique que le Conseil d'Administration du Lycée Florent Schmitt souhaitant la construction d'un nouveau gymnase, il convient d'appuyer cette demande auprès de l'Éducation Nationale.

Dans le domaine primaire, des instructions concernant le périmètre scolaire ont été données et des dérogations lors des nouvelles inscriptions ne seront plus accordées. Il faut, en effet, éviter que des groupes scolaires soient peu fréquentés et d'autres trop chargés.

Dans le domaine des prix de cantine, aucune modification n'est prévue avant le 31 décembre 1971. Une étude éventuelle des nouveaux tarifs sera entreprise au mois d'octobre avec les associations de parents d'élèves.

L'amélioration du ramassage scolaire doit faire envisager l'achat d'un car (45 places).

M. le Dr TOTY fait un bilan de la situation dans chaque école :

— **Ecole du Centre** : L'école maternelle est en voie d'achèvement. Elle ouvrira à la rentrée.

— **Ecole de Montretout** : Différents aménagements ont permis la création d'une classe supplémentaire et d'un petit dortoir pour l'école maternelle.

— **Ecole du Val d'Or** : Deux classes supplémentaires provisoires vont être ouvertes en attendant que les deux classes prévues soient construites.

— **Ecole des Coteaux** : Une cuisine sur place est réclamée par les parents d'élèves. Cette demande peut être envisagée dans la mesure où les effectifs de l'école ne diminuent pas.

M. le Dr TOTY regrette vivement que l'école maternelle des Coteaux soit toujours en préfabriqué. Une étude concernant sa reconstruction est absolument nécessaire.

Dans le domaine des activités du jeudi, M. le Docteur TOTY annonce que les locaux de la rue Gounod ne seront pas prêts à la rentrée.

Un relogement provisoire des enfants aura lieu dans les classes de l'école du Centre.

Le terrain de football du Carré Saint-Jean sera utilisable chaque dimanche par les sportifs de SAINT-CLOUD.

La piste d'athlétisme ne peut pas à l'heure actuelle être remise en état. En revanche, celle du stade du quai Carnot va être refaite.

Par ailleurs, M. le Dr TOTY annonce que les travaux de la salle de Judo sont achevés et qu'un tapis va être acheté.

M. le Dr TOTY se réjouit de la reprise d'activité du Conseil d'Administration de la Maison des Jeunes.

M. le Dr TOTY annonce en dernier lieu son désir de réunir à la rentrée les responsables de l'École de Musique, des Amis de la Musique et des Musicoliers pour étudier leur rôle respectif dans l'enseignement de la musique et dans l'organisation des concerts publics.

**M. MARCORELLES, Maire-Adjoint  
chargé des Affaires Sociales et du Logement**

M. MARCORELLES apporte des informations complémentaires concernant le logement.

La situation au début du mois de juillet est la suivante :

32 demandes émanant de personnes dont les revenus étaient importants ont été écartées ;

323 demandes sont instruites dont 219 concernant des H.L.M. et 104 des I.L.N. ;

36 cas apparaissent particulièrement dramatiques.

M. MARCORELLES précise qu'un recensement du nombre des jeunes ménages habitant dans des conditions difficiles est en cours.

En ce qui concerne les appartements dont la Municipalité a un droit de présentation, M. MARCORELLES indique que les 185 logements H.L.M. et les 60 logements I.L.N. sont tous occupés.

M. MARCORELLES rappelle qu'un immeuble I.L.N. est en construction rue Gounod. 66 logements seront à la disposition du département et de la Municipalité. 46 reviendront probablement à la ville de SAINT-CLOUD.

M. MARCORELLES indique que pour l'avenir l'opération des Pompes GUINARD prévoit notamment la construction de 23 logements H.L.M. et 23 logements

I.L.N. ainsi que des logements du type Crédit Foncier.

M. MARCORELLES signale que beaucoup d'occupants de logements H.L.M. ont des moyens très supérieurs à ceux exigés pour habiter ces logements. Ainsi, il apparaît un besoin d'I.L.N. pour pouvoir effectuer un mouvement de transfert.

M. MARCORELLES annonce enfin que l'Agence de l'Emploi ouvrira une permanence à la Mairie.

Dans le même but, des contacts seront pris avec l'ONISEP et l'Institut National de la Consommation.

### **Madame BRUNAU, Maire-Adjoint chargé des travaux de la voirie et de la circulation**

Mme BRUNAU énumère les travaux qui devront être effectués dans les divers groupes scolaires au cours des vacances afin de faciliter la rentrée des classes. Elle rend hommage à la compréhension des problèmes financiers de la ville dont les directeurs et directrices ont fait preuve et se réjouit qu'ils acceptent d'être directement associés à la recherche des solutions les meilleures, d'envisager l'ensemble des travaux et de procéder par tranches d'exécution afin d'éviter au maximum le coup par coup.

La Municipalité souhaitant remettre en marche l'escalator à la belle saison, a pris contact avec la Maison ASCINTER-OTIS. Après examen, il apparaît que les dégâts causés, volontairement, sont fort importants car le sabotage est intervenu alors que l'escalier était en fonctionnement. Il faudra envisager une dépense minimum de 30.000 F et attendre des délais considérables. La mise en marche pour l'été est donc malheureusement exclue.

L'architecte du complexe sportif de la rue du Mont-Valérien ayant proposé une réception partielle provisoire des travaux, le Dr TOTY et Mme BRUNAU se sont rendus sur place le 24 juin. Ils se sont trouvés encore en plein chantier, façades non terminées, carrelages non posés ou non jointoyés, menuiseries non peintes. etc... Ils ont visité les installations de chauffage, de filtrage et de bromisation et ont pu constater que les bruits et les vibrations aux environs des bassins étaient nettement trop élevés. Les installations électriques, vues en plein jour, semblaient satisfaisantes, mais bien entendu seul le calcul technique des lux à la surface de l'eau aurait pu servir de critère de jugement. Le problème est donc resté entier. Seule note positive, les bassins mis en eau sont étanches.

En résumé, la piscine ne pourra ouvrir qu'avec un retard supplémentaire.

La S.E.R.D.I. aurait déjà dû remettre à la Municipalité la partie du parc de Béarn réservée au public. Un rendez-vous pour la réception des travaux a eu lieu le 25 juin. Malheureusement, si l'ensemble des plantations semble correspondre au projet accepté par l'ancienne Municipalité, l'état alarmant du mur qui retient les terres sur la rue Chevrillon l'a contraint à refuser la remise du parc public qui aurait entraîné pour la ville des responsabilités énormes tant en ce qui concerne les risques d'accidents que les charges financières.

Mme BRUNAU signale en outre que l'ouverture à la rentrée, de l'école maternelle du Centre (le retard du chantier ayant été presque totalement résorbé),

posera des problèmes de circulation accrus dans ce quartier. En particulier le sens unique de la rue Hébert (de la rue Gounod vers la rue des Ecoles) présentera des dangers certains pour la sécurité des enfants. Il faudra donc envisager avec les services compétents (Equipement, Police) des modifications de circulation qui éviteront que des automobilistes souvent étrangers à SAINT-CLOUD et désirant éviter la circulation de la rue Dailly, n'empruntent cette voie à trop grande vitesse.

Enfin, Mme BRUNAU, pour couper court à l'émotion précise qu'il n'a été question du parc de Montretout à qui l'on avait raconté (malicieusement) que lors de la réunion du quartier du Centre, il avait été prévu d'élargir la rue Hébert en amputant le parc de Montretout, voire même en supprimant sa grille d'entrée, précise qu'il n'a été question du parc de Montretout à aucun moment et que si des problèmes de circulation imposent l'élargissement de la rue Hébert (en particulier pour son débouché sur la rue Gounod), ce dernier devra être exécuté en encorbellement sur le terrain de sports municipal et non pas en grignotant les propriétés du parc de Montretout qui sont en surplomb et bordées d'un imposant mur de soutènement.

### **III. - Délibérations**

#### **Protestation contre le projet envisagé du doublement du tunnel de l'autoroute de l'Ouest**

Monsieur le Maire indique que, d'après les informations qu'il a reçues, le doublement du tunnel de l'autoroute de l'Ouest semble décidé et que l'ouvrage d'art n'épargnera que les jardins du Trocadéro, un viaduc devant ensuite permettre le raccordement à l'autoroute A 13.

Il invite le Conseil à protester contre une formule qui mutilera le Parc et apportera un trouble de jouissance pour tous les riverains.

Le Conseil, à l'unanimité,

S'élève énergiquement contre tout projet qui entraînerait une destruction partielle ou une modification des perspectives du Domaine national de SAINT-CLOUD, par la construction d'un ou de plusieurs viaducs.

#### **Projet d'extension du C.E.S., 6 bis, rue Gounod**

**A la suite de l'exposé fait par M. le Docteur TOTY,**  
Maire-Adjoint chargé des questions « Enseignement, Sports et Jeunesse »,

Le Conseil, à l'unanimité,

Sans revenir sur sa délibération du 9 juin 1971 sollicitant la déclaration d'utilité publique et inscrivant la réservation au plan d'aménagement d'un terrain situé 64, rue Gounod - boulevard de la République, pour l'implantation d'un C.E.S. puisque, selon la réglementation en vigueur de l'Education Nationale, une ville de 30.000 habitants doit posséder 3 de ces établissements,

Considérant que des faits nouveaux ont été portés à sa connaissance, notamment la lettre de Monsieur l'Inspecteur d'Académie des Hauts-de-Seine, en date du 10 juin 1971, l'informant que le projet d'extension était agréé et les crédits débloqués et qu'il est de l'intérêt des familles de ne pas différer plus long-

temps l'extension du C.E.S. existant 6 bis, rue Gounod - angle rue Emile-Verhaeren ;

Vu le dossier technique et les possibilités d'aménagement du projet permettant une meilleure répartition des locaux à construire et notamment l'obtention du nombre de classes indispensables, soit 21 ;

Vu l'avis des membres du corps enseignant et de l'Association des Parents d'Elèves du C.E.S. ;

S'étonne que le coût de cet agrandissement : 4.288.417 F, actualisé au 1<sup>er</sup> janvier 1971, dont 1.715.366 F à la charge de la ville, soit plus élevé que la construction d'un ensemble complet de C.E.S. industrialisé pour 600 élèves ;

Considérant que le terrain dont dispose la ville est insuffisant et que l'espace libre par élève est très inférieur à celui fixé par les normes de l'Education Nationale ;

Charge le Maire de rechercher des terrains contigus qui permettront d'accroître les surfaces libres, de réaliser un gymnase, un plateau d'évolution et un parking ;

Demande au département des Hauts-de-Seine de vouloir bien prêter 3 classes préfabriquées pour héberger les élèves pendant la durée des travaux ;

Donne néanmoins son agrément au projet tel qu'il est arrêté par les services de l'Etat, maître d'œuvre.

**Zone d'aménagement concerté**  
**« République Saint-Cloud »**  
**Plan d'aménagement de la zone**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu les précédentes délibérations en date du 2 décembre 1969, 10 avril 1970, 19 octobre 1970, 9 juin 1971 ;

Vu l'arrêté de création de Z.A.C. en date du 24 décembre 1970 ;

1°) Autorise le Maire à signer avec l'aménageur un avenant au projet de convention signé, suite à la délibération du 10 avril 1970.

Cet avenant sans remettre en cause la convention, la précise sur un certain nombre de points. Il est joint à la présente.

2°) Autorise le Maire à signer la convention définitive lorsqu'elle aura été mise dans la forme réglementaire prévue par la réglementation, approuvée par le Préfet et que les Collectivités et Administrations autres que la commune pourront garantir leur participation financière au niveau et aux dates prévues par le dossier de réalisation.

3°) Donne un accord de principe au dossier de réalisation de Z.A.C. en date du 12 juillet 1971, sous réserve de :

— la vérification par le Ministère de l'Equipement et du Logement de sa conformité aux règlements ou usages en vigueur ;

— l'accord de la Direction Départementale de l'Equipement pour la cession à la commune de l'allée d'entraînement et la modification en conséquence du nouveau tracé du CD 39. La suppression de l'allée ou sa transformation en voie routière remettrait en cause la localisation de l'école dans la pointe du terrain ;

— la modification de la délimitation de l'hectare de terrain pour le groupe scolaire, afin qu'il soit effectivement utilisable ;

— la fourniture du plan des V.R.D. ;

— l'accord écrit des différentes administrations intéressées pour la localisation du groupe scolaire au voisinage d'un détenteur de gaz.

4°) Demande au Maire de transmettre au Préfet l'ensemble du dossier accompagné de la présente délibération.

5°) Renouvelle sa demande du 9 juin 1971 en ce qui concerne la fourniture de maquettes et de plans de réalisation suffisants pour que l'on puisse se rendre compte de l'organisation de la zone, c'est-à-dire des densités, des espaces verts, des circulations interne et de la situation des parkings ;

6°) Prend acte de l'engagement de M. GUINARD de réserver les surfaces commerciales par priorité aux commerçants de SAINT-CLOUD.

**Construction d'une Maison de Jeunes**  
**à l'emplacement de l'ancienne Salle des Fêtes**  
**Municipale**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juin 1971, décidant d'abandonner les travaux de modernisation de la salle des fêtes municipale et de résilier les marchés passés avec les entreprises déclarées adjudicataires des travaux en vertu d'un procès-verbal d'adjudication en date du 14 novembre 1970, approuvé par Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine le 19 janvier 1971 et de dédommager les entreprises intéressées en passant des marchés de compensation ;

Vu l'exposé de Mme BRUNAU, Maire-Adjoint, chargé des travaux, duquel il ressort :

1° que les locaux affectés à la Maison des Jeunes, place Clemenceau, ayant été expropriés par le Ministère de l'Equipement pour le passage du viaduc de l'autoroute A 13 ;

que le projet de la précédente Municipalité de construire une Maison de Jeunes avenue Foch ayant été abandonné ;

que le projet de modernisation de la Salle des Fêtes ayant été annulé, il est urgent de monter une Maison de Jeunes préfabriquée qui apportera une solution satisfaisante aux problèmes posés ;

2° qu'il est maintenant nécessaire de libérer le terrain en démolissant le hangar actuel afin de permettre l'implantation du nouveau bâtiment ;

3° que de nombreux modèles de constructions industrialisées ont été proposés et examinés par la Municipalité sur rapport de l'architecte, M. BENEZECH, notamment ceux des Etablissements LECORCHE, VISSOL, GEEP, COIGNET ;

4° que le projet présenté par les Etablissements VISSOL, 5, avenue de la République, PARIS (11<sup>e</sup>), pour le prix forfaitaire de 270.290,66 F, TTC, correspond le mieux aux désirs exprimés par le Conseil d'Administration de la Maison de Jeunes et la Municipalité, et est conforme aux normes imposées par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports ;

5° que le crédit de 945.000 F inscrit au budget supplémentaire de 1970, chapitre 903, article 2313/07, qui était nettement insuffisant pour mener à bien la modernisation de la Salle des Fêtes Municipale, sera suffisant, non seulement pour la construction de ce

bâtiment industrialisé, mais également pour contribuer à l'édification d'une autre construction industrialisée sur un terrain communal, quai Carnot, à l'usage des sportifs du stade municipal, pour lequel un crédit de 130.000 F a déjà été inscrit au budget primitif de 1971, chapitre 903, article 2302/18 ;

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Décide :

1° de confier à titre de compensation à Monsieur ESTEVES, entrepreneur de travaux publics à SAINT-CLOUD, adjudicataire des travaux de modernisation de la Salle des Fêtes, les travaux de démolition du bâtiment existant se montant à la somme de 73.721 F, TTC (art. 312 du Code des Marchés Publics) ;

2° d'autoriser le Maire, vu l'urgence, à passer un marché de gré à gré avec les Etablissements VISSOL, 5, avenue de la République, PARIS (11<sup>e</sup>), pour la construction d'un bâtiment industrialisé à usage de Maison de Jeunes, la proposition de ces Etablissements étant la plus rapprochée des désirs de la Municipalité et ce, pour la somme nette et forfaitaire de 270.290,66 F, TTC ;

3° de prélever le montant de la dépense afférente à la démolition de l'ancien bâtiment et à la construction du nouveau sur le crédit ouvert au budget supplémentaire de 1970, chapitre 903, article 2312/07 ;

4° de transférer à l'occasion du vote du budget supplémentaire de 1971, sur le crédit inscrit au chapitre 903, article 2302/18 du budget primitif 1971, une somme de 250.000 F pour la construction sur un terrain communal d'un Club House pour les sportifs, quai Carnot, étant entendu que ce transfert sera exécuté sur le crédit inscrit au budget supplémentaire de 1970, chapitre 903, article 2302/18 ;

5° de confier les travaux annexes à la construction aux entreprises adjudicataires des travaux d'entretien et de grosses réparations de la ville de SAINT-CLOUD ;

6° désigne M. BENEZECH, architecte D.P.L.G., pour l'exécution des travaux de démolition de la Salle des Fêtes et de construction de la Maison des Jeunes ;

Autorise Monsieur le Maire à passer un contrat avec cet homme de l'art.

### **Construction d'un Club House quai Carnot**

A la demande des sociétés sportives, le Conseil Municipal a envisagé de construire sur un terrain jouxtant le stade municipal, quai Carnot, une construction industrialisée qui servirait de « Club House » aux sportifs.

A cet effet, un crédit de 150.000 F avait été inscrit au budget primitif de 1971 (chapitre 903, article 2302/18).

Au cours de la consultation de diverses maisons spécialisées, COIGNET, LECORCHE, SOFACO, OKALHAUS, TRELEMENT-RENSCH, effectuée avec le concours de M. BOESSE, architecte D.E.S.A., il est apparu que c'est en utilisant les éléments standardisés brevetés VARIEL que ce dernier pourrait réaliser la construction répondant le mieux aux besoins des sociétés sportives et des habitants du quartier, pour le prix de 400.000 F.

Le crédit de 150.000 F inscrit au budget primitif de 1971 étant insuffisant, sera complété au budget additionnel par un prélèvement de 250.000 F sur le crédit inscrit au budget supplémentaire de 1970, chapitre 903, article 2312/07, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 12 juillet afférente à la construction d'une Maison de Jeunes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Oui l'exposé de Madame BRUNAU, Adjoint aux travaux ;

Considérant qu'il est urgent de construire le Club House réclamé par les sportifs depuis de nombreuses années et de mettre à la disposition du quartier des salles de réunions ;

Vu la proposition faite par la SCEPER, qui exploite les brevets, rue Cambacérés à PARIS ;

Considérant que le financement de cette construction est assuré grâce à la ventilation de crédit prévue par la délibération du Conseil Municipal en date du 12 juillet 1971 ;

Autorise M. le Maire à signer un marché de gré à gré en application de l'article 312 du Code des Marchés Publics, avec la SCEPER, pour la pose et l'assemblage d'un bâtiment préfabriqué pour le prix net et forfaitaire de 400.000 F, y compris adaptation au terrain ;

Précise que lesdits travaux seront conçus et effectués sous le contrôle de M. BOESSE, architecte D.E.S.A., et autorise donc le Maire à passer un contrat avec cet homme de l'art.

### **Construction d'un ensemble sanitaire au groupe scolaire du Centre**

En application des instructions de Monsieur l'Inspecteur d'Académie des Hauts-de-Seine, il a été décidé que le groupe scolaire du Centre, qui comportait des classes de garçons et des classes de filles, serait mixte à dater de la rentrée scolaire de septembre 1971.

L'institution de cette mixité pose des problèmes d'ordre pratique qu'il est nécessaire de résoudre très rapidement, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires (W.C. et lavabos).

Les installations actuelles sont vétustes et implantées de telle façon qu'elles ne peuvent être jumelées.

Dans ces conditions, il est nécessaire de construire un ensemble sanitaire comportant une partie réservée aux filles et l'autre aux garçons.

Par ailleurs, il y a lieu, à l'intérieur du groupe scolaire, de prévoir la construction de lavabos conformes aux normes de l'Education Nationale.

Mme BRUNAU, Maire-Adjoint aux travaux, a demandé à M. BOESSE, architecte D.E.S.A., d'étudier le projet de construction de ces sanitaires qui est soumis à l'acceptation du Conseil Municipal.

Etant donné l'urgence de cette réalisation, il n'est pas possible de recourir à une adjudication et les travaux peuvent être confiés aux entreprises adjudicataires des travaux d'entretien et de grosses réparations des bâtiments et ouvrages communaux.

En conséquence,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,



Où la proposition de Mme BRUNAU, Maire-Adjoint aux travaux,

Etant donné la nécessité de procéder aux travaux consécutifs à l'institution de la mixité du groupe scolaire du Centre, avant la rentrée de septembre 1971,

Décide de faire exécuter les travaux par les entreprises adjudicataires des travaux d'entretien et de grosses réparations des bâtiments et ouvrages communaux, suivant les prix consentis par lesdites entreprises à l'adjudication du 30 décembre 1969 approuvée par Monsieur le Préfet et moyennant un rabais supplémentaire de 3 % ;

Précise que la dépense afférente à ces travaux estimés à la somme de 100.000 F, sera prélevée sur le chapitre 932/21 — entretien des bâtiments scolaires — du budget primitif de 1971 ;

Autorise M. le Maire à passer un contrat avec M. BOESSE, architecte D.E.S.A., auteur du projet.

**Crèche industrialisée  
Engagement de financer à 25 % (part communale)  
et d'acquérir ou d'utiliser un terrain  
pour l'implantation**

M. MARCORELLES, Maire-Adjoint chargé des Affaires Sociales - Logement, rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 9 juin dernier, a pris une décision de principe pour la création d'une crèche municipale industrialisée.

A la suite de cette décision, il s'est entretenu de ce problème avec la Sous-Directrice de la Protection Maternelle et Infantile au Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, laquelle lui a fait connaître qu'il importait de prendre dès maintenant un engagement définitif.

La commune aurait à mettre à disposition un terrain approprié pour l'implantation de cette crèche et à participer dans la dépense chiffrée à environ 1.000.000 F pour un montant de 25 %.

Le Conseil, à l'unanimité,

Entendu l'exposé de M. MARCORELLES, Maire-Adjoint chargé des Affaires Sociales - Logement ;

Autorise le Maire à poursuivre les pourparlers avec la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale des Hauts-de-Seine, en vue de l'attribution à la ville d'une crèche industrialisée qui serait implantée en un lieu choisi par la Municipalité ;

Décide de mettre à disposition un terrain communal permettant cette implantation ;

S'engage à participer pour 25 % dans le montant de la dépense ;

S'engage également à créer les ressources nécessaires.

**Souscription au Centre du Logement  
des apprentis et jeunes travailleurs de la Région  
Parisienne pour droit de présentation pour 10 studios  
dans le Foyer de Suresnes destinés à loger des fonctionnaires, agents hospitaliers de Saint-Cloud, etc.**

M. MARCORELLES, Maire-Adjoint chargé des Affaires Sociales - Logement, rend compte des nouveaux pourparlers qu'il a eus avec le Directeur Administratif du Centre de logement des apprentis et jeu-

nes travailleurs de la région parisienne qui gère un foyer à SURESNES.

Il est possible d'obtenir, dans un très proche avenir, la mise à disposition de 10 chambres individuelles pour une durée minimum de 25 ans dans ce foyer.

Le droit de présentation au foyer est de 10.000 F par chambre.

M. MARCORELLES insiste sur les services que pourrait rendre cette solution de dépannage, notamment pour les nombreux employés des services publics qui, venant de province, ne trouvent pas à se loger dans la région parisienne, ou trouvent à des prix qui ne sont pas en rapport avec leur salaire. Il pense qu'il y a là le moyen efficace de résoudre ce problème et d'améliorer le recrutement dans les différents administrations qui concourent à la vie de la commune.

Il demande donc au Conseil Municipal de vouloir bien faire droit à sa suggestion.

Le Conseil, à l'unanimité,

Après avis favorable de la Commission des Finances,

Entendu l'exposé de M. MARCORELLES, Maire-Adjoint chargé des Affaires Sociales - Logement ;

Considérant qu'il y a un intérêt indéniable pour une bonne marche des Services Publics de la Commune de signer une convention avec le Centre du Logement des Apprentis et Jeunes Travailleurs de la Région Parisienne, dont le siège social est 1, rue Roger-Collard, PARIS (5<sup>e</sup>), pour la mise à disposition de 10 chambres individuelles, pendant une durée minimum de 25 ans, moyennant une souscription définitivement aliénée égale à 10.000 F par chambre ;

Autorise le Maire à signer la convention, étant entendu qu'une souscription de 5 chambres, soit 50.000 F, sera faite à l'aide des fonds libres de l'exercice 1971, par inscription spéciale au budget supplémentaire dudit exercice ;

Et qu'une nouvelle souscription de 5 chambres entraînant un versement de 50.000 F, fera l'objet d'une inscription au budget primitif de l'exercice 1972.

**Subvention complémentaire pour halte-garderie  
de la Bérengère**

Par délibération du 12 février 1971, le Conseil Municipal a fixé à 4.000 F la subvention accordée à l'Association des habitants de la Bérengère.

L'acquisition de locaux utilisés pour la halte-garderie gérée par cette association, a provoqué un déséquilibre du budget.

Vu l'absence de halte d'enfants dans ce secteur de la ville et les grands services rendus à la population par cette garderie,

Le Conseil, à l'unanimité,

Sur proposition de M. MARCORELLES, Maire-Adjoint chargé des Affaires Sociales, et après avis de la Commission des Finances ;

Fixe à 3.000 F la subvention complémentaire attribuée à :

— Association des Habitants de la Bérengère.

Siège social : 6, parc de la Bérengère, enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° 1132.

La dépense en résultant sera prélevée sur le chapitre 955, article 657.0 « Aide Sociale - subvention aux œuvres charitables » du budget supplémentaire de l'exercice 1971.

**ACHAT DE MOBILIER SCOLAIRE**  
**Passation d'un marché de gré à gré**  
**avec les Etablissements Heuliez de Bressuire**

Chaque année, il est procédé au remplacement du mobilier hors d'usage pour l'ensemble des groupes scolaires de la ville.

Les besoins en matériel sont établis en accord avec les Directeurs d'écoles et les Associations de parents d'élèves des écoles primaires.

Pour la rentrée de septembre 1971, il est nécessaire de prévoir, en outre, l'acquisition de matériel neuf pour l'école maternelle du Centre, dont les travaux de construction sont terminés.

Le mobilier qui a fait l'objet d'un choix judicieux, au cours d'une exposition de matériel dans un local municipal, sera commandé aux Etablissements HEULIEZ de BRESSUIRE qui sont déjà fournisseurs de la ville depuis de longues années, à l'entière satisfaction du corps enseignant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Où l'exposé de M. le Docteur TOTY, Maire-Adjoint délégué à l'enseignement, qui précise entre autre qu'un tri très sérieux a été effectué dans le matériel actuel, qu'une répartition de ce mobilier a été faite en accord avec les Directeurs d'écoles et qui pense qu'il est nécessaire d'équiper en matériel neuf la nouvelle école maternelle du Centre ;

Décide d'acquérir le mobilier nécessaire à l'équipement de la nouvelle école maternelle du Centre et au remplacement du matériel usagé des autres groupes scolaires aux Etablissements HEULIEZ de BRESSUIRE, dont les fabrications ont toujours donné satisfaction et qui consentent à la ville des prix avantageux ;

Autorise le Maire à signer un marché avec lesdits Etablissements ;

Précise que la dépense relative à ces fournitures qui se monte à 48.499,45 F, comprend une somme de 47.981,07 F qui sera prélevée sur un crédit spécial à ouvrir à la section d'investissements du budget supplémentaire de 1971, et une somme de 518,38 F à imputer sur le crédit ouvert au chapitre 903, article 2142/07 « Equipement des locaux, Activités du jeu-d », du budget de l'exercice 1971.

**Personnel communal :**  
**Création d'un emploi d'Assistante Sociale**  
**Municipale à titre contractuel**  
**Fixation de la rémunération**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que le recrutement d'une assistante sociale municipale s'avère indispensable pour les besoins des administrés.

Compte tenu des difficultés de recrutement, il ne dispose que de candidatures de personnes qui ont dépassé l'âge limite pour faire une carrière dans cet emploi. Par contre, les postulantes présentent de

sérieuses références tant par leur ancienneté de service que par la qualité des services rendus.

Dans ces conditions, M. le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de pourvoir l'emploi considéré par une contractuelle et d'en fixer la rémunération.

A ce sujet, il propose donc d'assimiler cette rémunération à celle de l'indice du 4<sup>e</sup> échelon du grade d'assistante sociale principale, soit actuellement 465 brut.

Le Conseil, à l'unanimité,

Après avoir entendu M. le Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Autorise M. le Maire à créer un emploi d'assistance sociale municipale à titre contractuel ;

Précise que la rémunération suivra le sort de celle du 4<sup>e</sup> échelon du grade d'assistante sociale principale, sans possibilité d'avancement, dont l'indice brut est actuellement 465, et que l'agent bénéficiera, à titre gratuit, d'un logement type F 2, mais devra acquitter toutes les prestations de service ;

Précise, en outre, que toutes les dépenses entraînées par cette décision seront imputées sur les crédits ouverts aux articles intéressés du chapitre 931 « Personnel permanent », du budget 1971.

**Revêtement en tartan du sol du gymnase municipal**

M. le Maire expose qu'après étude il conviendrait de recouvrir le gymnase municipal d'un revêtement en tartan, matériau dont la fabrication est exclusivement réservée à un propriétaire d'invention.

Pour qu'en soient appréciées les qualités de solidité et de souplesse, une chape en ciment est nécessaire.

Il demande que le Conseil donne son accord à ce projet et accepte le marché de gré à gré à passer avec la Société MINNESOTA « 3 M » FRANCE.

Le Conseil, à l'unanimité,

Après avoir entendu M. le Maire,

Vu l'article 312, 1<sup>er</sup> alinéa, du Code des Marchés Publics ;

Autorise M. le Maire à signer un marché de gré à gré avec la Société MINNESOTA « 3 M » FRANCE, fabricant exclusif du revêtement Tartan, et dont le siège social est à PARIS (19<sup>e</sup>), 135, bd Serrurier, afin de procéder au revêtement du gymnase municipal, dont la dépense comprendrait :

— l'exécution de la chape sous une épaisseur de 4 à 5 cm .....	22.125 F HT	26.019 F TTC
— les travaux de revêtement en tartan .....	127.000 F HT	149.351 F TTC
soit au total..	149.125 F HT	175.370 F TTC

Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le crédit ouvert au chapitre 903, article 2302/04 « Construction de l'ensemble sportif piscine-gymnase ».

### Personnel communal

#### Recrutement d'un agent contractuel pour le gardiennage et l'entretien de la nouvelle école maternelle rue des Ecoles

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que, par suite de la construction de la nouvelle école maternelle, rue des Ecoles, et de la rénovation du Centre Culturel situé à proximité, il y a lieu d'assurer le gardiennage et l'entretien de ces deux bâtiments.

Le gardien habitera la nouvelle école maternelle et sera chargé de son entretien et du nettoyage des locaux. Il assurera également la surveillance et l'entretien du Centre Culturel. Il devra procéder à la préparation des salles du Centre Culturel et assurer l'ouverture et la fermeture des portes lors des réunions qui ont lieu le soir. Il sera soumis au règlement relatif aux gardiens des groupes scolaires.

Monsieur le Maire désire recruter une personne capable de mener à bien les tâches qui lui seront confiées et c'est pourquoi il propose au Conseil Municipal le recrutement d'un agent contractuel dont la rémunération pourrait être celle de l'échelon de début d'un ouvrier professionnel 1<sup>re</sup> catégorie.

Le Conseil, à l'unanimité,

Après avoir examiné la proposition faite par Monsieur le Maire,

Donne un avis favorable au recrutement d'un agent contractuel qui sera chargé du gardiennage et de l'entretien de la nouvelle école maternelle, rue des Ecoles, ainsi que de la surveillance et de l'entretien du Centre Culturel, situé à proximité ;

Précise que la rémunération suivra le sort de celle de l'échelon de début, soit actuellement 1<sup>er</sup> échelon, d'un ouvrier professionnel 1<sup>re</sup> catégorie, dont l'indice brut est actuellement 203 ;

Précise, en outre, qu'un arrêté municipal sera pris pour fixer les conditions d'occupation du logement par nécessité absolue de service ;

Décide que toutes les dépenses entraînées par cette décision seront imputées sur les crédits ouverts aux articles intéressés du chapitre 931 « Personnel permanent », du budget 1971.

#### Location d'un appartement pour relogement d'un agent communal

Par délibération du 10 avril 1970, approuvée par M. le Préfet des Hauts-de-Seine, le Conseil avait décidé d'évaluer le montant des avantages en nature acquis par Mme LE NEVE Huguette à 200,00 F men-

suellement, étant entendu que Mme LE NEVE rembourserait le loyer, charges et frais accessoires réglés par la ville au titre de ce logement après déduction mensuelle de la somme de 200 F.

Le Conseil, à l'unanimité,

Après avoir entendu M. le Maire,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Décide de porter de 200 à 300 F le montant des avantages en nature acquis par Mme LE NEVE à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1971 ;

Précise que la réduction de recette en résultant apparaîtra au chapitre 965, article 7.142.0, du budget supplémentaire de l'exercice en cours ;

Charge M. le Maire de l'exécution de la présente modification.

#### Dénonciation de convention avec l'AGESIVO

Monsieur le Docteur TOTY, Maire-Adjoint chargé des questions « Enseignement, Sports et Jeunesse », indique au Conseil qu'après étude, d'une part des statuts établis pour l'association AGESIVO, déclarée à la Préfecture sous le n° 2262 29/6224 le 21 juillet 1970, parue au Journal Officiel le 6 août 1970, et d'autre part de la convention passée entre cette association et la ville de SAINT-CLOUD pour la gestion du complexe sportif et immobilier, il s'avère que les statuts ne correspondent pas aux souhaits exprimés par le Conseil Municipal qui désire limiter le but d'une association exclusivement à la gestion de la piscine. C'est la raison pour laquelle il propose au Conseil Municipal de dénoncer la convention passée entre l'AGESIVO et la ville.

Le Conseil, à l'unanimité,

Entendu l'exposé de Monsieur le Docteur TOTY, Maire-Adjoint chargé des questions « Enseignement, Sports et Jeunesse »,

Dénonce la convention en date du 10 août 1970 et charge le Maire de promouvoir une nouvelle association qui sera déclarée selon la loi de 1901.

#### Désignation d'un correspondant communal au Comité Départemental des Hauts-de-Seine de la Prévention Routière

Le Conseil, à l'unanimité,

Désigne M. Emmanuel MARCORELLES, Maire-Adjoint, pour être le correspondant de la commune auprès du Comité Départemental des Hauts-de-Seine de la Prévention Routière.

## DERNIÈRE MINUTE

Lors de sa réunion du 24 septembre, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de donner, à l'occasion du premier anniversaire de sa mort, le nom de Charles de GAULLE, à la place de la Mairie.

M. Michel DEBRE, Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale, a accepté, malgré les obligations particulièrement lourdes qui pèsent sur lui le 11 novembre, de venir à 14 heures présider les cérémonies anniversaires de l'Armistice et procéder à l'inauguration de la place Charles de GAULLE.

Le programme des cérémonies du 11 novembre sera établi après concertation avec les Associations d'Anciens Combattants et sera diffusé par la presse locale et par voie d'affiches.

**PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 28 OCTOBRE 1971**

# Participation de la population à l'activité municipale

## COMITES DE QUARTIERS

465 Clodoaldiens ont participé activement aux 6 réunions de quartiers qui se sont déroulées du 24 mai au 7 juin derniers, en dépit de quelques difficultés d'organisation dues au manque de salles disponibles dans certains d'entr'eux. L'autorisation donnée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie d'utiliser des salles scolaires devrait faciliter la tenue des prochaines réunions du quatrième trimestre 1971.

Les questions évoquées dans ces quartiers, rassemblées par les conseillers responsables dans un rapport, ont été regroupées en 6 rapports distincts correspondant aux responsabilités de chacun des 6 adjoints.

### QUARTIER N° 1 animé par Madame OHRESSER et le Dr ARNAUD.

Dans ce quartier, on souhaiterait que le terrain près de l'Eglise Stella Matutina demeure un espace vert ; que l'éclairage de la rue Gounod soit révisé ; que les arbres bordant les avenues soient élagués aux approches des feux tricolores : que les heures d'ouverture de la garderie d'enfants soient élargies.

### QUARTIER N° 2 animé par M. MELLINET et Mme BRUNAU.

Le vœu des habitants serait que dans le cadre de la rénovation du Centre, les vieillards et retraités soient relogés dans des appartements au loyer en rapport avec leurs revenus. Toutes les nuisances subies par les commerçants amènent ceux-ci à souhaiter une réduction du montant des patentes et des impôts locaux. Un nettoyage des égouts place Clemenceau, au long des stationnements des autobus éviterait peut-être l'inondation de la chaussée par grande pluie. Le rétablissement des abris R.A.T.P., un passage plus fréquent du 160, un réaménagement rapide de la rue Royale et de ses trottoirs.

### QUARTIER N° 3 animé par Mme OLIVIER et M. VALLEE.

Le problème du stationnement des voitures du personnel des Etablissements Dassault est le drame quotidien de ce quartier. On désire que cette situation soit étudiée sérieusement afin que les trottoirs soient rendus aux mères de famille, aux enfants des écoles et que la circulation automobile et le parking soient possibles pour les habitants de ce secteur de Saint-Cloud.

On demande dans ce quartier un taxiphone à la Passerelle, la création de nouveaux panneaux d'affichage, un meilleur entretien du quai Carnot, une interdiction de doubler sur ce quai pour les poids lourds. Le manque d'espaces de jeux pour les enfants est vivement ressenti dans ce quartier à grande densité de population. La création d'une crèche est demandée.

### QUARTIER N° 4 animé par M. VINSON et Mme BARTHELEMY.

Le bref exposé de M. VINSON sur l'activité de la Municipalité

Il n'est certes pas possible de reprendre ici dans le détail toutes les questions posées ; il nous a paru cependant utile de préciser ci-dessous certaines préoccupations à titre d'exemple. Elles ne sont pas limitatives, et il appartiendra à chacun de faire le point lors des nouvelles réunions de quartiers dont on trouvera le calendrier dans ce Bulletin. Disons, dès maintenant, que beaucoup de ces problèmes n'ont pas de solution immédiate, ce qui n'est pas une raison pour les écarter.

R. BASSINET  
Premier Adjoint

a été suivi d'un long débat consacré aux questions de circulation, voirie, stationnement, aux projets d'animation du quartier (vie des associations) et à un examen rapide de l'opération immobilière des Pompes Guinard.

Les participants ont été invités à préciser les besoins du quartier en équipements socio-culturels pour que le Conseil Municipal étudie les suggestions du comité de quartier et qu'il puisse en être tenu compte lors de la préparation du budget.

Le compte rendu intégral de cette réunion est à la disposition de tous chez M. LEYMARIE, Conseiller Municipal, 1, rue du Pierrier.

Ceux qui se sont engagés moralement à consacrer une soirée par mois à l'étude des problèmes du quartier se sont réunis le 15 juin et le 22 septembre.

### QUARTIER N° 5 animé par MM. GAUDICHON et GUAY.

Compléter et remettre en état le stade Kelly, implanter une maison à caractère culturel (salle des fêtes) avec un maximum d'espace vert place Stella Matutina, moderniser l'école de la rue René-Weill, veiller davantage à la propreté des rues et des trottoirs, revoir le dispositif des sens uniques dans ce quartier, déplacer l'abri d'autobus rue Tahère - Porte-Jaune, sont parmi les nombreux vœux exprimés dans ce quartier ainsi que le stationnement autour de l'hippodrome. On désirerait une intervention auprès de la S.N.C.F. pour la modernisation de la gare.

### QUARTIER N° 6 animé par MM. VOIZARD et CHARTIER.

Les problèmes de circulation sont ceux qui préoccupent beaucoup les habitants de ce quartier : boulevard de la République, rue Gounod, rue Pasteur. Le déplacement de certaines poubelles fixes qui gênent la visibilité des automobilistes est nécessaire. Le raccordement des riverains des rues de Nancy, Gounod, à l'égout est très urgent, la création d'une halte S.N.C.F. à la grille du Parc, l'amélioration de ce passage vers le Parc de Saint-Cloud ont été notamment évoqués par les habitants de ce quartier.

## QUELQUES PRECISIONS SUR LA LIMITE DES QUARTIERS

La carte et la délimitation des 6 quartiers de notre ville s'étant avérées trop imprécises dans le dernier Bulletin Municipal, la liste ci-contre donne une répartition plus explicite des rues de notre commune.

### QUARTIER N° 1

Rue Armengaud, rue de Buzenval (de la rue de la Redoute à la rue Armengaud), Sente du Clos, rue Coutureau, rue de Crillon, rue Emile-Verhaeren, rue Gounod, rue de Montesquiou, rue de Montretout, rue Paul-Ollendorf, av. Pozzo-di-Borgo, rue Preschez et voie, rue de la Redoute, bd de la République (rue Preschez - rue de Buzenval), rue Tahère (rue Preschez - rue de Montretout), rue des Tennerolles (bd de la République - rue Preschez), rue des Terres-Fortes.

### QUARTIER N° 2

Rue Audé, rue de Béarn et Parc, rue du Bois-de-Boulogne, rue

du Calvaire, av. Chevrillon, rue Dailly, rue Dantan, rue du Docteur-Desfossez, place Deville, rue des Ecoles, rue de l'Eglise et place, av. Eugénie, rue Feudon, rue Gaston-Latouche, rue Hébert, rue de l'Hospice, rue Jeanne, rue Lauer, rue de la Libération, place Magenta, Sente des Milons, rue de Nogent, rue du Nord, rue d'Orléans, av. du Palais, Parc de Montretout, Parc de Saint-Cloud, Pas de Saint-Cloud, rue de Rouen, rue Royale, place Silly, Chemin de Suresnes, Chemin des 3-Pierrots, rue Vauguon.

### QUARTIER N° 3

Rue Albert-I<sup>er</sup>, av. Alphonse-Moguez, av. de l'Aqueduc, av. Belmontet, av. Bernard-Palissy, rue Bory-d'Arnex, quai Carnot, rue Charles-Blum, av. Cicérone, av. Clodoald, rue du 18-Juin, av. Duval-le-Camus, av. de Flore, al. Florent-Schmitt, rue des Gâte-Ceps, bd Jules-Peltier, av. de Longchamp, av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, rue Marius-Franay, rue des Milons, av. des

Pâtures, av. de la Pommeraie, av. Romand, bd Sénard, av. de Suresnes, rue du Val-d'Or, rue de la Verrerie, rue de la Victoire, av. des Vignes, rue des Viris, rue de l'Yser.

#### QUARTIER N° 4

Rue de l'Avre, av. du Calvaire, rue du Camp-Canadien, av. Caroline, av. de Fouilleuse, rue des Girondins, rue Marie-Bonaparte, rue du Mont-Valérien, rue Michel-Salles, rue du Pierrier, bd de la République (rue de Buzenval - rue du Camp-Canadien), rue Traversière, rue des Villarmains, bd Washington.

#### QUARTIER N° 5

Rue Bucourt, rue de Buzenval (rue de la Porte-Jaune - rue de la Redoute), allée du Cottage-Picard, rue Ernest-Tissot, rue Ferdinand-

Chartier, rue des Gaillons, rue de la Garenne, rue des Girondins, rue Henri-Regnault, rue Jacoulet, rue Joseph-Leguay, rue Marbeau, av. du Maréchal-Foch, Sente des Pommiers-Rouges, rue Pigache, rue de la Porte-Jaune (rue Sevin-Vincent - rue de l'Avre), rue de la Redoute, rue Tahère (jusqu'à la rue Preschez), rue des Tennerolles (jusqu'à la rue Preschez), rue René-Weill.

#### QUARTIER N° 6

Av. des Chalets, rue du Commandant-Lareinty, rue Edeline, rue de Garches, rue Gaston-Rollin, av. du Général-Leclerc, rue Joseph-Lambert, rue Joséphine, rue Laval, rue Lelégard, av. Maurice-Ravel, av. de Nancy, av. de la Passerelle, rue Pasteur et Villa, rue de la Porte-Jaune (rue Pasteur - rue Sevin-Vincent), bd de la République (rue Preschez - rue Pigache), allée des Roses, rue Sevin-Vincent, rue de la Source.

## CALENDRIER

### COMITES DE QUARTIERS 21 H

NUMEROS	RESPONSABLES	DATES DES REUNIONS	LIEUX DES REUNIONS
1	Mme OHRESSER M. le Docteur ARNAUD	18 novembre	C.E.S. rue Gounod
2	M. MELLINET Mme BRUNAU	23 novembre	Salle Gounod rue des Ecoles
3	Mme OLIVIER M. VALLEE	25 novembre	Centre Social rue de l'Yser
4	M. VINSON Mme BARTHELEMY	17 novembre	Ecole Val d'Or rue Michel-Salles
5	M. GAUDICHON M. GUAY	9 novembre	Ecole Montretout rue René-Weill
6	M. VOIZARD M. CHARTIER	30 novembre	C.E.T. rue Pasteur

Mme OLIVIER et M. VALLEE se tiendront à la disposition des habitants du quartier n° 3 (COTEAUX-PASSERELLE) le mercredi de 18 heures à 19 h 30, au Centre Social, rue de l'Yser, à partir du mercredi 13 octobre, M. VINSON, pour le quartier n° 4 le jeudi de 18 h à 19 h 30 chez M. LEYMARIE, 1, rue du Pierrier.

### COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES 21 H à la Mairie

	RESPONSABLES	DATES DES REUNIONS	ORDRE DU JOUR
Enseignement	Mme FAUQUENOT	19 octobre	Fonctionnement des cantines scolaires. Coordination des activités culturelles.
Commerce et circulation Transports	M. LEYMARIE	21 octobre	Présentation de l'enquête sur l'appareil commercial de Saint-Cloud. Principes directeurs d'une politique de circulation et de

## COMMISSION EXTRAMUNICIPALE D'URBANISME

La première réunion de la Commission extramunicipale d'urbanisme s'est tenue le 22 juin à la mairie, sous la présidence de M. FRIES, conseiller municipal, et avec la participation de près de cent soixante Clodoaldiens. Après que M. FOURCADE ait, en ouvrant la séance, rappelé le rôle de la Commission — instance d'information et de concertation permettant à la municipalité d'engager un dialogue fructueux avec la population — M. FRIES introduit le débat en soulignant l'importance que revêtent les problèmes d'urbanisme dans la vie moderne, et partant, celle de la Commission. Il retrace brièvement la situation de l'urbanisme à Saint-Cloud, telle que l'a trouvée la nouvelle municipalité en mars dernier, c'est-à-dire celle d'une ville ayant connu une croissance très rapide qui n'a pas toujours su être maîtrisée et organisée. La prolifération des grands ensembles immobiliers, la disparition progressive de nombreux espaces verts a porté atteinte à ce qui faisait l'agrément de Saint-Cloud, tandis que le retard des équipements collectifs ou commerciaux, l'incertitude sur la politique de rénovation de la vieille ville, pourtant partiellement engagée et la disparition de logements modestes tendaient à compliquer l'existence quotidienne.

C'est pourquoi il a paru urgent à la nouvelle municipalité de prendre une série de mesures conservatoires visant à freiner de nouvelles constructions tant que le nouveau plan d'occupation des sols n'aura pas été adopté. (Le détail de ces mesures a été longuement exposé dans le précédent bulletin).

M. FRIES en vient ensuite à aborder le sujet principal de la réunion, c'est-à-dire la définition des grandes options à prendre en considération pour une politique d'urbanisme à Saint-Cloud. Il souhaite recueillir l'avis des participants sur ces grandes options.

### a) L'objectif de la population.

Il paraît souhaitable de limiter la croissance de Saint-Cloud et de fixer pour l'horizon 1980, un objectif de population de 35.000 habitants environ. Une telle limitation permettrait tout à la fois de sauvegarder l'essentiel de ce qui a fait l'attrait de Saint-Cloud et de rattraper progressivement le retard des équipements.

Au cours du débat qui s'instaure sur ce point, divers intervenants, tout en approuvant cet objectif, soulignent les difficultés d'une telle politique, compte tenu des normes de densité de population admises dans la région parisienne et de l'incidence de certaines opérations déjà autorisées (Pompes Guinard). D'autres se demandent s'il ne conviendrait pas d'augmenter la population de façon à ce que la commune perçoive des ressources supplémentaires, qui permettraient le financement des équipements nouveaux.

MM. FOURCADE et CUNY répondent à ces questions et finalement, par mains levées, l'assistance se prononce à la quasi-unanimité en faveur d'une limitation raisonnable de la population.

### b) Comblent le retard des équipements collectifs.

Le Président rappelle que Saint-Cloud devrait disposer d'équipements collectifs permettant d'améliorer la qualité de la vie quotidienne. Des priorités et des choix doivent toutefois être opérés en raison de la pénurie de terrains et du souci de ne pas surcharger les ressources communales. On peut même se demander, à l'extrême, si compte tenu de la proximité de Paris, un tel effort de rattrapage doit être entrepris.

M. FOURCADE précise qu'il ne s'agit pas, à ce stade, d'arrêter la liste des équipements, mais de prévoir, lors de l'élaboration du P.O.S., la réservation de terrains pour un programme à réaliser en 6 ans.

A une très large majorité, l'assistance approuve l'idée de réserver des terrains pour un programme, qu'il conviendra de préciser dans d'autres instances.

### c) La prise en compte de certains équilibres.

M. FRIES expose que lors de l'élaboration du P.O.S., il faudra veiller à instaurer un certain équilibre en matière de types d'habitats, de façon à éviter que Saint-Cloud ne devienne seulement une ville d'immeubles de luxe. La construction de diverses catégories d'habitations doit donc être encouragée, de façon à faciliter les reclassements.

M. FOURCADE et M. CUNY indiquent qu'il conviendra, lors de la préparation du plan d'occupation des sols, d'envisager le relèvement des C.O.S. (coefficient d'occupation des sols) pour permettre, à certains emplacements, la construction de logements sociaux, complétés par des équipements commerciaux. Il faudra également envisager la rénovation des habitations anciennes, toutes les fois que cela sera possible, plutôt que la démolition systématique.

Passant au problème de l'équilibre emploi-logement, M. FRIES pose ensuite la question de savoir si le développement des bureaux à Saint-Cloud doit être encouragé.

Plusieurs intervenants soulignent que l'implantation de nouveaux bureaux améliorerait les possibilités d'emploi sur place et les finances locales.

M. FOURCADE rappelle que la prolifération des bureaux, telle qu'on a pu l'observer à Saint-Cloud au cours des dernières années, est une menace de déséquilibre et de nuisance pour la ville (circulation, animation réduite, etc.).

A l'issue d'un long débat sur ce point, l'assistance se prononce, encore une fois à une très large majorité, en faveur d'une limitation des bureaux à Saint-Cloud.

### d) Les espaces verts.

L'ensemble des participants estime que la défense des espaces verts doit constituer une priorité de la politique d'urbanisme de la commune. Au cours des échanges de vue sur ce point, M. FOURCADE donne certaines informations sur le problème de l'hippodrome, et réclame l'appui de la population pour écarter toute urbanisation inconsidérée de ces 77 hectares.

La première réunion de la Commission extramunicipale d'urbanisme aura donc permis, pour la première fois, aux Clodoaldiens, d'exprimer leurs points de vue quant aux options d'aménagement de leur cité.

Les avis exprimés seront précieux pour la Municipalité, actuellement chargée de préparer le plan d'occupation des sols qui sera soumis, dans les mois à venir, à l'ensemble de la population.

Au cours de la réunion, certaines précisions ont été données par M. CUNY, adjoint au Maire, sur l'opération immobilière — engagée par la précédente municipalité — qui doit être réalisée sur l'emplacement des Pompes Guinard. Sont prévus : de 560 à 600 logements, 46 H.L.M. ou I.L.N., 7.000 m<sup>2</sup> de bureaux, 1.200 m<sup>2</sup> de commerce. Un groupe scolaire y sera installé sur un hectare, de même qu'une halte-garderie.

Les négociations sont en cours pour améliorer le programme prévu : protection de l'allée d'entraînement, remplacement partiel d'immeubles de luxe par des logements avec prêt du Crédit Foncier et limitation des hauteurs.

## Travaux

### MAISON DES JEUNES ACCUEIL AUX SPORTIFS

L'absence de locaux d'accueil pour les sportifs du quai Carnot et l'étroitesse dans laquelle est confinée la Maison des Jeunes, préoccupent la Municipalité. Le Conseil d'Administration de la Maison des Jeunes et les associations de sportifs lui ont fait part de leurs souhaits, et elle a essayé d'y répondre au mieux dans la mesure de ses moyens financiers, c'est-à-dire dans les limites des crédits déjà prévus pour la Maison des Jeunes (soit 960.000 F) et le Club-house (150.000 F), ce crédit étant amputé des travaux déjà exécutés dans l'ancienne Salle des Fêtes et devant prévoir les frais de démolition.

Pour la Maison des Jeunes, le choix de la Municipalité, limité par l'exiguïté du terrain, s'est porté sur un préfabriqué « Vissol » qui fait environ 265 m<sup>2</sup> de surface et pourrait, éventuellement, être agrandi d'une aile. Tel quel, nous y trouvons une entrée, une bibliothèque, le bureau du Directeur, un foyer (avec bar), un foyer féminin, une petite salle de T.V., un laboratoire photo, des sanitaires, et, ce qui a retenu notre attention, une salle polyvalente en équerre dont une partie surplombe l'autre d'un mètre, ce qui peut permettre soit deux activités distinctes, soit l'utilisation de la totalité pour des activités théâtrales.

En ce qui concerne l'accueil des sportifs quai Carnot, nous avons opté pour la composition de locaux (388 m<sup>2</sup>) suivant notre programme, avec des éléments industrialisés. Cela nous permettra trois utilisations simultanées — ouverte sur le stade, la première partie comportant le foyer, avec bar, les sanitaires, un office et les 4 salles de réunions demandées par les sportifs — ouverte sur le terrain que les enfants des H.L.M. du 18-Juin utilisent pour leurs jeux et dont nous tenons à leur laisser la disposition aussi large que possible, une grande salle avec cabine de projection — et indépendamment, un foyer pour le quartier avec un petit bureau et un office. Ces trois éléments, normalement indépendants les uns des autres, peuvent le cas échéant devenir tous communicants et offrir aux utilisateurs une suite de salles de réceptions qui, en bien des occasions, se révélera utile.

Pour disposer de la Maison des Jeunes et du Club-house quai Carnot dans le courant de l'hiver, nous devons prendre une décision rapide. Nous l'avons fait lors de la réunion du Conseil Municipal du 12 juillet. Nous avons maintenant en main le permis de construire et l'autorisation de marchés pour ces deux opérations, ce qui va permettre aux deux architectes, chargés de mission, d'agir dans les délais les plus brefs.

### LA PISCINE

Au mois de juillet, la Municipalité ayant des inquiétudes à propos du fonctionnement des goulottes à l'australienne et de certains équipements qui devaient prendre place autour des bassins, a décidé de faire appel à la Fédération Française de Natation.

C'est ainsi que le 24 août, son Président, accompagné du Président de sa Commission d'équipement, sont venus visiter la piscine. Ils ont fait quatre réserves importantes qu'il nous faut lever pour obtenir une homologation. Si nous ajoutons que ces quatre observations touchent à la sécurité des utilisateurs de la piscine, chacun comprendra que nous ayons, sans hésitation, cherché les solutions.

1°) Les goulottes à l'australienne prévues pour maintenir le niveau de l'eau au ras des plages et éviter l'effet de vagues, entraînaient, en fait, directement l'eau qu'elles recevaient vers les égouts. Pour y remédier, il aurait donc fallu remplir perpétuellement les bassins d'une eau coûteuse, à la fois chauffée, filtrée et bromisée. L'évaluation de la dépense, plusieurs dizaines de milliers de francs par mois, écartait cette solution. On ne pouvait pas non plus prévoir des vannes pour mettre fin à cette hémorragie car les dites goulottes, en même temps, servaient de reprise d'air et recevaient les eaux polluées des plages...

Il faut donc, et nous y procédons en ce moment, intervenir au niveau de la station de filtrage afin de ménager une bonne utilisation des extracteurs. En accord avec la Fédération Française de Natation, nous avons donc adopté un système qui prévoit qua-

On est venu accentuer la charge de terre en réalisant les jardins. Les argiles étant incompressibles, il s'ensuit un mouvement inquiétant du mur lui-même et un soulèvement désordonné du trottoir.

Mme BRUNAU, Maire-Adjoint chargé des travaux, s'est donc rendue sur place le 25 juin. Elle a obtenu de la S.E.R.D.I. que soit désigné un expert en mécanique des sols pour déterminer la nature et l'ampleur des travaux qui devront être effectués.

En attendant que la S.E.R.D.I. procède à ces travaux, et compte tenu du danger immédiat, l'expert a demandé d'interdire le passage sur 26 m de trottoir avec une emprise de 1 m sur la chaussée, afin de mettre en place les étalements indispensables étant donné la stabilité précaire du mur dont le déversement est à craindre.

Cela va malheureusement créer quelques difficultés supplémentaires de circulation.

Nous regrettons infiniment que notre indispensable prudence ait privé tout le quartier de la jouissance d'un jardin public pendant l'été.

Nous regrettons aussi que cet état de chose nous empêche de procéder à la réfection des trottoirs et de la chaussée de la rue Chevrillon qui en ont le plus grand besoin.

## A PROPOS DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

La mise en ordre de ce secteur s'effectue activement, mais comme les opérations en cours n'ont pas, pour l'instant, d'effets spectaculaires sur l'achèvement de la modernisation des foyers lumineux (73 foyers restent à moderniser), il convenait de vous tenir informés des phases en cours de réalisation.

### D'abord, qu'entend-on par modernisation des foyers lumineux ?

Voici l'énumération des modifications à faire :

- Recentrage des foyers sur la voie publique par adjonction d'une crosse sur les supports anciens.
- Remplacement des lanternes usagées par des appareils modernes.
- Passage de la tension d'alimentation de 110 volts à 240 volts, ce qui permet sans changer la section des câbles d'augmenter la puissance distribuée.
- Augmentation dans la majorité des cas de la puissance du foyer : 250 watts au lieu de 125 watts.

effectués dans chacun des postes nous ont montré que nous étions dans des conditions de surcharge inadmissibles. A quoi cela sert-il de doubler la puissance des foyers lumineux si le résultat est de provoquer des incendies de postes tels que celui du 13, boulevard Sénard qui était surchargé du double ?

2°) Les dispositifs de protection installés dans les postes étaient dans un état déplorable.

3°) Le système de tarification appliqué par l'E.D.F. aurait dû être revu depuis 1969 pour être plus avantageux.

4°) Enfin, l'état de nombreuses potences situées rue de la Porte-Jaune et rue du Camp-Canadien était tel que nous risquions des accidents très graves (supports non entretenus depuis des années, profondément oxydés à leur base).

### Compte tenu de ces observations, quelles priorités ont été données ?

1°) Les travaux des rues de la Porte-Jaune et du Camp-Canadien ont été lancés. L'installation actuelle (potence en bois en remplacement des potences métalliques dangereuses) est encore provisoire car ce secteur doit encore évoluer, l'Equipement n'ayant pas effectué tous les travaux, mais les conditions élémentaires de sécurité vont être remplies. La récupération des poteaux en bois de l'E.D.F. nous a permis d'entreprendre cette transformation dans les meilleures conditions d'économie.

2°) Aujourd'hui, les nouveaux transformateurs en service sont adaptés non seulement à la consommation actuelle, mais au-delà, compte tenu des développements prévus. L'opération qui devait coûter plus de 24.000 F avec des délais de 6 à 8 mois, a pu, grâce à diverses démarches, se traduire par une dépense de l'ordre de 5.000 F avec des délais de livraison très réduits.

3°) Des négociations entreprises avec l'E.D.F. nous ont permis d'obtenir pour l'ensemble le « tarif vert », ce qui, d'après l'estimation de cet organisme, va nous permettre d'obtenir une économie annuelle de 50.000 F environ.

4°) Mise en ordre définitive des installations de protection et de comptage dans les postes de distribution en remplacement des branchements provisoires obtenus de l'E.D.F.

Cette opération va commencer très prochainement et elle se poursuivra pendant l'année 1972 pour les postes Sénard, Peltier et Girondins. Le poste Pigache sera modernisé ultérieurement.

Ces opérations seront facilitées sur le plan financier grâce à l'économie obtenue sur la tarification.



La modernisation des 73 foyers lumineux dont il a déjà été question pourra ainsi être poursuivie.

### Et l'éclairage des rues Dailly et Gounod ?

Nous en reparlerons prochainement, disons seulement que la puissance de 250 KVA maintenant installée au poste Peltier au lieu de 80 KVA, nous permet d'accepter l'augmentation de charge prévue dans tout le secteur. Nous attendons donc que les travaux prévus soient entrepris par l'administration départementale.

Ainsi se trouvent conciliés à la fois les impératifs de sécurité, d'économie et de priorités techniques.

M. GAUDICHON  
Conseiller municipal

## LA VOIRIE

Dans une commune, la voirie peut être nationale, départementale ou communale, voire même privée !

Si, comme son nom l'indique, cette dernière dépend de la commune, les deux premières sont sous contrôle de la DIRECTION DEPARTEMENTALE de l'EQUIPEMENT, mais soumises l'une et l'autre à des régimes totalement différents, leurs budgets étant nettement séparés.

Les équipements publics qui peuvent être établis sous ces voies sont très divers.

a) Canalisations d'électricité, sous contrôle de l'E.D.F., avec divers services intéressés suivant la nature des dites canalisations (grande distance, plan régional, intérêt local) ;

b) Canalisations de gaz sous contrôle du GAZ DE FRANCE avec les mêmes réserves ;

c) Canalisations d'eau — pour la commune : SERVICE DES EAUX ET FONTAINES, dépendant du MINISTERE des AFFAIRES CULTURELLES ;

d) Eclairage public, dépendant en principe de la Ville ;

e) Canalisations d'égouts, sous contrôle de la Ville ;

f) Liaisons téléphoniques, sous contrôle de nombreux services suivant la nature des canalisations posées.

Ces diverses administrations reçoivent la notification de leurs crédits à des dates différentes et il n'est pas possible à l'Administration communale, quels que soient les efforts de part et d'autre, d'établir un programme de travaux de voirie sans risquer de voir lancer, par diverses administrations, des travaux dévastateurs pour les chaussées ou trottoirs, mais urgents et d'une utilité incontestable pour la population.

Il ne s'agit donc pas d'un problème seulement communal, mais d'une réforme qui, étant donné la diversité des services intéressés, demande une étude approfondie et des solutions subtiles qui permettent un jour la coordination de tous les travaux exécutés sur l'ensemble du réseau routier.

En attendant, nous risquons de voir, trop souvent à notre gré, le revêtement tout neuf de nos trottoirs éventré par des tranchées. C'est pourquoi nous avons attendu la fin des travaux en cours pour entreprendre la réfection de la rue des Ecoles, nécessaire à la sécurité des enfants si nombreux à la parcourir.

Il faut observer que les faits que nous déplorons ne grèvent pas directement le budget communal puisque les remises en état des revêtements détériorés sont prises en charge par les services intéressés, mais il n'en demeure pas moins vrai que le coût de ces différentes opérations est tout de même supporté par les contribuables. Nous le déplorons et faisons tous nos efforts pour réduire dans la mesure du possible ces anomalies si souvent signalées.

## REVETEMENTS DE TROTTOIRS

A SAINT-CLOUD, comme partout ailleurs, les trottoirs ne sont pas tous remis en état de la même manière.

Dans les sentes et les voies peu fréquentées, on recouvre les trottoirs de gravillons en semi-pénétration (13,80 F le m<sup>2</sup>).

Dans les rues où la circulation est plus dense, on utilise sur une fondation de même nature une émulsion gravillonnée au porphyre (21,09 F le m<sup>2</sup>).

Dans les rues les plus animées, on utilise deux revêtements que l'on trouve, suivant les goûts, plus esthétique l'un que l'autre, le béton bitumineux rouge ou le béton bitumineux noir. Leur résistance étant comparable mais leurs prix assez sensiblement différents : 32,85 F ou 27,95 F le m<sup>2</sup>, nous avons décidé, cette année, d'abandonner le rouge pour le noir, comptant ainsi refaire près de 20 % de trottoirs en plus...

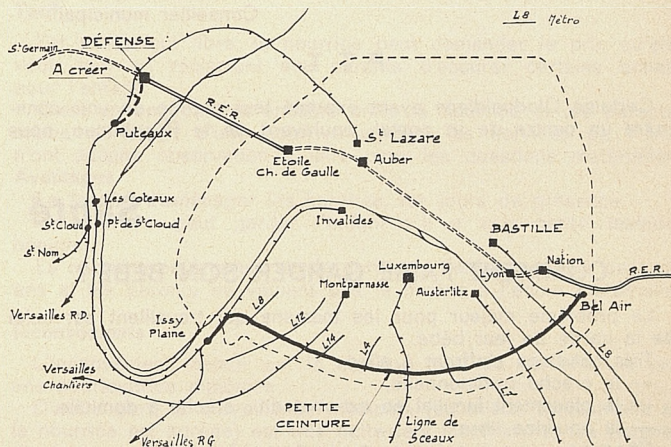
## UN METRO A SAINT-CLOUD ?

Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler avant la mise en place de la nouvelle Municipalité, en « Commission des Transports » et depuis, le 24 mai à la réunion du quartier n° 3, rue de l'Yser.

C'est maintenant officiel, un projet de remise en service partielle de la « Petite Ceinture » est à l'étude, le préfet de Paris vient d'en communiquer les grandes lignes.

### En quoi cela concerne-t-il Saint-Cloud ?

La ligne envisagée comprendrait une section nouvelle à créer de 1,6 km entre la station R.E.R. de la Défense et la gare de Puteaux. Elle emprunterait ensuite la ligne Puteaux - Les Coteaux - Pont de Saint-Cloud - Issy Plaine et se raccorderait, grâce à quelques ouvrages à la partie sud de la « Petite Ceinture », jusqu'au niveau de la Porte de Charenton, le terminus se situerait soit au niveau de la station « Bel Air », soit en empruntant l'ancien tronçon actuellement inutilisé de la ligne de Vincennes, à la gare de la Bastille.



Bien entendu, cette ligne assurerait de nombreuses correspondances prévues en 14 points repérés sur le croquis : R.E.R. - lignes Saint-Lazare Versailles et Saint-Nom-la-Bretèche - 8 lignes du métro parisien - ligne de Sceaux - ligne des Invalides - ligne Montparnasse - ligne d'Austerlitz et éventuellement ligne de la gare de Lyon.

Une telle étude, c'est évident, se base sur un trafic voyageurs régulier et fréquent tel que le métro.

### Quand les décisions seront-elles prises ?

### Quand les mises en service seront-elles assurées ?

Il ne peut être question de court terme en ce domaine, mais puisque une grande partie des infrastructures existe, la période entre décision et mise en service peut être considérablement réduite. Dans toutes ces études, les coûts d'infrastructures et particulièrement en concentration urbaine, représentent et de très loin les charges d'investissement les plus longs. On saisit donc tout l'intérêt d'un tel projet. Il devient aujourd'hui invraisemblable sur le plan économique national de ne pas utiliser d'abord ce qui existe pour décongestionner rapidement le réseau ferré suburbain de la Capitale en utilisant une liaison avec des correspondances réparties et non concentrées : chacun de nous connaît les inconvénients de Saint-Lazare pour apprécier déjà le soulagement apporté par la transversale du R.E.R. qui rendra son plein effet lorsque la liaison Auber-Nation heureusement décidée sera mise en service.

Il est évident que ce nouveau projet, s'il est mis à exécution, fournira aux habitants de nos banlieues, des conditions de transports bien différentes. Beaucoup d'automobilistes seront alors attirés vers les transports publics plus rapides, plus économiques et qui, par fer, seront les seuls à pouvoir assurer les transports de masse aujourd'hui inévitables. Les pénibles traversées des ponts de Suresnes et de Saint-Cloud, l'engorgement croissant de nos rues, la pollution, le bruit et les dangers de circulation qui en résultent y trouveraient, certes, un soulagement.

Bien entendu, il est indispensable de compléter ceci par un

transport public, routier communal ou intercommunal à rotation fréquente pour ne pas transférer la charge du stationnement des voitures particulières. Ceci, nous l'étudions dès maintenant et nous aurons l'occasion d'en reparler.

#### Et le matériel roulant des Chemins de Fer ?

Le matériel actuel de conception très ancienne sera remplacé par des rames beaucoup plus modernes. Ceci concerne également les dessertes actuelles. Beaucoup plus confortables et moins bruyantes. Ces rames bénéficieront des derniers progrès réalisés dans le genre.

#### En conclusion :

Nous ne sommes pas les seuls concernés par cette évolution et si les éléments de décision débordent largement le cadre de notre municipalité, nous tenons néanmoins à vous tenir régulièrement informés pour recueillir vos observations et, d'autre part, nous collaborons de façon constructive avec les organismes concernés. Dans ces conditions, s'établit le véritable dialogue entre vous et l'administration.

M. GAUDICHON  
Conseiller municipal

P. T. T.

Certains Clodoaldiens ayant exprimé leur crainte de voir construire un centre de tri postal, boulevard de la République, nous

sommes heureux de leur confirmer que, par lettre en date du 30 juillet dernier, le Directeur des services postaux de la région de Paris nous a précisé « que le projet de construction actuellement à l'étude concerne bien l'édification, boulevard de la République à Saint-Cloud, du futur Hôtel des Postes de la commune et non d'un centre de tri postal ».

D'autre part, le Directeur chargé des services d'exploitation des Hauts-de-Seine nous fait savoir qu'il lui était impossible dans l'immédiat de déférer à notre demande d'ouverture du bureau de poste à l'heure du déjeuner.

M. le Ministre des Postes et Télécommunications, en réponse à une lettre de M. le Maire de Saint-Cloud, nous informe que notre ville va bénéficier de la création d'un nouvel autocommuteur avec indicatif 602 dont l'installation est actuellement en voie d'achèvement au 4<sup>e</sup> sous-sol des bureaux de la Colline de Saint-Cloud.

L'opération sera terminée vers le milieu de l'année 1972.

Mais dès la fin 1971, le nouveau centre 602 deviendra autonome et sera relié directement à l'interurbain 15 et 16 et à l'international 19.

De ce fait, il échappera à l'actuel encombrement du Central MOLITOR.

Pour quelques mois, nous risquons donc encore des perturbations dues aux travaux, mais l'amélioration devrait être sensible dès la fin de l'année et totale dès que tous les numéros de Saint-Cloud seront transformés en 602.

## Santé Publique

### COMMENT FAIRE GARDER SON BEBE ?

Le problème majeur pour les mamans qui travaillent est celui de la garde de leur bébé.

Tois solutions s'offrent à elles :

- la crèche traditionnelle,
- le placement familial en externat dit : crèche à domicile,
- la nourrice libre.

Chacune a ses avantages et ses inconvénients.

Nous pensons aider les jeunes mamans de notre commune dans leur choix en leur expliquant le fonctionnement de chacun de ces modes de gardiennage.

#### I — LA CRECHE TRADITIONNELLE

Accepte les enfants de deux mois à trois ans.

Elle fonctionne dans un bâtiment groupant en général une soixantaine d'enfants, divisés en trois sections :

- nourrissons,
- moyens,
- grands.

Elle est ouverte cinq jours par semaine, du lundi matin au vendredi soir.

En général : ouverture 7 h — fermeture 19 h.

L'arrivée des bébés doit se faire entre 7 et 9 h.

Le départ entre 17 h et 19 h.

La maman, en amenant son bébé, en parfait état de santé, le matin, lui retire ses vêtements personnels qui seront rangés pour la journée dans un casier à son nom.

L'enfant est remis à la puéricultrice qui l'habille avec des vêtements propres fournis par la crèche.

Le soir, après son bain, l'enfant revêt ses vêtements personnels et est ainsi rendu à sa maman, parfaitement propre, sans avoir sali ses affaires personnelles.

L'enfant est soigné toute la journée par du personnel spécialisé.

Les auxiliaires de puériculture s'occupent, en outre, d'éveiller l'intelligence des bébés, la jardinière d'enfants éduque les plus grands, assistée par des auxiliaires.

Dès que le temps le permet, les enfants sont dans le jardin.

#### Surveillance médicale

Le B.C.G. est obligatoire pour l'admission.

Le médecin de la crèche vient régulièrement deux fois par semaine, suit le développement des enfants tant physique que psychomoteur, fait les autres vaccinations en temps voulu, donne les régimes.

Les régimes sont scrupuleusement respectés par la puéricultrice, directrice de la crèche.

#### Tarif

Il est, en général, compris entre 1 F et 18 F par jour. Toute semaine commencée est une semaine due.

Le tarif est calculé selon un barème qui tient compte des ressources des parents, qui peuvent, d'autre part, obtenir de la part de certains employeurs, une indemnité pour l'enfant en crèche.

#### Avantages

L'enfant est élevé dans des conditions idéales, par un personnel spécialisé, reçoit une nourriture parfaite, équilibrée, est surveillé médicalement.

La maman n'a pas à entretenir le linge sali dans la journée.

#### Inconvénients

La crèche est fermée le samedi et le dimanche, certaines mamans travaillent ces jours-là.

Les horaires sont rigides, à 19 h la crèche ferme.

L'enfant doit être en parfaite santé pour être admis à la crèche le matin. A chaque petite poussée fébrile, rhinopharyngite, otite, diarrhée, maladie éruptive, l'enfant sera refusé, donc la maman obligée d'interrompre son travail pour garder son enfant chez elle.

Cet absentéisme forcé est un gros inconvénient.

#### II — LE PLACEMENT FAMILIAL EN EXTERNAT DIT CRECHE A DOMICILE

Accepte les enfants de deux mois à trois ans.

**Le principe :** des nourrices agréées par le service départemental de Protection Maternelle et Infantile sont surveillées et rémunérées par un organisme gestionnaire :

- soit municipal,
- soit départemental,
- soit privé.

La puéricultrice diplômée responsable du placement est seule habilitée pour placer un enfant chez une de ses nourrices.

Les parents s'adressent à elle, puis elle les met en rapport avec la nourrice choisie.

Le placement familial fonctionne cinq à six jours par semaine. Le jour d'absence de l'enfant sera celui du jour de repos de la maman.

L'heure d'arrivée et de départ de l'enfant dépendra des heures de travail de la maman.

Ces aménagements de jours et d'horaires étant pris en accord avec la nourrice et la responsable du placement.

L'organisme gestionnaire fournit la literie, le parc, etc.

L'enfant doit arriver parfaitement propre chez la nourrice, il conserve ses vêtements personnels. Il est maintenu propre. Pour



## Affaires Sociales

### COMITE D'ENTRAIDE SOCIALE DE SAINT-CLOUD

Le Comité d'Entraide Sociale de SAINT-CLOUD s'est réuni en assemblée générale le 27 mai 1971, sous la présidence de M. JOULIA, avec, pour ordre du jour : compte rendu d'activités, approbation des comptes et renouvellement du bureau.

Cette association qui gère essentiellement les dispensaires du 7, rue de l'Yser et du 38, boulevard de la République, s'occupe également de diverses œuvres : garderie d'enfants, vestiaire, bibliothèque, conseil aux familles, secours aux déshérités.

Grâce au dévouement des religieuses de l'ordre des « Servantes du Sacré-Cœur » et aussi de laïcs, cette association rend des services appréciés à nombre de Clodoaldiens.

La situation financière du Comité, prudemment géré, est satisfaisante, mais cette année, il devra faire face à des dépenses de réparation, en vue de la consolidation des bâtiments vétustes et délabrés du dispensaire du boulevard de la République, en attendant qu'ils soient remplacés, dans le cadre d'une vaste opération immobilière, par des locaux neufs et rationnels.

Le bureau dont les membres ont été réélus ou élus, est maintenant ainsi constitué :

	MM.
Président :	Jean JOULIA
Vice-Présidents :	René LANDRE François RIPART
Secrétaire :	Raoul de PLINVAL
Trésorier :	Pierre KING

### PARENTS DE MALADES MENTAUX, NE RESTEZ PAS ISOLES

#### Ce qu'est l'U.N.A.F.A.M.

C'est une Association créée en 1963 et reconnue d'utilité publique. Elle groupe, sur le plan national, les familles et amis de malades mentaux. Plus de 40 Sections départementales existent à ce jour.

#### Ses buts

ALERTER l'opinion et les pouvoirs publics sur toutes les questions concernant la maladie mentale qui frappe tous les milieux. Prendre contact avec le corps médical et tous les organismes officiels.

PROMOUVOIR la création de foyers protégés, de centres de post-cure, d'ateliers d'aide par le travail et d'établissements susceptibles de recueillir des malades mentaux stabilisés.

ASSURER l'avenir des malades devenus orphelins.

VENIR EN AIDE, sur le plan moral, aux familles éprouvées et désorientées.

#### Ses réalisations

En union avec les autres associations, elle a obtenu :

— la réalisation de l'**assurance volontaire** pour tous les malades ;

— la mise à la disposition des familles d'une **assurance survie** ;

— une **assurance accidents et responsabilité civile**, dont l'importance s'est confirmée à la suite du vote de la loi sur les incapables majeurs (loi du 3 janvier 1968 portant réforme du droit des Incapables majeurs) ;

— un **Service social** avec une **assistante sociale spécialisée** et un **médecin conseiller psychologue** qui reçoit les familles sur rendez-vous au siège de l'Association ;

— un service de **Conseils juridiques** ;

— la promotion, sur l'initiative des sections départementales de l'U.N.A.F.A.M., des organismes de **post-cure** et de **réadaptation** pour malades mentaux ;

— la participation à la création de **Milieux protégés** ;

— une **RESIDENCE** dans l'Yonne, en faveur des malades mentaux stabilisés et un **centre de réadaptation agricole** dans le Pas-de-Calais.

— L'étude de la création d'un organisme de gestion des biens, pour les familles qui ne peuvent résoudre ce problème par elles-mêmes.

Pour tous renseignements, s'adresser au Siège Social :

U.N.A.F.A.M. (Section des Hauts-de-Seine), 11, rue Tronchet, PARIS (8<sup>e</sup>).

La Section des Hauts-de-Seine assure une permanence, tous les mercredis, de 14 h 30 à 17 h 30.

## REPAS DE L'AMITIE

Le traditionnel repas de l'Amitié a réuni le 22 mai, au restaurant des Bureaux de la Colline de Saint-Cloud, obligamment mis à la disposition de la Municipalité par le syndicat des co-propriétaires, près de trois cents Anciens.

Le déjeuner était présidé par Mme FOURCADE, remplaçant Monsieur le Maire, retenu en clinique à la suite d'une légère intervention chirurgicale, et M. MARCORELLES, Maire-Adjoint chargé des Affaires Sociales. Ils étaient entourés de la doyenne, Mme CALOZ, et des deux doyens, M. QUATRHOMME et M. COUCKE.

M. l'Abbé MERCIER, curé de Saint-Cloud, M. le Pasteur JEAN-NERET, M. l'Abbé CHARTIER, curé du Val d'Or, des membres du Conseil Municipal, des administrateurs du Bureau d'Aide Sociale, des représentants des associations s'occupant plus spécialement de vieillards, participaient au repas, répartis aux différentes tables.

Après avoir souhaité la bienvenue aux invités, M. MARCORELLES souligna la présence de M. et Mme ANTONAT dont la générosité est bien connue des Clodoaldiens, et dont le porto offert avec beaucoup de gentillesse et de simplicité avait été particulièrement apprécié au début du repas.

M. MARCORELLES exprima ses vifs remerciements à M. MELIS, président de la Croix-Rouge, et à sa jeune et dynamique équipe de secouristes qui assurèrent bénévolement, tout au long de cette journée, quantité de services fort appréciés.

A l'issue du repas, Jean NOHAIN présenta « Souvenirs, Sourires et Chansons » avec Yvonne GERMAIN et son accordéon enchanté. Jean VALTON, champion du monde de manipulation, leur succéda. Tous furent chaleureusement applaudis.

L'ambiance fut très gaie et chacun en se quittant regretta la brièveté d'une journée si impatiemment attendue.

Le souvenir de cette excellente journée est attristé par le décès de la doyenne d'âge, Mme CALOZ, si pleine d'entrain durant le repas de l'Amitié.

La Municipalité adresse à sa famille ses condoléances émues et l'expression de sa profonde sympathie.

### « REPAS DE L'AMITIE » A LELEGARD

Le samedi 22 mai, à la Maison de Retraite Lelégard, se tenait aussi un « Repas de l'Amitié » offert par la Municipalité aux personnes qui n'avaient pu se rendre dans les nouveaux bâtiments de la Colline.

Madame FOURCADE, accompagnée de M. MARCORELLES, Maire-Adjoint chargé des Affaires Sociales, étaient venus prendre l'apéritif dans la grande salle.

Répartis dans trois salles, 250 pensionnaires y assistaient auxquels s'étaient joints l'Inspecteur général BRUNAU, Conservateur du Parc de Saint-Cloud, les religieuses et les membres administratifs de la Maison. Plusieurs personnalités du Conseil Municipal présidaient cette assemblée : Madame BRUNAU, Maire-Adjoint, et les conseillers, M. CHARTIER accompagné de son épouse, M. VOIZARD et M. GAUDICHON.

C'est dans une atmosphère gaie et sympathique où ne manquaient ni les rires, ni les chansons, autour de tables magnifiquement fleuries, que s'est déroulé cet excellent repas. Tous passèrent d'agréables instants et profitèrent de l'occasion pour chanter des refrains d'autrefois : belles performances de mémoire et manifestation chez nos anciens d'un esprit toujours jeune. L'après-midi était fort avancée lorsqu'il fallut se quitter, chacun conservant un excellent souvenir de cette journée qui, grâce à la contribution de tous, fut particulièrement réussie.

### NOS ANCIENS A CHARTRES ET DANS LA VALLEE DE CHEVREUSE

Le 19 août, deux cars venant des différents quartiers de Saint-Cloud, s'étaient donnés rendez-vous à Stella Matutina. Ils emmenaient en promenade nos Anciens au nombre de 80. Ils étaient accompagnés de Mme BARTHELEMY et Mme OHRESSER, conseillers municipaux, et de Mlle CHAMON.

Le temps était magnifique.

Premier arrêt : Chartres, où le groupe visita la cathédrale sous la conduite de Mme BARTHELEMY, qui en fit l'historique en insistant sur la beauté exceptionnelle des vitraux.

Puis les cars s'engagèrent à travers la vallée de l'Eure pour gagner Maintenon. Le château étant habité, il ne fut pas possible de le visiter. Mais tout le monde put admirer les vestiges du magnifique aqueduc dont la construction inachevée remonte à Louis XIV.

Enfin, nous nous arrêtons à Epernon pour le déjeuner. Le Maire de cette charmante localité avait eu l'extrême obligeance de mettre à la disposition des Anciens la salle des fêtes municipale où chacun put se restaurer et se reposer. Le repas se termina dans la gaieté générale et les chansons.

Ce fut, ensuite, le départ pour Rambouillet et la Vallée de Chevreuse avec un dernier arrêt aux Vaux de Cernay, à l'« Ermitage », où nos Anciens se régalaient de crêpes.

Et l'on regagna Saint-Cloud en manifestant sa joie tout au long du trajet par des chansons.

Journée bien remplie dont on gardera longtemps le souvenir.

## DEPART POUR LE HOULME

Le jeudi 2 septembre au matin, vers 9 heures, un car est parti de la place de la Mairie, emmenant pour le séjour traditionnel au Houleme, 29 personnes âgées de Saint-Cloud dont 5 habitants de l'hospice Lelégard, accompagnés de Mme OHRESSER, M. CHARLIER, conseillers municipaux, et de Mlle CHAMON.

Au cours de ce séjour, une promenade à Dieppe a été prévue pour le mercredi 8 septembre avec arrêt gastronomique à l'Auberge « de la Tante Aimée » à Mesnières-sur-Bray, dans la forêt de Clay.

## Sports

### Paul COMBES (A.C.B.B.) enlève au sprint le Grand Prix de Saint-Cloud

C'est sous un soleil éclatant que s'est déroulée la 42<sup>e</sup> édition du Prix cycliste de Saint-Cloud, suivie par un public nombreux.

M. FOURCADE, maire de Saint-Cloud, aux côtés de qui on remarquait MM. TOUTAIN, député des Hauts-de-Seine, CHAVETON, conseiller général, BASSINET, premier adjoint, et plusieurs conseillers municipaux, donnait le départ à 51 coureurs.

Après que GUITTARD (C.S.M. PUTEAUX) ait empoché plusieurs primes, la course allait s'animer au douzième tour avec l'échappée de RICHARD.

A onze tours de la fin, le Putéolien semblait tenir la victoire. Mais, en l'espace de deux tours, RICHARD était absorbé puis dépassé par un trio formé de COMBES (A.C.B.B.), GUITTARD (Puteaux) et ELOI (V.C. 12<sup>e</sup>) et, au sprint, COMBES se dégageait nettement.



42<sup>e</sup> Prix Cycliste de Saint-Cloud

Nous remercions les organisateurs et la Croix-Rouge pour les efforts qu'ils ont déployés.

CLASSEMENT : 1. COMBES (A.C.B.B.), les 89 km 600 en 2 h 21''1 ; 2. J.P. GUITTARD (C.S.M. Puteaux) ; 3. ELOI (V.C. 12<sup>e</sup>) ; 4. QUILFEN (A.C.B.B.) à 45'' ; 5. GILSON (A.C.B.B.) ; 6. GARAT (C.S.M.P.) ; 9. GODIER (C.S.M.P.) ; 12. MASSON (A.C.B.B.) ; 17. RICHARD (C.S.M.P.) ; 20. BOULAS (A.C.B.B.), etc.

PRIX D'EQUIPE : 1. A.C.B.B. (10 pts) ; 2. C.S.M. Puteaux (17 pts).

En prologue à cette belle course, le Prix Charles MAIGRET avait vu la victoire de BARBERET de l'U.S. Franco-Belge, devan-

çant MONZAT (V.C. Dyonisien), BOITRELLE (C.V. Nanterre), MORVAN (A.C.B.B.) et ETIENNE du C.S.M. Puteaux.

Le séjour toujours très apprécié, d'une quinzaine de jours, s'est terminé le 16 septembre. Il faut signaler qu'il est pratiquement gratuit pour tous les participants, chacun ne devant payer que la somme très modique de 25 F pour tout le séjour, tout étant pris en charge par la commune.

Voyage à Chartres, séjour au Houleme, nos Anciens auront pu profiter pleinement de ce magnifique été. Nous leur donnons rendez-vous à l'an prochain !

## LIONS CLUB DE SAINT-CLOUD

A l'occasion de la réunion exceptionnelle de la Croix-Rouge Française qui a eu lieu au Golf de Saint-Cloud le 1<sup>er</sup> mai 1971, M. Jean LE GUELLEC, Président du LIONS CLUB de Saint-Cloud, entouré du Past Président ARNAUD, conseiller municipal, actuel Président de la Commission des Œuvres sociales du Club, et du Vice-Président HAYE, a eu le plaisir de remettre à Madame CABRIERE, Président du Comité Croix-Rouge de Garches, un appareil d'assistance respiratoire mobile et un aspirateur médico-chirurgical destinés aux enfants handicapés respiratoires de l'hôpital de Garches, appareils qui permettront à ces enfants de quitter de temps en temps l'univers hospitalier auquel ils sont condamnés pour effectuer des promenades de week-end ou des visites à leurs parents.

cant MONZAT (V.C. Dyonisien), BOITRELLE (C.V. Nanterre), MORVAN (A.C.B.B.) et ETIENNE du C.S.M. Puteaux.

### TROIS RANDONNEURS CLODOALDIENS PARTICIPENT A PARIS-BREST-PARIS

PARIS-BREST-PARIS, l'épreuve la plus longue du monde — 1.206 km — délaissée par les professionnels du cyclisme, connaît la participation de nombreux randonneurs français et étrangers. Cette épreuve quinquennale, la septième, était organisée, sous le Haut Patronage de M. le Secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports, et sous le patronage de la Fédération Française de Cyclotourisme et du Journal « L'Equipe ».

Le départ fut donné le lundi 6 septembre, à 16 heures, à la Châtaigneraie, par S.E. Monsieur l'Ambassadeur d'Australie à Malte, Hubert OPPERMAN, vainqueur il y a quarante ans, de l'épreuve des professionnels, et par Lady OPPERMAN.

370 randonneurs prirent le départ, et 270 arrivèrent dans les délais impartis, au Stade Vélodrome de la Croix de Berny. Parmi ceux-ci, nous relevons les noms de 3 habitants de notre ville : M. Michel BERTIN, employé à la R.A.T.P., M. Antoine VEYSSIERES, chauffeur de taxi, tous deux de l'U.S. Métro, et M. Christian CHARTIER, conseiller municipal, membre du C.O. BILLANCOURT. Ils accomplirent cette épreuve, respectivement en 77, 78 et 79 heures — arrêts et repos compris. Nous tenons à féliciter ces trois valeureux et loyaux sportifs, pour leur courage et leur pur amateurisme. Par leur exemple et leur foi, ils contribuent ainsi à l'essor sportif de notre cité.

### CHAMPIONNATS DU MONDE DE SKI NAUTIQUE

Les championnats du monde de ski nautique se sont déroulés à BAÑOLAS, en Espagne, du 13 au 19 septembre 1971.

Dans l'Equipe de France, qui est la meilleure après celle des Etats-Unis, SAINT-CLOUD était représenté par une jeune fille de 21 ans, Sylvie MAURIAL, qui habite notre cité depuis toujours, qui est membre du SKI NAUTIQUE CLUB DE PARIS, dont le siège est quai Carnot à SAINT-CLOUD, et qui s'entraîne sur la Seine entre le pont de Sèvres et le pont de Suresnes, sous la direction de Mme JAMIN, monitrice fédérale.

Sylvie MAURIAL, qui est une des meilleures skieuses mondiales, a un palmarès sportif exceptionnel.

Sur le plan National, elle a gagné son premier titre de championne de France Junior à l'âge de 13 ans. Depuis, chaque année, elle a remporté plusieurs titres nationaux ou bien elle les a remportés tous, comme en 1970 et en 1971.

Sur le plan International, elle a obtenu huit titres de championne d'Europe Juniors, elle a été vice-championne du monde en 1969 et championne d'Europe du Combiné trois épreuves en 1970, en Italie. Suprême distinction, en janvier 1971, elle a été la première Française à recevoir le ski de Diamant de l'UNION MONDIALE de SKI NAUTIQUE, pour avoir accompli les meilleures performances internationales au cours de l'année 1970.

Membre de l'Equipe de France depuis l'âge de 16 ans, elle a remporté au cours des deux derniers championnats du Monde (qui ont lieu tous les deux ans) une médaille de bronze au Canada en 1967, elle avait 17 ans, et une médaille d'argent au Danemark en 1969.

Elle vient de remporter brillamment une médaille d'argent dans le « combiné » et une médaille de bronze en « figures » dont nous la félicitons vivement.

## SAISON 1971-72

**Disciplines pratiquées**  
dans le cadre des activités sportives municipales  
au sein de l'U.A.S. SAINT-CLOUD

### ATHLETISME

Section mixte (à partir de 12 ans)

Président : M. GARDE.

Entraîneur : M. LE GOAZIOU.

Adjoint : M. VALVERDE Henri.

Entraînements : stade du quai Carnot, rue du 18-Juin, mercredi et vendredi de 18 h à 20 h, dimanche de 9 h à 12 h.

Inscription sur place stade du quai Carnot.

### AVIRON

(à partir de 15 ans)

Président : M. ROHAUT.

Entraîneur : M. SIMONI.

Entraînements : garage et ponton, face au 69, quai Carnot, à la perpendiculaire de la rue des Viris, samedi de 15 h à 18 h et dimanche de 9 h à 12 h.

Inscription sur place. Il est indispensable de savoir bien nager.

### FOOTBALL

(à partir de 10 ans)

Président : M. AMICHAUD.

Entraîneur : M. LAWSON.

Entraînements : stade du quai Carnot.

SENIORS, mardi et jeudi de 18 h à 21 h.

JEUNES, le jeudi de 14 h à 18 h.

Dimanche, compétitions.

Inscriptions stade du quai Carnot, rue du 18-Juin, et à la mairie (bureau des sports).

### CINEMA EDUCATIF

Gratuit.

Réservé aux élèves des écoles élémentaires, 2 séances par mois d'octobre à avril, cartes individuelles établies dans les écoles.

### DANSE RYTHMIQUE

Cours gratuits.

Réservés aux élèves des écoles élémentaires filles, de 7 à 14 ans.

Ecoles du Centre, de Montretout, du Val d'Or et des Coteaux, après les heures scolaires et le jeudi matin.

### GYMNASTIQUE

Section mixte (à partir de 7 ans)

Président : M. HERTEMAN.

Entraîneur : M. RAMILLON.

Entraînements : salle de gymnastique G. HUET, 19, rue de Buzenval.

Inscription au gymnase, tous les jours, de 19 h à 21 h.

### JUDO

Section mixte (à partir de 8 ans)

Président : M. DE PLINVAL.

Entraîneurs : MM. ROSSIN et POTUESCO.

Entraînements : salle de judo, 14, rue des Ecoles.

ADULTES : lundi et mercredi de 19 h à 21 h 30.

SCOLAIRES : mercredi de 17 h à 19 h, jeudi de 10 h 30 à 12 h 30 - 14 h à 16 h et 16 h à 18 h.

FEMININES : mardi de 18 h 30 à 20 h 30 et jeudi de 18 h 30 à 20 h 30.

Inscription mairie de Saint-Cloud (bureau des Sports).

### NATATION

(à partir de 7 ans)

Président : M. RAYNAUD.

Entraîneur : M. TIERCELIN.

Entraînements à la piscine de Saint-Cloud, 17, rue du Mont-Valérien, dès ouverture.

Inscription à la piscine auprès de Mme ATTARD.

### VOLLEY-BALL - HAND-BALL

Les sportifs clodoaldiens sont informés que l'U.A.S. Saint-Cloud procède actuellement à la constitution de deux nouvelles disciplines sportives : le volley-ball et le hand-ball.

**Volley-ball** : Dans un premier temps, il sera créé une section masculine avec deux catégories : Juniors (18-20 ans) et Seniors, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1971.

Ces équipes participeront à un championnat en salle les dimanches matins, ainsi qu'à un entraînement hebdomadaire.

**Hand-ball** : Il sera constitué une équipe masculine comprenant quatre catégories : Benjamins - Minimes - Cadets - Seniors.

Ces équipes participeront à un championnat en salle les dimanches après-midi ainsi qu'à un entraînement hebdomadaire.

Les inscriptions sont ouvertes au bureau des sports de la mairie.

## LES LOISIRS EDUCATIFS

### ACTIVITES PARA-MUNICIPALES

A la rentrée, de 14 h à 17 h, pour les scolaires de 7 à 14 ans :

Promenades - activités d'expression - travaux manuels - travaux au four (céramique, émaux) - inclusions au plastique, laboratoire photo - baignades en piscine, connaissance de la nature.

4 secteurs géographiques : Centre - Montretout - Val d'Or - Coteaux.

Dès réception des locaux municipaux, 9, rue Gounod, les activités para-municipales seront organisées durant toute la journée du jeudi.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la mairie : bureau des sports.

## Manifestations Municipales

### RECEPTION DE L'U.A.S. SAINT-CLOUD par Monsieur le Maire et la Municipalité

Samedi 5 juin 1971, M. Jean-Pierre FOURCADE, entouré des membres de la Municipalité et de nombreux conseillers municipaux, recevait le Comité directeur de l'U.A.S. Saint-Cloud ainsi que les présidents et dirigeants de section, réunis au Gymnase municipal G. HUET, autour de M. PODEUR, Président.

Chaque président de section présenta ses collaborateurs à Monsieur le Maire et exposa son activité.

M. PODEUR, en une synthèse précise, fit le tour des activités, des besoins, des difficultés et des desiderata de la Société.

Monsieur le Maire remercia M. PODEUR, ainsi que tous les dirigeants, de leur compétence et de leur dévouement et les assura du concours de la nouvelle équipe municipale.

Un vin d'honneur clôtura cette sympathique réception.

## LES FONCTIONNAIRES DU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE REÇUS A L'HOTEL DE VILLE

Jeudi 24 juin, le Maire, entouré des membres du Conseil Municipal, recevait dans la grande salle des mariages, les fonctionnaires et assimilés de la ville et du département. Parmi les personnalités présentes, on remarquait M. Claude BOITEL, Préfet des Hauts-de-Seine ; Bernard de PELAGEY, Secrétaire général de la Préfecture ; M. GALES, Sous-Préfet de Boulogne ; M. MALA-FOSSE, Trésorier-Payeur général ; J. BAUMEL, Président du Conseil Général ; l'Inspecteur Général BRUNAU ; M. BUTTERLIN, Directeur de l'Ecole Normale Supérieure ; M. CHAUVIN, Directeur départemental de la Santé ; des responsables départementaux de

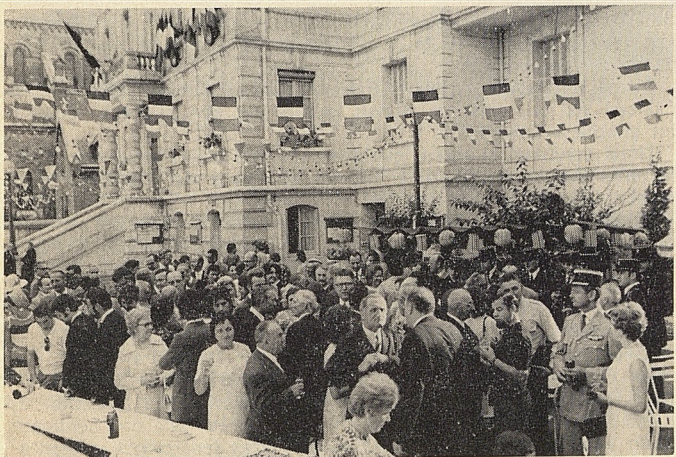


M. le Préfet et M. le Maire

la Direction de l'Equipement, des Chefs de Division de la Préfecture, des Officiers commandant les Sapeurs-Pompiers de Paris, la Gendarmerie, et la Police, etc...

## LE BAL DU 14 JUILLET

Ce 14 juillet 1971 à SAINT-CLOUD a été marqué par une participation particulièrement importante des Clodoaldiens à la cérémonie du dépôt de gerbe au monument aux morts et au vin d'honneur qui suivit en fin d'après-midi.



Le vin d'Honneur

Quant à la soirée, elle a rappelé aux vieux Clodoaldiens les meilleurs bals de jadis. Le temps était exceptionnellement beau, l'orchestre Marcel AZOLA fit preuve d'une puissance d'animation irrésistible, les commerçants de SAINT-CLOUD qui avaient décidé

de tenir la buvette et de vendre des glaces étaient débordés. On voyait au coude à coude jeunes et moins jeunes, habitants de tous les quartiers de SAINT-CLOUD, danseurs et spectateurs qui se renouvelaient constamment, pleins de bonne humeur. M. le Maire, ses Adjoints, les Conseillers, participèrent à l'animation générale. A 1 heure du matin, alors qu'une brise fraîche se levait, les lampions s'éteignirent.

Comment, sans ce bal, aurait-on pu imaginer qu'il restait autant de Clodoaldiens à SAINT-CLOUD ?

Bien sûr, le succès de la soirée a été dû en grande partie à la qualité de l'orchestre qui enchaînait danse sur danse, sans une minute d'interruption, avec un éclectisme qui pouvait satisfaire tous les goûts, mais surtout au fait que tant de nos concitoyens d'âge et de situation si différents se soient retrouvés dans une atmosphère amicale et détendue.

Ainsi, la démonstration a été faite qu'une manifestation populaire pouvait être organisée à peu de frais et rencontrer le plus vif succès.

Cet essai ayant été concluant, grâce à la participation de beaucoup d'entre vous, nous souhaiterions maintenant que vous nous aidiez à animer notre ville pour les Fêtes de Noël. En effet, quelque effort que la Municipalité puisse déployer à cet effet, il n'égalera en rien ce que vous pourriez réussir de votre côté. Les commerçants ont déjà accepté de jouer leur partie. Mais nous n'aurons une ville en fête que si l'on voit des arbres de Noël sur beaucoup de balcons ou des veilleuses sur beaucoup d'appuis de fenêtres, que si des guirlandes lumineuses apparaissent dans les jardins.

## LA FETE DE SAINT-CLOUD

La Fête de Saint-Cloud s'est déroulée comme chaque année dans le cadre magnifique du Bas-Parc de SAINT-CLOUD.

Malgré les travaux de la place Clemenceau, elle a été très fréquentée car le temps incitait parents et enfants à s'y rendre.

Le dimanche 19 septembre, les forains ont fait célébrer une messe dans un manège, au pied de la cascade, par le Père BRAULT, leur aumônier, et le Père MERCIER, Curé de SAINT-CLOUD.



Les clodoaldiens étaient venus nombreux à la messe dans le bas-parc

Les Clodoaldiens furent nombreux à y assister, ravis de la gentillesse avec laquelle ils furent accueillis et de la tenue de la cérémonie. Après l'office, les forains offrirent l'apéritif à leurs invités.

Le mardi 21, ils furent reçus à la Mairie par M. J.-P. FOURCADE, entouré du Conseil Municipal. On reconnaissait dans l'assistance, le Conservateur du Domaine National, le Père MERCIER, le Commandant VERMOT des Pompiers de PARIS, le Commissaire PANAZOL, le Commandant MARCELLIN, M. MARIE, Secrétaire général, et M. NEVEU, Directeur des Services techniques, qui, tous, apportent l'aide de leurs services au bon déroulement de notre Fête Patronale.

## La Vie des Associations

### CROIX-ROUGE FRANÇAISE

La Croix-Rouge de SAINT-CLOUD organisera, début novembre, des cours d'auxiliaires sanitaires.

Ces cours s'adressent aux personnes qui désirent acquérir une formation pour soigner des malades à domicile ou à l'hôpital, ainsi que la conduite à tenir en cas d'accidents.

Information et inscription :

CROIX-ROUGE FRANÇAISE, 175, boulevard de la République, 92 SAINT-CLOUD (mercredi et vendredi de 9 h à 12 h).

### DINERS-DEBATS

Dans le cadre des Dialogues de Saint-Cloud et de Garches, le prochain Dîner-Débat aura lieu le :

JEUDI 4 NOVEMBRE à 20 h 30  
Restaurant du C.E.T., 41, rue Pasteur  
avec Michel DROIT

Les inscriptions peuvent être prises dès maintenant en téléphonant à 605-42-46.

### ARTS ET LOISIRS DE SAINT-CLOUD

Conférences d'Histoire de l'Art au Cinéma LE REGENT, 11, rue Gaston-Letouche à SAINT-CLOUD, tous les mardis de 14 h 30 à 16 h et, le dernier mercredi du mois, visite de musée.

**12 octobre.** — Les origines de l'Art Grec, par Mme BOUCHER de l'Institut d'Art et d'Archéologie.

**19 octobre.** — Venise au XVIII<sup>e</sup> siècle, peintures, dessins et gravures. Conférence par Mlle CONSTANS, conservateur du Château de Versailles.

**27 octobre.** — Visite de l'exposition VENISE au musée de l'Orangerie (se faire inscrire).

**9 novembre.** — Le Temple Grec, Conférence par Mme BOUCHER de l'Institut d'Art et d'Archéologie.

**16 novembre.** — Fernand LEGER, son œuvre, tapisseries, céramiques..., par Mme EGLER, Conférencière des Musées Nationaux.

**23 novembre.** — Les Petits Appartements à VERSAILLES, Conférence par Mlle CONSTANS, Conservateur au Château de VERSAILLES.

**1<sup>er</sup> décembre.** — Visite à VERSAILLES (se faire inscrire).

**7 décembre.** — MARMOTTAN et MONET, par Mme LIGNAC, Conférencière au Musée d'Art Moderne.

**15 décembre.** — Visite du Musée MARMOTTAN (se faire inscrire). Adhésions : 20 F. — Entrée : 5 F.

### SALON DES BEAUX-ARTS DE SAINT-CLOUD

La Société des Artistes Clodoaldiens a le plaisir d'informer les amateurs d'art que son prochain Salon aura lieu au Musée Culturel, 36, rue Dailly, PARC de BEARN, du **6 au 14 novembre 1971**. Le vernissage étant prévu le **samedi 6 novembre à 15 heures**.

Cette exposition réunira peintres, sculpteurs, graveurs et artisans d'art. Quelques artistes contemporains, parmi les plus célèbres, qui participent fidèlement à cette manifestation locale, seront invités comme chaque année.

La Société des Artistes Clodoaldiens souhaite donc que de nombreux visiteurs viennent apprécier les différents talents et tendances artistiques qui bénéficieront pour leur présentation des installations modernes du Musée Culturel.

P.S. : Pour tous renseignements complémentaires ou adhésion à la dite Société, s'adresser à M. DEGA, Services Techniques Municipaux, MAIRIE.

### QUAND UN JEUNE CLODOALDIEN TRAVERSE LA SEINE

Le vendredi 4 juin, la M.J.C. de BOULOGNE-BILLANCOURT nous avait invités au vernissage de sa « Première exposition d'arts plastiques » groupant dessins, peintures et sculptures.

Parmi les nombreuses œuvres exposées, nous avons pu admirer les très belles toiles du jeune Clodoaldien Robert MERCIER. Peintre naïf, il a su imprégner ses tableaux d'exquise poésie, tels ceux représentant des ruelles de villages espagnols, un « Bord de Seine » montrant les vieilles maisons du coteau de Saint-Cloud, la « Place Clemenceau », la « Rue du Docteur-Desfossez » sous la neige, des natures mortes représentant de jolis bouquets d'hiver.

Comme nous, beaucoup d'invités furent sensibles à leur charme

et nous fûmes témoins des éloges adressés à notre jeune peintre, par M. Gérard de VASSAL, maire-adjoint de Boulogne-Billancourt, chargé de la Jeunesse et des Sports.

Au cours de ce vernissage et du vin d'honneur qui suivit, nous avons pu constater combien les échanges d'idées étaient profitables.

C. CHARTIER  
Conseiller Municipal

### REOUVERTURE DES COURS MENAGERS ET D'ECONOMIE FAMILIALE A SAINT-CLOUD

Mesdames, Mesdemoiselles,

Voici quelques exemples de PROBLEMES qui se posent certainement à l'une ou à l'autre d'entre vous :

- Comment exécuter rapidement des menus équilibrés et variés pour un prix raisonnable ?
- Est-il avantageux de confectionner soi-même ses vêtements et ceux de ses enfants ? Dans l'affirmative, où faut-il s'adresser pour être conseillée ?
- L'achat d'un lave-vaisselle, d'une cuisinière à programmateur, d'une machine à tricoter... est-il dans tous les cas la solution miracle ?
- Pour aménager son nouvel appartement, moderniser, embellir un plus ancien, où faut-il s'adresser ?

Tous ces problèmes touchant la vie familiale et domestique sont inscrits dans le cadre des activités organisées par la Caisse Centrale d'Allocations Familiales de la Région Parisienne et avec le concours de la Municipalité, au : 14, rue des Ecoles.

Selon votre désir, vous pouvez participer à :

- Des cours hebdomadaires réguliers de coupe, couture, cuisine...
- Des sessions se limitant à traiter un problème bien précis : organisation ménagère, art floral, ameublement, décor de la table, tricot à la machine, cuisine de fêtes...
- Des informations diverses : l'éducation des enfants et des adolescents, l'orientation professionnelle, l'hygiène de la peau, le budget alimentaire, etc...

Toutes ces activités sont gratuites. Un droit d'inscription seul est perçu.

Il est prudent de vous inscrire le plus tôt possible auprès du professeur :

- le lundi de 9 h à 12 h : Centre Social de la Passerelle de l'Avre, rue de l'Yser ;
- le lundi de 14 h à 17 h : au local Croix-Rouge, 175, boulevard de la République ;
- le mardi de 9 h à 12 h : 14, rue des Ecoles ;
- le vendredi de 14 h à 17 h : 14, rue des Ecoles.

### CAISSE DE CREDIT MUTUEL

L'Assemblée Générale annuelle de la Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Cloud s'est tenue le dimanche 14 mars 1971 à 10 heures, sous la présidence de M. G. DUOLE. 61 membres étaient présents ou représentés.

Après le rapport moral du Président, M. MALLET, Président du Conseil de Surveillance, donna lecture de son rapport. Celui-ci fut adopté à l'unanimité.

Nous donnons, ci-après, quelques chiffres qui renseigneront nos lecteurs sur l'activité de la Caisse au cours de l'exercice 1970 et sur son utilité.

Après élection et réélection, le conseil d'administration se compose de MM. TRODE, MULARD, GAILLARD, BLANC, ROISIN, LEMOULT, HERMAND.

Quant au Conseil de surveillance, il se compose de Messieurs MALLET, CHARTIER, PETIT, LEROY, SOHIER, GARANCHER-BOISCOMMUN, LEGUYADER, SIMON, Mlle DEBENNE.

Quelques chiffres extraits du rapport sur l'exercice 1970 :

La Caisse compte 116 membres « Prêteurs » pour un montant de F 582.652,— et 94 membres « Emprunteurs » pour un total de F 465.317,—. Au cours de l'exercice, 19 prêts ont été consentis pour une somme de F 201.500,— et pour les motifs suivants :

— Achat de terrain, construction de pavillons, transformation ou acquisition de pavillon et d'appartement ancien, achat de mobilier, aménagement intérieur, etc...

Fondée en 1926, la Caisse de Crédit Mutuel continue à rendre service à ses membres qui peuvent avoir besoin d'un crédit pour un motif utile accepté par ses conseils d'administration et de surveillance.



On comprendra qu'elle ne peut atteindre son but que si tous ceux qui disposent de quelque liquidité lui font confiance en lui prêtant soit « à vue », soit « à terme », les capitaux, même modestes, dont ils peuvent disposer. Il s'agit, on le voit, d'une véritable mutuelle dont l'action ne peut laisser indifférents tous ceux qui ont à cœur de rendre service autour d'eux.

Tous renseignements peuvent être fournis aux permanences tenues les mardi et vendredi de 18 h 30 à 19 h 30, ou dimanche de 10 h 30 à 11 h 30 au siège social, 28, rue Royale, Saint-Cloud.

### PHOTO-CLUB DE SAINT-CLOUD-GARCHES

C'est par sa réunion du 9 septembre que le Photo-Club de SAINT-CLOUD-GARCHES a ouvert la saison 1971-72.

L'année qui vient verra se dérouler de nombreuses compétitions nationales et internationales qui permettront au Photo-Club de confirmer et d'améliorer les excellents résultats acquis les années précédentes.

Si vous êtes amateur de photographie, que ce soit en noir et blanc ou en couleurs, nous vous invitons cordialement à venir à nos réunions du deuxième et quatrième jeudi de chaque mois, au Centre Culturel, 14, rue des Ecoles, à SAINT-CLOUD, ou encore à prendre contact avec M. G. LAPEYRE : 23, rue du 18-Juin, SAINT-CLOUD, tél. 602-18-66.

### LES SCOUTS DE SAINT-CLOUD

Les Scouts de Saint-Cloud ont durant leur camp d'été poursuivi la réfection du chalet dont ils disposent à Saint-Martin-de-Belleville en Savoie.

Ce chalet, qui servait autrefois aux bergers, permettra durant l'hiver d'organiser des camps-skis. Situé à la limite du Parc National de la Vanoise, il pourra servir pendant l'été de camp de base à des jeunes désirant découvrir la faune et la flore de cette réserve naturelle.



*Saint-Martin de Belleville en Savoie*

Rappelons que les Scouts de France sont un mouvement de jeunes ayant pour principe pédagogique « la prise en charge par les garçons de leur propre croissance, de leur éducation personnelle par l'action ».

Selon les âges — louveteaux 10-12 ans ; rangers 12-14 ans ; pionniers 14-17 ans — des méthodes spécifiques sont mises en œuvre pour développer le caractère, la santé, l'habileté manuelle et la compétence en vue du service des autres. Le responsable local de Saint-Cloud est Jean-François THERY, 8, parc de la Bérengère, qui peut fournir les renseignements nécessaires à ceux qui seraient intéressés par le mouvement.

### LES AMIS DE SAINT-CLOUD

L'association des « AMIS DE SAINT-CLOUD » fait savoir qu'à l'issue de son Assemblée générale annuelle, elle invite gracieusement tous ceux que le sujet intéresse, à écouter la conférence que prononcera l'orateur bien connu, Michel GUILLOT, diplômé de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, Secrétaire général de la

Société historique de Suresnes, et Technicien à la Direction des Archives Nationales, sur :

#### « LE MONT VALERIE » de l'Ermitage au Mémorial

le dimanche 21 novembre 1971, à 17 heures, 14, rue des Ecoles.  
Entrée libre !

### ECOLE DE MUSIQUE DE SAINT-CLOUD

#### RENTREE D'OCTOBRE 1971

Une deuxième année d'activité commence pour l'Ecole de Musique de Saint-Cloud.

Association Loi 1901, sans but lucratif, née au début de 1970, l'Ecole s'est donnée pour mission de développer la musique dans notre ville à la fois pour les amateurs actifs et pour ceux qui désiraient préparer concours ou examens d'entrée en vue d'une carrière musicale.

Ses initiateurs estiment que l'éducation musicale ainsi comprise peut toucher tous les âges et doit s'adresser à tous, quelles que soient leurs ressources et leurs charges familiales (tarifs généraux modérés grâce aux dons et subventions, tarifs réduits pour quotient familial inférieur à 600 F par mois et pour familles mettant simultanément plusieurs enfants à l'Ecole).

Pour répondre à cette vocation, l'Ecole se veut ouverte à tous les enseignants de la musique susceptibles de lui apporter leur concours et leurs suggestions.

Au cours de l'année 1970-1971, l'Ecole a groupé plus de 200 élèves répartis en une vingtaine d'heures de cours par semaine : solfège, instruments, chorale, initiation à la musique par le disque.

L'Assemblée Générale de l'Association qui s'est tenue le 8 mai à l'Ecole Américaine, a retracé le chemin parcouru en si peu de temps : confiance des familles, place acquise dans la Cité, perspectives de développement...

#### Pour l'année scolaire 1971-1972, les cours suivants sont prévus :

— **Solfège** : tous niveaux par méthodes actives (Martenot, Orf, flûte à bec).

— **Instruments** : guitare, flûte traversière, clarinette, hautbois, trompette, saxophone, percussion (caisse claire, batterie, xylophone, etc...).

— **Histoire de la musique, initiation par le disque.**

Ces cours auront lieu, soit dans des locaux situés dans les différents groupes scolaires de la Ville, soit dans la salle du 11, rue Vauguyon.

— **Chorales :**

— Enfants (8 à 13 ans) : jeudi, 11 h 30 - 12 h 30, 11, rue Vauguyon ; mercredi, 10 h 30 - 19 h 30, Groupe scolaire Val d'Or.

— Jeunes : vendredi, 21 h - 22 h 30, 11, rue Vauguyon ; préparation concerts, enregistrement.

— Adultes : une soirée par semaine, Groupe scolaire Coteaux. Réunions occasionnelles de ces chorales en une seule formation.

**Renseignements et inscriptions :** Mairie (Bureau des Affaires Culturelles).

### REUNION DE PARENTS D'ELEVES (FEDERATION ARMAND)

L'Assemblée Générale de l'A.P.E.L. s'est tenue le 29 septembre au Lycée Emile-Verhaeren sous la présidence du Dr PERIN qui succède au Dr GUY.

Cette Association — apolitique — regroupe le plus grand nombre de Parents d'élèves des deux lycées mais reste encore mal connue aux C.E.S. et C.E.T.

Les conditions de la rentrée ont naturellement été évoquées.

L'accent a été mis :

— sur le rôle important que doivent jouer les Parents dans les Conseils d'Administration et de classe ;

— donc sur l'intérêt pour tous de participer aux prochaines élections de leurs représentants aux Conseils d'Administration des Etablissements de l'Enseignement Secondaire.

### ASSOCIATIONS DES DÉPORTÉS DU TRAVAIL des Réfractaires et des Familles de leurs disparus de l'ancien département de Seine-et-Oise

Nous avons appris avec peine le décès de notre ami Roger BINEAULT, Président de la Section des Déportés du Travail, de Saint-Cloud.

Ses obsèques ont eu lieu en présence des drapeaux des sections d'anciens combattants et victimes de guerre de Saint-Cloud.

Nous présentons nos condoléances à sa famille.

Dans l'immédiat, la Présidence de la Section sera assurée par notre ami Jacques ANNET. Le courrier pourra lui être adressé : 7, rue Dailly, SAINT-CLOUD.

### IMPULSION NOUVELLE A L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS

L'Association des Commerçants et Artisans de Saint-Cloud a décidé, au cours du premier trimestre 1971, de donner une impulsion nouvelle à son activité.

Au cours d'une Assemblée générale qui s'est tenue dans la salle des mariages de la mairie, devant plus de deux cents commerçants et artisans, un projet de statuts a été adopté, un nouveau Comité élu et la conduite de l'Association a été ainsi définie :

— Défendre les professions commerciales et artisanales de Saint-Cloud contre toute menace ;

— Promouvoir le développement et la modernisation des professions commerciales face aux problèmes quotidiens et à l'évolution de la demande du public.

— Rechercher tous moyens et occasions de stimuler l'intérêt de la clientèle pour les commerçants locaux en lui offrant des occasions d'achats et en développant des moyens commodes d'accès et de stationnement dans les divers quartiers.

L'Association entend mener son action en se tenant strictement à l'écart de toute inféodation politique ou syndicale.

Le Comité, au cours d'une réunion, a élu à l'unanimité son bureau :

**Président d'Honneur** : M. COCHARD, boulanger-pâtissier, place du Pas.

**Président** : M. FREMY, Chemisier-tailleur, 90, boulevard de la République.

**Vice-Présidents** :

Section Centre : M. MELLINET, Quincailler, 12, rue Royale ;  
Section de Montretout : M. LECLERC, Radio-électricien, 42, bd de la République ;

Section des Coteaux : M. LANGLOIS, Maître-fromager, 6, avenue de Longchamp ;

Section des Marchés : M. CORBY, Pâtissier, 49, rue Henri-Regnault.

**Secrétaire** : M. FRETZ, Fleuriste, 14, rue de l'Eglise.

**Secrétaire-Adjoint** : Dr BAILLY, Pharmacien, 17, rue de l'Eglise.

**Trésorier** : M. CHLISTEUR, Chasseur, 101, avenue du Maréchal-Foch.

**Trésorier-Adjoint** : M. HARDY, Droguiste, 78, rue de Buzenval.

**Membres suppléants** :

Quartier du Centre : M. BARTHOMEUF, Garagiste, 6, rue Gaston-Letouche ;

Quartier des Coteaux : M. LEYMARIE, Cafetier-restaurateur, 1, rue du Pierrier ;

Quartier de Montretout : M. PENON, Cafetier-restaurateur, 41, boulevard de la République.

### ANCIENS COMBATTANTS D'A.F.N. (ALGERIE - TUNISIE - MAROC)

Venez assister à la réunion d'information qui aura lieu le :

**JEUDI 28 OCTOBRE 1971, à 20 h 45**

Centre Social de la Passerelle de l'Avre

2, rue de l'Yser, à SAINT-CLOUD

et prendre contact avec une association qui met à votre service :  
— les puissants moyens que donnent le nombre, l'expérience, la notoriété, le dynamisme pour LA DEFENSE de vos intérêts et de vos droits :

— dans le domaine SOCIAL, des réalisations, un patrimoine sanitaire et hospitalier **sans équivalent en France**,  
— des INSTITUTIONS MUTUALISTES assurant votre sécurité et celle des vôtres.

Association des Combattants et Prisonniers de Guerre (A.C.P.G.).

Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (C.A.T.M.).

### Communiqué de la BRIGADE DE SAPEURS-POMPIERS DE PARIS

Résultats du tirage de la tombola du 14 juillet 1971 au profit des Œuvres Sociales des Sapeurs-Pompiers :

5810 Un électrophone  
5849 Un moulin à café  
5999 Un appareil photo  
5008 Un moulin à café  
4991 Un poste transistor  
6568 Un appareil photo  
6915 Un fer à repasser

Tous les billets se terminant par « 6 » précédé d'un nombre impair gagnent un lot de consolation.

Les lots sont à retirer au Poste des Sapeurs-Pompiers, 40, avenue du Maréchal-Foch à SAINT-CLOUD.

Les lots non retirés le 20 octobre sont acquis à l'Œuvre.

### SOUVENIR FRANÇAIS NOCES D'OR DE M. ET Mme MARECHAL

Le 12 juin 1971, en présence du Général WAYMEL, représentant du Comité National, et de M. BOISUMEAU, Délégué Général des Hauts-de-Seine, on a procédé aux remises officielles de décorations du « Souvenir Français » aux personnes dont les noms suivent :

Médaille d'argent :

M. Armand TAPPE,

M. Christian MARECHAL.

Médaille de vermeil avec bélière laurée :

M. Edouard MARECHAL,

M. Albert VILLE.

A la suite de cette réunion, M. Jean-Pierre FOURCADE, Maire de SAINT-CLOUD, assisté de nombreux membres de la Municipalité et du Conseil Municipal, a eu le plaisir de remettre à M. et Mme Edouard MARECHAL la médaille de la Ville de Saint-Cloud, en l'honneur de leurs noces d'or.

M. MARECHAL, né à Saint-Cloud, y a toujours habité, sa mère était également née à Saint-Cloud.

Il a participé aux deux guerres, 14-18 et 39-45, est président de l'Association Clodoaldienne des Mutilés, Réformés et Veuves de Guerre et trésorier du « Souvenir Français ».

### DEPART A LA RETRAITE DE MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT

Mlle CHEVALLIER, Directrice du C.E.G. (filles), puis du C.E.S., qui a exercé à Saint-Cloud de 1929 à 1971 ;

M. RABOIN, Directeur du C.E.G. (garçons), qui a enseigné les mathématiques dans notre ville pendant 25 ans ;

M. POULARD, Directeur du groupe scolaire des Coteaux depuis 1958 ;

nous quittent après une brillante carrière à SAINT-CLOUD. Nous leur exprimons à tous trois nos vifs remerciements pour avoir mené à bien leur tâche difficile qu'est l'enseignement des enfants, et leur souhaitons un repos bien mérité.

### INSTALLATIONS

Docteur Guy BATOUT, Lauréat de la Faculté de Médecine de PARIS, Ancien externe des hôpitaux de Paris, Ancien attaché à l'hôpital Lariboisière, Oto-Rhino-Laryngologiste qualifié, nous fait par de son installation :

Consultations tous les jours, sauf le mardi, de 15 h à 17 h et sur rendez-vous.

20, rue Dailly à SAINT-CLOUD (téléphone 602-17-50).

Le Docteur BRESLER, Ancien externe des hôpitaux de Paris, fait part de l'ouverture de son cabinet médical, 4, avenue Caroline (138, boulevard de la République) à SAINT-CLOUD.

Les heures de consultations sont les suivantes :

lundi, mercredi, vendredi de 15 h à 18 h ;

mardi de 18 h à 19 h 30 et sur rendez-vous.

Pour les visites à domicile et les urgences, le numéro de téléphone est le suivant : 603-76-28.

Ouverture d'un cabinet médical : Marc CLIMAUD, Masseur-Kinésithérapeute, Diplômé d'Etat, Attaché des hôpitaux, Pédiatrie par pédicure D.E., 16, avenue de Longchamp à SAINT-CLOUD. Tél. : Domicile, 602-06-69 — Cabinet, 602-21-07.

Ouverture d'un cabinet Masseur-Kinésithérapeute : Mme BELPOMME-HAAS, 128, avenue Foch à SAINT-CLOUD. Tél. : 603-80-11.

## Informations Utiles

### REVISION DES LISTES ELECTORALES

Il est rappelé que vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous faire inscrire sur les listes électorales.

Pour se faire inscrire, se présenter à la mairie, muni :

- d'une pièce d'identité,
- d'une justification de domicile,
- de l'ancienne carte d'électeur.

Il est nécessaire de signaler les changements d'adresse et d'état-civil intervenus depuis la précédente période de révision.

D'autre part, les jeunes atteignant leur majorité avant le 1<sup>er</sup> mars 1972 et ceux ayant effectué leurs obligations militaires, doivent également se faire inscrire avant le 31 décembre 1971.

### DÉLÉGATION DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Les attributions de la Délégation de la Préfecture des Hauts-de-Seine à BOULOGNE-BILLANCOURT vont être étendues à compter du 15 septembre 1971.

En effet, cette Délégation, déjà compétente en matière d'administration communale, sera chargée à partir de cette date des questions relatives à la délivrance des documents suivants :

- Carte Nationale d'Identité,
- Passeport français,
- Permis de conduire.

Les demandes de cartes d'identité et de passeports continueront à être déposées dans les commissariats de police du lieu de résidence, les services de la Délégation n'étant appelés à délivrer directement ces documents qu'en cas d'urgence dûment justifié.

Nous vous rappelons l'adresse de la Délégation de la Préfecture des Hauts-de-Seine :

1 bis et 3, rue des Abondances, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
Tél : 604-42-08 et 604-63-80.

Les services sont ouverts au public de 9 h 15 à 11 h 30 et de 14 h à 17 h, sauf le samedi.

### AMÉLIORATIONS APPORTÉES AU SERVICE DES TRAINS depuis le 26 septembre 1971

#### 1<sup>o</sup> Ligne de Paris Saint-Lazare à VERSAILLES R.D.

Le service des Dimanches et Fêtes sera amélioré :

- en matinée, par la réalisation d'une desserte tous les quarts d'heures des gares de Bécon-les-Bruyères et vice-versa sous forme de trains omnibus sur tout ce parcours, pendant la période où la desserte n'est actuellement réalisée que toutes les demi-heures ;
- l'après-midi, par l'adoption d'un service identique à celui de la semaine entre 15 h et 17 h 30, la cadence de desserte étant ainsi ramenée de 30 à 15 minutes.

#### 2<sup>o</sup> Ligne de Paris Saint-Lazare à SAINT-NOM-LA-BRETECHE.

Le service journalier de semaine sera complété par la création de :

- 3 nouveaux trains de Paris à Saint-Nom-la-Bretèche (Paris : départs 12 h 11 - 16 h 41 - 19 h 13 (sauf samedis) ;
- 1 nouveau train Saint-Nom-Paris (Paris arrivée 13 h 37).

#### Autobus

Le Service Régional de l'Équipement de la Région Parisienne a décidé la création d'un point d'arrêt à proximité de la gare de Saint-Cloud, sur l'itinéraire de la ligne d'autobus R.A.T.P. n° 160 « Pont de Sèvres » (métro) à Nanterre (gare).

### EN CAS DE CHANGEMENT DE DOMICILE

— **Si vous êtes Français** : indiquez votre nouvelle adresse à la Mairie de la commune que vous quittez et à celle de la localité où vous arrivez. Pour votre inscription sur la liste électorale, se conformer aux prescriptions légales, communiquées par voie d'affiche du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre de chaque année.

— **Si vous êtes étranger** : indiquez votre nouvelle adresse comme cela est recommandé aux Français.

En outre, faire viser au Commissariat de Police votre **carte de séjour**.

— Pour que votre courrier suive : remplir au bureau de poste de la commune que vous quittez un ordre de réexpédition : votre courrier sera transmis automatiquement à votre nouvelle adresse.

— **Commissariat de police - Carte d'identité nationale** : Si votre carte comporte au verso les deux cases prévues à cet effet, rendez-vous au Commissariat de votre nouvelle localité en présentant une justification de domicile (quittance de loyer, titre de propriété).

Si votre carte ne comporte pas ces cases, ou si elles sont remplies, vous devez faire une demande pour obtenir une nouvelle carte d'identité.

— **Ecoles** : faire aussi vite que possible l'inscription des enfants d'âge scolaire. Se présenter à la Mairie du domicile muni du livret de famille, justification de domicile et carnet de santé de l'enfant comportant les vaccinations à jour (variole, D.T. polio, B.C.G.). Le bulletin d'admission délivré devra être porté à la Direction de l'établissement scolaire mentionné.

— **E.D.F. et G.D.F.** : ne pas omettre de résilier votre abonnement avant de partir de votre ancienne adresse, soit par lettre, soit par une démarche auprès de l'unité facturière inscrite sur vos quittances.

**Réabonnement à votre nouveau domicile** : si la radiation se fait simultanément pour l'électricité, le réabonnement doit être effectué à l'E.D.F., soit en vous rendant au service desservant votre nouvelle commune, soit par lettre : dans ce dernier cas, un inspecteur se rendra à votre domicile.

— **Eaux** : faire également la résiliation à l'ancienne commune et la demande d'ouverture pour la nouvelle commune.

— **Compte Chèques Postaux** : écrire à votre chef de Centre en indiquant votre intitulé en lui précisant votre nouvelle adresse. Demander en même temps un nouveau carnet, avec votre nouvelle adresse.

Si vous avez un **compte à vue**, demander par lettre au Receveur des Postes de votre ancienne résidence le transfert de ce compte à la poste desservant votre nouvelle résidence. Le nécessaire sera fait directement.

— **Sécurité Sociale** : si vous changez de domicile sans changer de Caisse, communiquez simplement à celle-ci votre nouvelle adresse, en joignant votre carte d'immatriculation.

Dans le cas de changement de domicile avec changement de Caisse, écrivez à la Caisse de votre nouvelle résidence, en joignant votre carte d'immatriculation et en signalant votre nouvelle adresse ou, mieux, rendez-vous personnellement à cette Caisse.

— **Allocations Familiales** : en cas de changement de domicile sans changement de Caisse, écrivez simplement à votre Caisse en indiquant votre numéro matricule et votre nouvelle adresse.

En cas de changement de domicile et de Caisse, demandez à votre ancienne Caisse un certificat de radiation et présentez-vous ou écrivez à la Caisse de votre nouveau domicile pour l'établissement d'un nouveau dossier.

— **Allocation-Logement et Allocation de Déménagement** : certaines conditions, très complexes, sont à remplir dans l'un comme dans l'autre cas. Il est préférable de vous adresser à la Caisse de votre nouvelle résidence pour y établir, éventuellement, un dossier.

— **Carte grise**. — **Achat d'une voiture neuve**. — En faire la demande directement à la Préfecture de Police.

— **Achat d'une voiture d'occasion**. — L'acheteur doit se présenter au Commissariat de police muni d'un certificat de vente établi par le vendeur, de sa carte d'identité et d'un certificat de non-gage, si la voiture est immatriculée autre que 75 ou 92. Le récépissé délivré est valable 15 jours. Le 15<sup>e</sup> jour, se présenter à la Préfecture de Police pour retirer la carte grise moyennant la somme de 20 F par CV. Si la voiture a plus de 10 ans, 6 F par CV.

— **En cas de vente**. — Le vendeur est tenu d'envoyer une lettre recommandée à la Préfecture du département dont dépend la voiture. En cas de vente par l'intermédiaire d'un garagiste, l'acheteur doit en plus être muni du volet A délivré par celui-ci.

— **En cas de déménagement**. — Se présenter dans les 15 jours au Commissariat de police du nouveau domicile avec carte d'identité et certificat de non-gage, si la voiture est immatriculée autre que 75 ou 92.

Le **certificat de non-gage** doit être demandé au Service des cartes grises de l'ancienne résidence par simple lettre en précisant les caractéristiques du véhicule. Il est délivré gratuitement.

— **En cas de décès**. — S'il y a plusieurs héritiers, il faut que chaque héritier se désiste en faveur d'un seul. L'acte notarié est transmis directement à la Préfecture (certificat d'hérédité).

## Distinctions Honorifiques

Nous ne sommes pas en mesure de connaître tous ceux de nos concitoyens qui viennent d'être nommés ou promus dans un Ordre National.

Nous nous faisons un plaisir de citer ici ceux dont les noms nous ont été signalés par leurs associations ou par leurs amis.

Nous prions les Clodoaldiens que nous semblons, bien involontairement, oublier, de nous excuser. Nous souhaitons être informés aussi complètement que possible et nous remercions dès maintenant ceux qui nous y aideront.

### ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR

#### Officier

M. CRENN Raymond (décret du 12 juillet 1971), à SAINT-CLOUD.

#### Chevaliers

M. CHOISET Jacques, Ernest, Paul : 11, avenue Clodoald à SAINT-CLOUD (J.O. du 8 avril 1971).

M. LAGRANGE Jean : 7, rue Pasteur à SAINT-CLOUD (décret du 12 juillet 1971).

M. LESNE Henri, Jean, Contrôleur d'Etat : 187, boulevard de la République à SAINT-CLOUD (J.O. du 8 avril 1971).

M. STERN Marcel : 32, rue du Calvaire à SAINT-CLOUD (J.O. du 8 avril 1971).

### ORDRE NATIONAL DU MERITE

#### Officier

M. COSTES Pierre, Jean : 24, parc de la Bérengère à SAINT-CLOUD (décret du 12 mai 1971).

#### Chevaliers

M. CATALANO Georges : 14, rue du Mont-Valérien à SAINT-CLOUD (décret du 12 mai 1971).

M. CHEVENEAUT Roland : 64, rue Royale à SAINT-CLOUD (décret du 12 mai 1971).

M. COULOMBEL André, Contrôleur général adjoint à la Distribution Mixte Electricité, Gaz de France : 180, rue de la Porte-Jaune à SAINT-CLOUD (décret du 7 décembre 1970).

M. DUMAZET René, Ingénieur en chef à la Société SETELEC : 71, rue Sevin-Vincent à SAINT-CLOUD (J.O. du 13 mai 1971).

M. RENOUE Jean-Claude : 2, rue Ernest-Tissot à SAINT-CLOUD (décret du 12 mai 1971).

M. VERDIER Jean : 24, parc de la Bérengère à SAINT-CLOUD (décret du 12 mai 1971).

### ORDRE DES PALMES ACADEMIQUES

#### Officier

M. LIETARD Robert, Max, Professeur de lycée à SAINT-CLOUD.

#### Chevaliers

M. DABENE Michel, Marie, Roger, François, maître-assistant à l'Ecole Normale Supérieure de SAINT-CLOUD.

Mme MOREAU, née Trouve (Rolande), institutrice à SAINT-CLOUD.

M. OLLIVRY Roland, François, Technicien principal à l'Ecole Normale Supérieure de SAINT-CLOUD.

### MERITE CIVIQUE

#### Etoile de vermeil

Mme BUES Geneviève, 45, quai du Président-Carnot à SAINT-CLOUD.

### ORDRE DU MERITE DES DEVOUEMENTS FRANÇAIS

#### Commandeur

M. ANTONAT Nicolas, citoyen d'Honneur de la ville de SAINT-CLOUD.

#### Officier

M. ANNET Jack, Antiquaire, rue Dailly à SAINT-CLOUD.

### MEDAILLE D'HONNEUR DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

#### Médaille d'argent

M. PODEUR Robert, 4, rue du Camp-Canadien à SAINT-CLOUD.

#### Médaille de bronze

M. CHAUVET Jacques, Professeur d'éducation physique, 18, rue Laval à SAINT-CLOUD.

M. CLAUDE Georges, 3, rue Pasteur à SAINT-CLOUD.

Mlle MARLIN Anne-Marie, 17, rue Dantan à SAINT-CLOUD.

M. MENU Michel, 5, rue H.-Regnault à SAINT-CLOUD.

M. PARMENT Jacques, 2, rue E.-Tissot à SAINT-CLOUD.

### MEDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL

Samedi 5 juin 1971 à 11 h 30, M. Jean-Pierre FOURCADE, Maire, entouré du Conseil Municipal, recevait dans le grand salon de l'Hôtel de Ville les médaillés du travail accompagnés de leurs familles.

Après avoir rendu hommage aux travailleurs qui totalisent un certain nombre d'années de présence dans un ou deux établissements, M. le Maire remettait à chacun son diplôme :

#### avec médaille d'ARGENT (25 ans de service) :

M. BATTAGLIOLA Robert - Mme BAULARD Renée - Mme BAUS Fernande - M. BLESSON Marc - Mme BOTHOREL Marie-Jeanne - Mme BOUCHEND'HOMME Simone - Mme BOURDERON Marcelle - M. COTON Claude - M. DELTHIL Jacques - Mme DONDON Geneviève - M. DRIEUX André - M. DROIXHE Antoine - M. EGLIN François - M. FERT Etienne - M. GAUTHIER Roland - Mlle GUEPOTTE Renée - M. de GUERTZIGUE Igor - M. HAMMOND Lionel - M. HERBAU Octave - M. JANVIER Georges - Mme LACROIX Paulette - M. LUTTON Raymond - M. MARSAULT Kléber - M. MAUCHAMP Jean - Mme MICHAU Janine - M. MONNET Pierre - Mme MULLER Gisèle - M. PIAT Adrien - M. PIETREMENT Roger - Mme PLANTIVAUD Berthe - M. RENUIS Robert - M. ROFFI René - M. SIMONET Pierre.

#### avec médaille de VERMEIL (35 ans de service) :

M. BOBBI Artémio - M. DAVANNE Marcel - M. GALOIS Gilbert - M. HOCHÉDEZ Jules - M. HUGUENIN Pierre - Mme KNUDSEN Annie - M. QUILLÉNT Roland - M. REVEILLARD Auguste - M. RIES Georges - M. RUAT Alexandre - M. WEBER Aristide.

#### avec médaille d'OR (45 ans de service) :

M. CARPENTIER Marceau - Mme MESLE Madeleine - Mme SOUC Odette - M. WIART André.

Au cours de cette même réunion, M. le Maire a remis à M. PARMENT Jacques, la médaille de bronze de l'Enseignement Technique.

## Déclarations d'Associations

30 avril 1971. — L'Association FEDERATION DEPARTEMENTALE des HAUTS-DE-SEINE de la FEDERATION NATIONALE des COMBATTANTS REPUBLICAINS transfère son siège social du 12, avenue du Général-Leclerc à Saint-Cloud, au 4, allée du Pierrier à Châtillon-sous-Bagneux.

8 juin 1971. — L'Association « LES AMIS de JACQUES COPEAU ». Objet : Faire connaître la pensée et l'action de Jacques COPEAU, notamment par la publication de ses écrits et de ses correspondances par l'attribution de bourses et de subventions et par l'organisation de rencontres.  
Siège social : 9, rue d'Orléans, Saint-Cloud.

29 juin 1971. — L'Association des Commerçants et Artisans de Saint-Cloud transfère son siège social du Café de la Mairie, 10, rue de l'Eglise, à la Mairie de Saint-Cloud.

5 juillet 1971. — L'Association Interprofessionnelle de médecine du travail de Suresnes, Puteaux, Saint-Cloud.

Objet : Gestion d'un service médical interentreprises, constitué conformément à la loi du 11 octobre 1946 et au décret du 13 juin 1969, dans les communes de Puteaux, Suresnes et Saint-Cloud.

Siège social : 45, boulevard Richard-Wallace, Puteaux.

**8 juillet 1971. — Union des associations de sauvegarde de l'Ouest parisien.**

Objet : Défendre conjointement les intérêts des associations membres chaque fois que les problèmes étudiés concernent plusieurs communes, notamment la sauvegarde des forêts, des sites et des espaces verts de grande étendue, les projets des nouveaux axes de circulation.

Siège social : 3, rue du Pierrier à Saint-Cloud.

**15 juillet 1971. — La Chorale de Saint-Cloud.**

Objet : Donner à tous ses adhérents une certaine culture musicale qui leur permettra de mieux apprécier les œuvres des grands compositeurs ainsi que d'organiser des concerts au cours desquels le public jugera la richesse et la qualité de son répertoire.

Siège social : 25, rue Dailly, Saint-Cloud.

**19 juillet 1971. — Amicale des Letiais de Paris.**

Objet : Maintenir et renforcer l'amitié et la fraternité entre les

personnes originaires du village de LETIE (Corse) qui résident dans la région parisienne.

Siège social : M. ARRIGHI, 187, boulevard de la République, Saint-Cloud.

**28 juillet 1971. — Association pour le développement économique, culturel et social de Saint-Cloud.**

Objet : Edition de la Lettre de Saint-Cloud ; documentation, études générales pour la vulgarisation des problèmes d'intérêt cantonal ; l'information des habitants et l'intégration des nouveaux venus à Saint-Cloud en les aidant à sortir de leur isolement.

Siège social : 41, rue du Val-d'Or, Saint-Cloud.

**8 septembre 1971. — Association pour la gestion de la piscine de Saint-Cloud.**

Objet : Favoriser la pratique de la natation et des sports aquatiques en assurant pour le compte de la ville de Saint-Cloud la gestion de la piscine située rue du Mont-Valérien à Saint-Cloud.

Siège social : mairie de Saint-Cloud.

**ETAT CIVIL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 1971  
AU 8 SEPTEMBRE 1971**

**NAISSANCES**

379 naissances dont 77 Clodoaldiens

Couesnon Christophe Michel Jean - Cano Maria-Rosa Luz - Jégou Elisabeth Françoise - Delporte Sandra Yvette Eva - Chasset Patricia Nathalie - Beauvain Séverine Laurence Bénédicte - Sraka Franck Didier Christian - Boucher Florence Lydie Monique - Terramoto Gilbert - Fumaroli Noël - Dubois Marie-Christine - Sousa Helena Maria - José Olivier - Lemaire Pascal Amand Maurice - Férey Fabrice Alberte - Euvrard Sandrine Anne Roberte - Couffignal Marie-Laure Jeanne Yolande - Guia Jean-Pierre - Graça Lucia Cristina - Magal Christophe Christian - Desbazeille Sibylle Marie-Thérèse - Kassabian Alexis Gérard - Brochard Virgile Adrien - Billard Sophie Barbara - Sperandio Sandra Ermina - Duarte Philippe Luis - Duveaux Marie Hélène Catherine - Denjean-Massia Gaëlle Michelle Yvette Jeanne - Pérusin Virginie Marie-Laure Antoinette - Bohigues Marie Isabel - Jehanno Fanny Marie Hilke - Sureau Nathalie Louise Micheline - Joly Aline Eve Armelle - Littot Franck Pierre Michel - Avargues Salome - Duchêne Delphine Anne-Marie Patricia - Attencourt Sophie Marie Pascale - Fall Marième - Lagorce Frédérique Hélène - Piha Laurent Adrien Roger - Teixeira Miguel - Mercier David Julien - Vodicka Ronald - Gallet Sandrine Corinne Mireille - Demaria Sandrine Martine Marie-Madeleine - Béguin Isabelle Josette - Benjaout Ralid - Martins Filipe - von Stackelberg Katherine Temple - Jacmard Ludovic Patrice Pierre - Carrasco Eddy - Delaune Christine Suzanne Marcelle - Wetlaufer Timo - Charbonnier Sybille Marie Joseph - Somodevilla Carmen - Teixeira Vitor Manuel - Barrier Sara Céline - Machado Bénédicte - Teigny Nathalie Catherine - Weixler Edvard - Galvez Rafaël - Bories Anne Sophie - Solas Christophe Jean Luc - Frelatre Estelle Sophie - Stoquart Rémi Guy André Georges - Lefèvre Marc Jean-Paul - Sato Théodore - Balas Benjamin Marie Michel - de Sorbier de Pognadoresse Aude Marie Françoise - Perez Maria Nicole - Monnier Jean-Baptiste Xavier.

**MARIAGES**

Soussan Jean-Charles et Cohen Camille - Birukoff François-Joseph Henri Eugène et Thévenin Maryse Danièle Gabrielle - Sinelle Jean-Claude Albert et Bœuf Yolande Hélène Jeanne Georgette - Bollack Serge et Richard Maryse Christiane Joséphine - Escudie Pierre et Vilette Marie-Hélène Simone - Lemettais Philippe Pierre Robert et Cers Catherine Anne - Payet Philippe François Maxime et Marquis Michèle Clémence Mauricette - Lesimple Yves Noël Alain Charles et Barbin Marie Antoinette - Bouvet Jean-Michel et Bûcheron Michèle Marie Claude - Gautier Gérard Daniel Henri et Renoult Danielle Nicole - Geryez Basile Jean Pierre et Zygar Ursula - Langlois Gérard Henri et Guégan Marie Noëlle - Bastard Alain Yves Célestin et Duminiel Joëlle Nicole Juliette - Noirot Thierry Jean et Darcel Martine Brigitte - Chalot Jean-Louis et Barbier Christiane Denise Geneviève - Mareska Jean Martial Charles Raymond et Claude Catherine

Laura Martine - Sévelin Jean-Pierre Gilbert Luc et Foly Denise Danièle Suzanne - Redeger Jean-Pierre Claude et Malgoures Andrée Marie Thérèse Alexandrine Constance - Duclaux Michel Daniel et Gatier Catherine Dominique - Teixeira José Furtonato et De Sousa Pinheiro Palmira da Conceição - Greenaway Peter Alan et Legrand Claudine Marie Alberte - Vignier Gilles Pierre André et Desbourdes Joëlle Suzanne - Dagiste Jean Eudes et Cezar Huguette Marie Thérèse - Bonnet Jean-Claude Pierre et Colombet Paulette Danièle - Eouzan Christian Gilbert et Mantion Mireille Geneviève - Villain André Marcel Manuel et Teurnier Danielle - Francillon Antoine Gabriel et Pracquin Léone - Mallet Joël Philippe Charles et Drayer Daisy - Venou Jean-Pierre Raymond et Guillemant Marielle Marie Henriette - Masson Hervé Henri Joseph et Aimon Josiane Andrée - Stama Théodore et Goux-Stern Catherine - Renaudin Louis Armand et Lejosne Danièle Emilienne Elise - Hénaut Alain Daniel Jean et Watzl Anna Elisabeth - Suret Jacques Emile Maurice et Siaud Nicole Germaine - Barbaut Dominique Désiré Pierre et Canis Martine Madeleine - Bournisien Jean-Pierre Auguste et De Corte Odile Raymonde Andrée - Prunières René Gaston Jean-Pierre et Noizeux Anne Maria dite Nordet - Ouvrard Roger et Ogereau Roselyne Marie Marthe Marcelle - Casana Michel Charles et Darmois Bernadette Marie Nicole - Jaquet Patrick Albert et Louvrier Evelyne Gisèle - Oostendorp Joannes Henricus Wilhelmus et Van Es Maria Gerarda Martina - Lecomte Jean-Jacques Abel et Duprat Dominique Sylvie - Roldan Gisbert Isidro et Magria Asencio Matilde - Coignard Marcel Edouard Albert et Poncin Marthe Jeanne Léonie - Jamroz Bernard Ignacy et Lelièvre Paulette Odette Lucienne - de Villars Arnaud Marie Charles et Thierri-Mieg Nathalie - Noël Philippe Albert Paul Guy et Delacroix Marie-Hélène Claude Janine Léontine - Amet Bernard René Marie Léon et Fay Jacqueline Simone Henriette - Jourdan Bertrand André Victor et Legendre Annie Liliane Blanche - Tanski Jean-Pierre et Devaud Liliane Yvette Monique - Baschung Alain Claude et Mironneau Chantal Marie Thérèse - Barisson Louis Xavier et Lebrun Jacqueline - Lévy Jacob et Camhaji Nicole Berthe - Dalet Pierre Fernand et Prioul Monique Christiane Alexandrine Lucienne - Cacaly Jean-François et Lampens Hélène Blanche - de Porcaro Patrick Marie et Formery Sophie Geneviève Nicole Marie - Moni François Claude et Haelman Sylviane Monique Berthe - Girault Michel Georges et Vernet Dominique Marie Louise Anne - Waget Raymond Jean et Duboc Annie-Claude Michèle - Riou Pierre Victor et Verbois Christiane Yvonne Simone - Engel Gérard Marie Joseph et Cartier Christiane Paule Jeanne - Weigel Jean René Maurice et Lagniez-Hitter Marie Claude Marcelle Claire - Lentschner Maurice Roger et Massonnet Françoise Germaine Henriette - Robin Jean-Patrick Pierre Marie et Delahaye Annick - Flavier Gérard André Pierre et Duchemin Danièle Paulette - Piazzon François Michel et Ferrand Monique Michelle - Mahot Daniel Gilles Marie et Piaton Frédérique Marie Dominique - Duplessis Jacques Claude et Barthe Hélène Paulette Marguerite - Baudry Jean-Michel René et Pasqualin Michèle Maria - Le Goff Yves Marie et Bonneau Sylvie Noëlle - Rheinboldt Jean Claude

Georges et **Flamand** Françoise Monique - **Gros** Daniel Prosper Lucien et **Buquen** Joëlle Aline Annick Marie - **Moreau** Jean Louis et **Lurbiécki** Sigrid Irma - **Mistler** Gérard Paul et **Massé** Nicole Hélène Pierrette - **Ben Guigui** Gaby Isaac et **Soultan** Geneviève - **Boccard-Schuster** Marc et Jean André et **Sempé** Claudine Chantal - **Billard** Michel Emmanuel Didier et **Lambert** Francine Isabelle Geneviève - **Broquin** Jacques Hubert Alfred et **Gachet** Jeannine Hélène Marie - **Couderc** André Jacques Bernard et **Rampont** Claude Marie-Claire - **Patricot** Alain Henri Joseph Marie et de **Lafaurie Bonnefond de Lapomarde** Chantal Marie Thérèse Lucienne - **Devort** Jean-Pierre et **Toussaint** Nicole Madeleine Jeanne - **Brifaud** Pierre Bertin et **Davène** Anne-Marie Marguerite Jeannine - **Hémery** Laurent François et **Grisé** Danielle Marie-Geneviève - **Duboc** Gérard Gabriel et **Dubart** Henriette Marie Thérèse - **Marche** Daniel et **Jouannault** Denise Berthe - **Borel** Patrice et **Mocquet** Claude - **Barast** Joseph et **Eric** Jean - **Delaire-Gustave-Mayer** Henri-Claude et **Castille** Isabelle - **Molho** Alain et **Durin** Danièle - **Dubois** Christian et **Devillers** Brigitte - **Valez** Jacques et **Rosquet** Jeannine - **Ballu** Hervé et **Rampont** Eliane - **Roy** Jean-Michel et **Jeandot** Danielle - **Fert** Thierry et **Bal** Françoise - **Toublanc** Jean et **Tietjen** Kathrin - **Rossi** Annibale et **Rossi** Loretta - **Weber** Aristide et **Chansel** Lucienne - **Cario** Robert et **Morizot** Reine - **Allon** Abraham et **Hirsch** Nicole Ninette - **Buisson** Gérard Gabriel et **Derrien** Huguette Solange Jeannette Yvette - **Mikaeloff** Albert et **Polo** Suzanne - **Brouet** Paul André et **Gautheron** Françoise Odette - **Girault** Emile Eugène Auguste et **Lataste** Martine Marie - **Gouiran** Gérard André et **Arnoux** Nicole Marie-Louise - **Dupont** André Louis et **Masak** Marie Magdalena - **Lozach** Allain Paul Christian et **Plathey** Marie-Claude - **Andryuk** John et **Le Flamanc** Anne Marguerite - **Gasparetto** Remo et **Legrand** Simone Denise - **Crespo Pereira** José Luis et **da Conceição** Valente Cidalia - **Cormier** Christian Marcel Raymond et **Dagory** Jacqueline Christiane - **David** Jean-Claude René et **Santelli** Marie-Thérèse Françoise - **Rendo Iglesias** José et **Lareo Rey** Maria Luisa - **Hiver** Jean-Alain et **Poux** Dominique Simone Jeanne.

#### DECES

##### 280 décès dont 93 Clodoaldiens

Le Commandant Léon GUILLAUME, Conseiller Municipal de SAINT-CLOUD d'octobre 1955 à mars 1971, s'est éteint le 19 mai dernier à l'âge de 82 ans.

Après avoir fait des débuts dans l'enseignement agricole, il s'engage dans l'armée et termine la guerre 14/18 comme lieutenant, fait sa carrière dans l'armée qu'il quitte avec le grade de commandant, puis, bénéficiant de la loi de dégageant des cadres, il s'occupe d'assurances jusqu'à sa mise à la retraite en 1946.

C'était une figure bien connue des Clodoaldiens et tous ceux qui l'approchaient étaient séduits par son amabilité et son désir de rendre service.

Nous renouvelons à la famille du Commandant GUILLAUME l'expression de notre sympathie émue.

**Crépin** Cécile Marie, Vve **Motet**, 73 ans - **Pauli** Jean Rodolphe, 89 ans - **Knudsen** Harald Adelten, 89 ans - **Lagrange** Marcelle

Louise Théole, 76 ans - **Blin** Marie-Louise, Vve **Pescher**, 85 ans - **Guiochon** Claude Marie, 88 ans - **Pigeot** Pierre Jean Marie, 60 ans - **Cantrelle** Michel Jacques Robert Octave, 58 ans - **Guérin** Alphonsine Louise Pauline, épouse **Roussel**, 92 ans - **Varagnat** Louise, 61 ans - **Peigné** Blanche Adrienne Louise, Vve **Greugny**, 96 ans - **Martinier** Louis André, 67 ans - **Lemarchand** Gaston Isidore Marie, 83 ans - **Ducouré** Jeanne Emilie, 84 ans - **Piot** Louis Maurice, 70 ans - **Plasseraud** Prosper Pierre Yves René, 70 ans - **Mockers** Jeanne, Vve **Paysac**, 79 ans - **Godin** Gabriel Albert, 60 ans - **Delétain** Jean Victor, 68 ans - **Lamplé** Anastasie, Vve **Faivre**, 82 ans - **Dutocq** Lucienne Jeanne Henriette, Vve **Bartholomeus**, 79 ans - **Huet** Juliette Arséline Constance, épouse **Bineault**, 64 ans - **Aubert** Georges Lucien, 83 ans - **Bourderon** Jean-Jacques, 56 ans - **Dutreuil** Marie Louise, épouse **Omer**, 74 ans - **Poisson** Rose Françoise Joséphine, épouse **Hamon**, 83 ans - **Bouysset** Marcel, 73 ans - **Taris** Hélène Marie, épouse **Le Minier**, 71 ans - **Guillaume** Léon Gustave, 82 ans - **Foutrel** Céline, 4 mois - **Foutrel** Franck, 3 ans - **Chemineau** Mélanie Marguerite, Vve **Caloz**, 88 ans - **Antihovitch** Vladimir, 72 ans - **Castro** Jacques, 93 ans - **Ledépensier** Aimé Marie Gabriel, 62 ans - **Schock** Ernest Charles Michel, 59 ans - **Vesin** Edouard, 69 ans - **Belon** Léopold Firmin, 93 ans - **Legent** Eugène Marcel Léon, 64 ans - **Mahulot** Charles Alfred, 76 ans - **Pillet** Madeleine Victorine, née **Cavé**, 79 ans - **Normand** Gérard Jules, 25 ans - **Volfinger** Maurice, 77 ans - **Bogenez** Renée Fernande, Vve **Dupérier**, 73 ans - **Demandre** Michel Marie Joseph André, 48 ans - **Chasset** Patricia Nathalie, 2 mois - **Brasseur** Elisabeth Andréa Louise, Vve **Chevot**, 56 ans - **Houary** Marie Constance, Vve **Petitbon**, 76 ans - **Gros** Suzanne Maria, Vve **Christodoulides**, 82 ans - **Fromentin** Renée Marcelle, Vve **Turmine**, 58 ans - **Adloff** Frédérique Rose Hermine, 73 ans - **Bénéteau** Joseph Charles Marie Frédéric, 73 ans - **Gorse** Eugénie, 79 ans - **Delafontaine** Alfred Arthur, 76 ans - **Baud** Marie-Louise, épouse **Bourgeois**, 64 ans - **Gautheron** Olivier, 1 jour - **Giron** Marguerite, Vve **Doucet**, 82 ans - **Coutard** Lucienne, Vve **Capitaine**, 82 ans - **Duflo** Gérard, 25 ans - **Nathan** Caroline, 94 ans - **Calloud** Marie-Louise, 40 ans - **Rudloff** Pauline Elise, Vve **Tuffier**, 45 ans - **Puglierin** Fioravante Ernesto, 70 ans - **Ricard** Marguerite Maria, Vve **Chaperot**, 91 ans - **Letourneau** Roland Nicolas, 58 ans - **Bourel** Michèle Jeanne Thérèse, épouse **Verlet**, 23 ans - **Barbé** Gabrielle Amélie, Vve **Dumont**, 80 ans - **Knudsen** Liliane, 91 ans - **Vachette** Pierre Marie Roger, 64 ans - **Potel** Marthe Marie Emmanuelle Augustine, Vve **Battais**, 74 ans - **Lichtenberger** Francis André Emile, 41 ans - **Fournier** Lucien Emile, 50 ans - **Seraidarian** Boghos, 89 ans - **Denis** Pauline, Vve **Gleyses**, 89 ans - **Ruhaud** Alain André Yves Marie, 22 ans - **Gaultier** Louise Marie Georgette, épouse **Geiller**, 67 ans - **Albrecht** Joseph, 72 ans - **De Saegher** Gabrielle, Vve **Koister**, 88 ans - **Pivert** Edmond Léon Pierre, 36 ans - **Baugé** René Augustin, 74 ans - **Royer** Amélie Anna, épouse **Chardel**, 83 ans - **Grandet** Philippe Pierre, 17 ans - **Morvan** Pierre Emile, 67 ans - **Renaud** Marcel Charles Fernand, 74 ans - **Bouchot-Mayeux** Henri André Robert, 48 ans - **Lamatte** Alphonse Hubert, 72 ans - **Triaud** Renée Berthe, Vve **Ratier**, 85 ans - **Lefebvre** Robert Georges Emile, 77 ans - **Gaillard** Marie Ernest Emmanuel, 85 ans - **Théron** Firmin Laurent, 89 ans - **Herbin** Françoise Georgette, épouse **Killi**, 32 ans - **Verry** André, 85 ans.

---

**Le 9 Novembre à 19h30 en l'Église du Centre, une messe sera dite à la mémoire du Général de Gaulle.**

---

## ERRATUM

Lors de la publication des résultats du premier tour des élections municipales, dans le précédent bulletin, la liste de « SAINT-CLOUD DEMAIN, présentée par le G.A.C. » apparaissait, par suite d'une erreur d'impression, sous le titre de « Liste d'Union de la Gauche pour Saint-Cloud demain » qui n'a, en fait, été constituée qu'au second tour par une fusion de la liste du G.A.C., avec celle présentée par le Parti Communiste Français.

Nous prions les candidats de la liste du G.A.C. de bien vouloir nous en excuser.

**LA RESIDENCE SYMPHONIA** 37-43 rue Gounod

c'est habiter Saint-Cloud...  
avec quelque chose en plus!

- 34 appartements avec les arbres pour voisins
- un terrain de tennis privé
- des appartements de 4, 5 et 6 pièces à double orientation avec de larges balcons des loggias et des terrasses de 80 et 185 m<sup>2</sup> au dernier étage
- livraison mars 1972

autres réalisations à Boulogne, Paris 13<sup>e</sup> et Paris 15<sup>e</sup>

**SCIC**

**pour tous renseignements**

**G. SCIC**  
15, boulevard de Vaugirard,  
Paris 15<sup>e</sup>  
566.78.34

M  
adresse  
désire recevoir gracieusement une documentation  
programme souhaité :  
type d'appartement désiré :



*Jacques Bihorel*

*Fleuriste Décorateur*

Carte bleue - Diners Club

19, rue Gounod - SAINT-CLOUD

Tél. : 605-03-89 - 604-42-84

60, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

Tél. : 605-46-62

Adr. télég. BIHORELFLEURS

**CENTRAL INTERIM**

**12 ANNEES D'EXPERIENCE**

★

**Agence de BOULOGNE : 54, bd Jean-Jaurès**

Autres agences :

OPERA - ETOILE - PUTEAUX - REPUBLIQUE  
MONTPARNASSE - SAINT-DENIS - BONDY  
CHOISY-LE-ROI - ANTONY - COLOMBES

★

Sur simple appel téléphonique :

603-52-23 ou 605-08-50

**PERSONNEL COMPETENT  
TOUTES PROFESSIONS**



**2 exemples de notre programme d'hiver :**

● **une solution amusante :**

**GRAND ROC - ARGENTIÈRES, 1.250 m**

Un immeuble moderne au milieu des sapins - Duplex 4 lits - Cuisine équipée - 1 femme de chambre - Piscine chauffée - Sauna - Salon de coiffure - Etc... - Route ouverte toute l'année.  
**LE DUPLEX A PARTIR DE 210 F PAR SEMAINE**

● **une solution classique :**

**LES DEUX-ALPES, 1.650 - 3.000 m**

Aller-retour en wagons-lits - Pension complète.

**FORFAIT - SKI COMPRIS - UNE SEMAINE A PARTIR DE 670 F**

ou si vous préférez le soleil, consultez-nous :

**WAGONS - LITS // COOK**

4, colline de Saint-Cloud - 92 - SAINT-CLOUD - Tél. 602-10-10 et 602-12-73

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

LA BANQUE DE NOTRE TEMPS  
1 800 guichets à votre service

### SURESNES-CITES

16, avenue Jean-Jaurès  
506-50-77

### SAINT-CLOUD

2, av. du Maréchal-Foch  
605-92-27

*Un nouveau bureau est ouvert*

6, rue Dailly - SAINT-CLOUD - Tél. 605-28-35

POUR LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
VOTRE INTÉRÊT EST CAPITAL

*Dans le cadre incomparable du parc  
de Saint-Cloud*

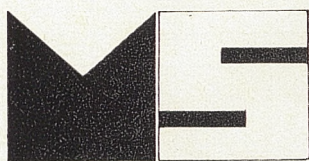
## LE GRILL

## de la GRANDE GERBE

Ouvert tous les jours, dimanche compris

### GRILLADES AU FEU DE BOIS

Thé                      Pâtisseries                      Glaces



61, boulevard Sénart  
92 - SAINT-CLOUD

## MARBRE SERVICE

Sud-italien  
GROS - DÉTAIL

Bâtiment - Dallage  
Revêtement - Staff  
Faux-plafond

HALL D'EXPOSITION

ENTRÉE LIBRE

Tél. : 825-68-23

## ENTREPRISE DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS

## TORRÈS

73, rue des Tennerolles - SAINT-CLOUD - Tél. 603-88-88

## DELARFEUX & Cie

*Entreprise de peinture*

38, rue Gounod - SAINT-CLOUD

Tél. : MOL. 44-48

## **Pour vous accueillir à Saint-Cloud**

6 jours sur 7



du lundi au vendredi

**CD** - 8, rue Dailly - de 9 h à 16 h 30 **sans interruption**

**SC** - Palais de l'Autoroute - de 9 h à 13 h et de 14 h 45 à 17 h

du mardi au **SAMEDI**

**SB** - 98, bd de la République - de 9 h à 12 h 30 et de 14 h 15 à 17 h



*Laboratoires Franay*  
*Tirages Cinématographiques*

**L.T.C**

19, rue Marius-Franay - 92 - SAINT-CLOUD  
Tél. 825-34-40

**France Europe Production**

Spécialiste

**MAGNETOPHONES - MACHINES A DICTER  
REPONDEURS TELEPHONIQUES**

**TOUTE L'ELECTRONIQUE DU BUREAU MODERNE  
RENSEIGNEMENTS - DEMONSTRATIONS - ESSAIS :**

**F. E. P. - 18, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD  
Tél. : 604-18-82 +**

**VOLVO  
DAF**

CONCESSIONNAIRES

**Ets CATTANEO**

69 bis, quai Carnot

92 - SAINT-CLOUD - Tél. 605-46-25

**BALAC & CERVO**

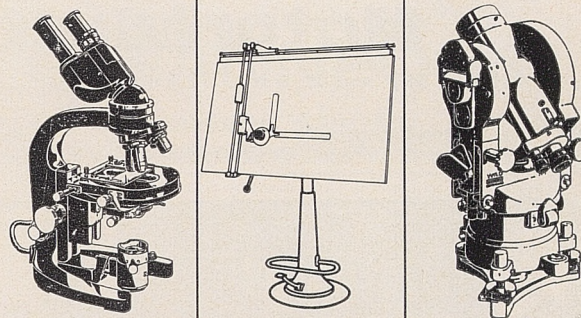
17, rue du Docteur-Desfossez, SAINT-CLOUD

Tél. : 825-58-89

★

**PEINTURE — RAVALEMENTS  
VITRERIE — DECORATION**

**Revêtements façades et pignons  
par procédés étanches**



**WILD** paris

86 route de Saint-Cloud  
92 RUEIL-MALMAISON  
Tél. : 967-71-00 (+) 967-73-00

**B. DELAUNAY  
TRANSACTIONS  
IMMOBILIÈRES**

Ventes - Achats de villas et appartements

113, boulevard de la République

Tél. 603-85-13, 83-49, 67-23, 67-28, 67-32  
SAINT-CLOUD

**Centre de KINÉSITHÉRAPIE**

Conventionné Sécurité sociale et principales mutuelles

- **REEDUCATION FONCTIONNELLE**  
mécanothérapie  
gymnastique orthopédique
- **MASSAGES AMAIGRISSANTS**  
pressothérapie  
ionisation (TA 3)

**M. DENIS** Kinésithérapeutes D.E.

1, rue du Dr-Marc-Bombiger - 92 - SURESNES - 505-31-49

- **GYMNASTIQUE DE GROUPE**  
entretien  
éducation corporelle
- **SAUNA FINLANDAISE**
- **PEDICURIE MEDICALE**

**A.P. LEPÈRE**

# Avions Marcel Dassault

AVIONS - ENGINES - EQUIPEMENTS - MATERIELS ELECTRONIQUES

Toute la fourniture pour le bâtiment

**Ets Louis RABONI s.a.**

67 et 71, boulevard de la République  
92 - BOULOGNE Tél. : 603-94-22

ENTREPRISE PAYSAGISTE  
**A. CANTIN & FILS**

13, rue Sevin-Vincent, SAINT-CLOUD - 603-89-25

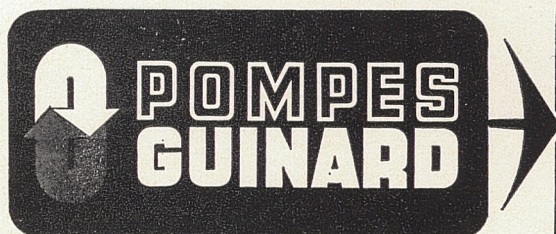
## Motoréducteurs R. VASSAL

Société anonyme au capital de 976.000 F

13, rue Henri-Regnault

SAINT-CLOUD

Tél. 603-79-68



**TOUS PROBLEMES DE POMPAGE**  
Tous débits Toutes pressions

DEPARTEMENTS ■ Ménager, Agricole ■ Pulvérisation  
■ Industrie générale ■ Protection incendie ■ Chauffage

40, RUE DE FOUILLEUSE 92-SAINT-CLOUD  
Téléphone : 603 82-35 + 603 86-52 +

## PAUL DAHL

Équipement de freinage à air comprimé  
Contacts électriques

24, quai Carnot, ST-CLOUD - Tél. 602-09-45, 605-67-25

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MAÇONNERIE  
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

**M. ESTEVES & Cie**

41, rue Sevin-Vincent - SAINT-CLOUD - Tél. 603-87-47  
Béton armé - Canalisations - Travaux en tous genres



VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR INDUSTRIEL  
ET DE CONFORT - SÉCHAGE - DÉPOUSSIÉRAGE - CABINES  
DE PEINTURE - TOURS DE RÉFRIGÉRATION D'EAU.

LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE  
26, QUAI CARNOT - St-CLOUD  
Tél. : 602-05-73

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

**Entreprise Marcel PLANTIVAUD**

20, rue de Garches - SAINT-CLOUD  
Tél. : 605-65-35 - 605-65-36

PFG

S. A. au capital libéré de 57.600.000 F

Fondée en 1848

66, boulevard Richard-Lenoir — PARIS (XI<sup>e</sup>) — 805-08-90

Concessionnaire du Service Municipal des Pompes Funèbres de la Seine et de la Région Parisienne

**Bureau Officiel à Saint-Cloud : 15, rue de l'Église - 605-41-48**

Avantages spéciaux aux assurés sociaux et organismes mutualistes

# TAPIS & MOQUETTES DE FRANCE

La Direction générale des T.M.F. réside à Saint-Cloud et à ce titre elle ne peut faire moins que proposer à ses concitoyens un escompte de caisse net global de 7 % sur toute la production.

Tapis d'Orient d'origine  
Tapis et carpettes style  
Moquettes de mur à mur  
Tapisseries point Gobelin  
Tous les revêtements sols murs

**MAGASINS :**

11, place Malesherbes (Malesherbes) - Tél. 622-21-67  
95, avenue Kléber (Trocadéro) - Tél. 553-03-41  
9 ter, bd Montparnasse (Duroc) - Tél. 783-68-00

## LE CHAPELIN-FRETZ

Fleuriste - Décorateur

14, rue de l'Eglise  
SAINT-CLOUD Tél. 605-44-41  
LIVRAISONS PARIS - BANLIEUE



## PEINTURE — DECORATION

### Raymond LAMPENS

24, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD  
Tél. : 605-98-11

## ENTREPRISE GENERALE DE CLOTURES

(TREILLAGES - GRILLAGES - CIMENT)

### C. SANNEQUIN

74, rue des Croissants, GARCHES 970-05-92

## ENTREPRISE GENERALE DE MENUISERIE

Charpente - Escalier - Parquet  
Agencement

### Etablissements HUET

13 et 15, rue Nogent - SAINT-CLOUD  
Tél. : 605-43-73

## COURS SECONDAIRE SEVIGNE

Direction générale  
Tél. : 633-57-12

JEUNES GENS - JEUNES FILLES  
EXTERNAT - DEMI-PENSION

Classes de la 6<sup>e</sup> aux baccalauréats  
**B. E. P. C. - Baccalauréats A. B. C. D.**

**237, Grande-Rue - GARCHES**  
Tél. : 970-08-46

## AGENCE CONSORTIUM IMMOBILIER

**M<sup>e</sup> DESNOS**  
TRANSACTIONS IMMOBILIERES - VENTES ET LOCATIONS  
ADMINISTRATION D'IMMEUBLES

34, rue Gounod et 2, rue Preschez - SAINT-CLOUD  
Tél. 605-90-34

## PLOMBERIE - CHAUFFAGE CENTRAL

Anciens Ets H. DURON  
**P. HERTEMAN**  
170, rue Tahère  
SAINT-CLOUD  
603-81-66

GAZ : nouveaux tarifs  
pour pavillons  
MAZOUT : crédits pétroliers  
Etudes et devis gratuits

## CITROËN

### GARAGE MAGENTA

1, boul. de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-95


## ANTIQUITES : ACHETE :

Meubles, bibelots, pendules, bronzes,  
objets 1900, livres, poupées, gravures, etc.  
Egalement service de débarras de caves et greniers  
9 bis, rue Preschez - SAINT-CLOUD

**CROZES** **MOL. 66-23**

## LOCATION SANS CHAUFFEUR

**Société DUCOUTUMANY & C<sup>ie</sup>**  
3, boul. de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-96



**J. PARMENT**  
Diplômé E. O. A. et d'ÉTAT  
22, RUE DE VERDUN - Tél. : 506-78-17

**OPTIQUE DU BOIS**  
18, rue Étienne-Dolet - Tél. : 506-13-28  
SURESNES

## Entreprise G. CIRASSE

P. HERTEMAN, gérant  
72, rue Royale Tél. : 605-41-42  
Agréé E.D.F. - G.D.F.

Sanitaire — Couverture — Plomberie  
Chauffage — Electricité

### CRÉDIT



CHAPPEE  
JACOB  
DELAFON

## SOVERLOC-AUTOS

Location sans chauffeur  
d'utilitaires

*A dix minutes de Saint-Cloud (déjà sorti des encombrements)*

*Notre Parc de tous gabarits à votre disposition  
Pour vos transports légers*

12, rue Sainte-Adelaïde  
VERSAILLES  
Tél. 950-50-57

de 800 à 1500 kg de C.U.  
de 5 à 17 m<sup>3</sup> (permis tourisme)  
de 72 à 150 F par jour (T.T.C.)

A SAINT-CLOUD, pour vos enfants  
UN MAGASIN SPECIALISE

## papounet

15, rue de l'Eglise St-Cloud

602-03-93

CHAUFFAGE CENTRAL MAZOUT  
COUVERTURE - PLOMBERIE - SANITAIRE

André ROGER

8 bis, rue de Montesquiou  
8 bis, sente du Clos - SAINT-CLOUD - Tél. : 825-05-80  
ADOUCISSEUR D'EAU " Gilnox - SATEB "

ENTREPRISE GENERALE  
**CALVAR** S.A.R.L.

Mçonnerie

Béton armé

10, rue du Camp-Canadien  
SAINT-CLOUD

Tél. : 603-71-71

Garage de la Poste

6, rue Gaston-Latouche  
SAINT-CLOUD  
825-45-40 - 605-17-44

## RENAULT

Vente — Achat — Echange

Contre la perte, le vol, l'incendie

Pour vous aider dans l'ACQUISITION, la CONSTRUCTION, la  
REPARATION de votre appartement

**AYEZ UN LIVRET DE CAISSE D'EPARGNE**

LIVRET ORDINAIRE, net d'impôt - LIVRET SUPPLEMENTAIRE « B »  
LIVRET EPARGNE-LOGEMENT - PLAN EPARGNE-LOGEMENT 8 %  
TOUTES OPERATIONS A VUE ET SANS FRAIS  
SAINT-CLOUD - 29, rue d'Orléans - Tél. : 825-64-65

CARROSSERIE AUTOMOBILE  
TRAVAUX PAR SPECIALISTES SUR MARBRE

Peinture en étuve agréé des compagnies d'assurances

**" GARAGE PASTEUR "**

21, rue Pasteur, SAINT-CLOUD - Tél. 825-77-47  
825-45-40

LIBRAIRIE - PAPETERIE

Dépôt central de journaux et publications

## J. Pleurdeau

16, rue Royale, SAINT-CLOUD - Tél. 602-04-12

RADIO - TELEVISION - DISQUES  
DEPANNAGE TOUTES MARQUES

## TELE. GOUNOD

17, rue Gounod - SAINT-CLOUD - 603-45-18

LE CINEMA DE SAINT-CLOUD

## Le Régent

Cinéma d'Art et d'Essai

11, rue Gaston-Latouche, SAINT-CLOUD

Tél. : 605-66-16